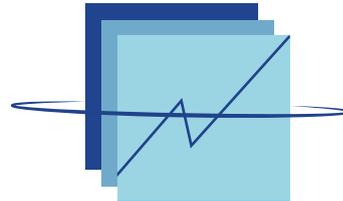


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**ANSD**

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie

2022-2023

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL



Source: ANSD RGPH-5 2023

Janvier 2025

## DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général Dr Abdou DIOUF

## ORIENTATIONS

Directeur général adjoint

Dr Momath CISSE

## COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller en charge des Situations économiques et sociales

Elhadji Omar SENGHOR

Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

Mamadou Ngalgou KANE

Directeur des statistiques démographiques et sociales

Atoumane FALL

## COMITE DE REDACTION

Chapitres	Rédacteurs
TERRITOIRE	Boubacar DIOUF
POPULATION	Aby Mody DIOP/Daouda DIOP
OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
TRAVAIL - EMPLOI	Moussa SALL/Manga NDIAYE
REVENUS – SALAIRES	Thierno Birahim NIANG/Binetou DIALLO BATHILY/ Ngoné MBAYE
LOGEMENT, EQUIPEMENT DES MENAGES ET ACCES à INTERNET	Mamadou DIOP
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Alioune Badara DIAGNE
PROTECTION SOCIALE	Moussa SALL
JUSTICE	Ngor KABE
SANTE	Fatou DIOUF/Bouye BA
POPULATION VULNERABLE	Aïda Ngom DIOP/Tidiane KAMARA
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Ousseynou NDIAYE/Ibrahima BALDE/Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Ibrahima BAH
COMPTES ECONOMIQUES	Khadim SOURANG/Ndoffene DIOUF/Ndeye Ma- rème dite Maguette DIOP
SITUATION FINANCIERE	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA/Elhadji TINE/Ngoné MBAYE/Bouba- car BALDE/Bouye BA
ECHANGES EXTERIEURS	Bassirou DIOUF/ Ismaïla DIALLO
ENTREPRISES	Moustapha SAMB/Thierno Birahim NIANG
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Amath SALL
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Binetou Diallo BATHILY/ Djibril DOUMBOUYA
ENERGIE-MINES-CARRIERES	Fatou Laye MBAYE
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Manga NDIAYE/Mamadou NDIAYE/Abdou TINE
SERVICES	Seydou BA/Mamadou NDIAYE/Elhadji KANDE/ Mamadou DIALLO

## COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOU
	Mbaye FAYE
Direction à l'Action régionale	Nalar K. Serge MANEL
	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
	Mambodj FALL
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Ndoumbé Dame DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Insa SADIO
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

## INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie

Fodé DIEDHIOU

Diffusion

Dr Elhadji Malick GUEYE/Alain François  
DIATTA

## AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email : [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

# TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	7
AVANTT PROPOS.....	9
SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION .....	10
CHAPITRE I: TERRITOIRE.....	11
I.1. Le Sénégal dans la zone CEDEAO.....	12
I.2. Organisation administrative et territoriale.....	14
CHAPITRE II: POPULATION.....	17
II.1. Structure de la population.....	18
II.2. Répartition de la population par région et milieu de résidence.....	20
II.3. Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration).....	22
CHAPITRE III: OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT.....	25
III.1. Occupation du Sol.....	26
III.2. Typologie de l'habitat.....	28
III.3. Changement climatique et effet de serre.....	30
SECTION B. EMPLOI – REVENUS.....	32
CHAPITRE IV: TRAVAIL - EMPLOI.....	33
IV.1. Population en âge de travailler.....	34
IV.2. Travail familial.....	36
IV.3. Chômage .....	38
IV.4. Emploi dans le secteur formel.....	40
CHAPITRE V: REVENUS - SALAIRES.....	43
V.1. Salaires.....	44
V.2. Revenus des ménages .....	46
V.3. Retraites (IPRES-FNR) .....	48
SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES.....	50
CHAPITRE VI: LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES.....	51
VI.1. Logement.....	52
VI.2. Équipement des ménages.....	54
VI.3. Accès aux moyens de télécommunication et à internet.....	56
CHAPITRE VII: EAU, ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE.....	59
VII.1. Eau .....	60
VII.2. Assainissement .....	62
VII.3. Sources d'énergie des ménages .....	64

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE .....	67
VIII.1. Allocations familiales .....	68
VIII.2. Assistance et secours .....	70
VIII.3. Programmes d'assistance sociale .....	72
CHAPITRE IX : JUSTICE.....	75
IX.1. Établissements et personnel pénitentiaire.....	76
IX.2. Population carcérale.....	78
CHAPITRE X : SANTE.....	81
X.1. Personnels et équipements de santé .....	82
X.2. Analyse économique du secteur de la santé .....	84
CHAPITRE XI : POPULATION VULNÉRABLE.....	87
XI.1. Situation des enfants.....	88
XI.2. Situation des femmes.....	90
XI.3. Sécurité alimentaire.....	92
CHAPITRE XII: ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION.....	95
XII.1. Analyse économique du secteur de l'éducation .....	96
XII.2. Préscolaire .....	98
XII.3. Élémentaire .....	100
XII.4. Moyen et secondaire .....	102
XII.5. Formation professionnelle.....	104
CHAPITRE XIII : CULTURE ET LOISIRS .....	107
XIII.1. Culture et loisirs.....	108
SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES.....	110
CHAPITRE XIV: COMPTES ÉCONOMIQUES.....	111
XIV.1. Agrégats macroéconomiques.....	112
XIV.2. Croissance .....	114
XIV.3. Production des branches .....	116
XIV.4. Prix à la consommation .....	118
CHAPITRE XV: SITUATION FINANCIÈRE.....	121
XV.1. Activités financières.....	122
XV.2. Assurance.....	124
XV.3. Auxiliaires financiers.....	126
CHAPITRE XVI: FINANCES PUBLIQUES .....	129
XVI.1. Recettes et dons.....	130

XVI.2. Dépenses publiques.....	132
XVI.3. Déficit budgétaire et dette publique.....	133
<b>CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS.....</b>	<b>137</b>
XVII.1. Importations.....	138
XVII.2. Exportations.....	140
XVII.3. Balance commerciale et investissements directs étrangers.....	142
<b>SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF.....</b>	<b>144</b>
<b>CHAPITRE XVIII: ENTREPRISES.....</b>	<b>145</b>
XVIII.1 Démographie des entreprises.....	146
XVIII.2. Caractéristiques des entreprises .....	148
<b>CHAPITRE XIX: AGRICULTURE.....</b>	<b>151</b>
XIX.1. Production.....	152
XIX.2. Valeur ajoutée agricole.....	154
XIX.3. Caractéristiques des exploitations.....	156
<b>CHAPITRE XX: ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PÊCHE.....</b>	<b>159</b>
XX.1. Elevage.....	160
XX.2. Sylviculture.....	162
XX.3. Pêche – Aquaculture.....	164
<b>CHAPITRE XXI: INDUSTRIE ET CONSTRUCTION.....</b>	<b>167</b>
XXI.1. Industrie.....	168
XXI.1. Construction .....	170
<b>CHAPITRE XXII: ENERGIE MINES ET CARRIERES.....</b>	<b>173</b>
XXII.1. Bilan énergétique .....	174
XXII.2. Pétrole-gaz naturel .....	176
XXII.3. Autres produits extractifs .....	178
<b>CHAPITRE XXIII: SERVICES.....</b>	<b>181</b>
XXIII.1. Transport.....	182
XXIII.2. Autres services .....	184
XXIII.3. Prix de production des services .....	186
<b>SECTION F. ANNEXES.....</b>	<b>188</b>
<b>CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRE.....</b>	<b>189</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ACF</b>	Action contre la Faim
<b>ADS</b>	Aéroport du Sénégal
<b>ANACIM</b>	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
<b>ANADS</b>	Archivage national des Données du Sénégal
<b>ANAT</b>	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
<b>ANSD</b>	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>APU</b>	Administration Publique
<b>BCEAO</b>	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BEP</b>	Brevet d'Etude Professionnelle
<b>BDEF</b>	Banque de Données économiques et financières
<b>BNSP</b>	Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers
<b>BP</b>	Bureau des Prix
<b>BRT</b>	Bus Rapid Transit
<b>BT</b>	Brevet de Technicien
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CEC</b>	Carte d'Egalité des Chances
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CIMA</b>	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
<b>CLM</b>	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
<b>CM</b>	Chef de Ménage
<b>CMU</b>	Couverture Maladie Universelle
<b>CPRS</b>	Centres de Promotion et de Réinsertion sociale
<b>CSS</b>	Caisse de Sécurité Sociale
<b>DAPSA</b>	Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
<b>DEFCS</b>	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
<b>DGCPT</b>	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
<b>DGPPE</b>	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
<b>DGPSN</b>	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
<b>DHORT</b>	Direction de l'Horticulture
<b>DPEE</b>	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
<b>DPRE</b>	Direction de la planification et de la Recherche
<b>DSC</b>	Division des Statistiques conjoncturelles
<b>DSDS</b>	Direction des Statistiques démographiques et sociales
<b>DSE</b>	Direction des Statistiques économiques
<b>DSECN</b>	Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale
<b>DST</b>	Direction des Statistiques et du Travail
<b>EDS</b>	Enquête Démographie de Santé
<b>EERH</b>	Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail
<b>EHCVM</b>	Enquête harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>EME</b>	Etablissements de Monnaie électronique
<b>ENES</b>	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
<b>ENETS</b>	Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal
<b>EPS</b>	Etablissement public de Santé
<b>FAR</b>	Femme en âge de reproduction
<b>FAO</b>	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FAP</b>	Femme en Age de Procréer
<b>FBCF</b>	Formation brute de Capital fixe
<b>FERA</b>	Fonds d'Entretien Routier Autonome
<b>FNR</b>	Fonds national de Retraite

<b>GAB</b>	Guichet Automatique de Banque
<b>ICC</b>	Indice des coûts de construction
<b>IDE</b>	Investissements Directs Etrangers
<b>IHPI</b>	Investissements Directs Etrangers
<b>IPI</b>	Indice de la production industrielle
<b>IPM</b>	Institut de Prévoyance Maladie
<b>IPPS</b>	Indice des Prix de Production des Services
<b>IPRES</b>	Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal
<b>ISBLSM</b>	Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages
<b>ISF</b>	Indice Synthétique de Fécondité
<b>MAERSA</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire
<b>MEN</b>	Ministère de l'Education nationale
<b>MEPA</b>	Ministère de l'Elevage et de la Protection Animale
<b>MESRI</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>MFB</b>	Ministère des Finances et du Budget
<b>MFPAI</b>	Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Innovation
<b>MSAS</b>	Ministère de la santé et de l'Action sociale
<b>NINEA</b>	Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations
<b>NACE</b>	Note d'Analyse du commerce extérieur
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PEGN</b>	Position extérieure globale nette
<b>PEV</b>	Programme élargi de Vaccination
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PNBSF</b>	Programme national des Bourses et de la sécurité familiale
<b>PUDC</b>	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
<b>RDB</b>	Revenu disponible brut
<b>RGE</b>	Recensement général des Entreprises
<b>RGPH</b>	Recensement général de la Population et de l'habitat
<b>RNDB</b>	Revenu national disponible brut
<b>RNSE</b>	Rapport national sur la situation de l'Education
<b>RNU</b>	Registre national unique
<b>SARL</b>	Sociétés A Responsabilité Limitée
<b>SDAS</b>	Services départementaux de l'Action sociale
<b>SECNSA</b>	Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire
<b>SESN</b>	Situation économique et sociale nationale
<b>SFD</b>	Système Financier Décentralisé
<b>SNPS</b>	Stratégie nationale de Protection sociale
<b>SRAS</b>	Services régionaux de l'Action sociale
<b>SUARL</b>	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
<b>TBO</b>	Tableau de Bord
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TEF</b>	Tableau de l'Economie Française
<b>TER</b>	Train Express Régional
<b>FNR</b>	Fonds national de retraite
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations financières de l'Etat
<b>TPE</b>	Terminaux de Paiement électronique
<b>UEMOA</b>	Union économique monétaire ouest africaine
<b>VA</b>	Valeur ajoutée

## AVANT PROPOS

*La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.*

*La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du pays.*

*Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.*

*Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.*

*La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.*

*Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.*

**Dr Abdou DIOUF**

Directeur général

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

## SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT



## CHAPITRE I : TERRITOIRE

## I.1. Le Sénégal dans la zone CEDEAO

Le Sénégal fait partie des 15 pays membres de la CEDEAO, organisation de coopération économique ouest-africaine qui a vu le jour en 1975 avec le Traité de Lagos. Les autres pays membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone, le Togo.

Au plan démographique, le Sénégal avec 18 126 390 habitants en 2023, se place en septième position des pays les plus peuplés dans la zone CEDEAO derrière le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria qui reste le pays le plus peuplé avec 218 541 212 d'habitants.

En termes de densité de population, la zone CEDEAO a une densité de 84 hbts/Km<sup>2</sup>. Le Cap-Vert, pays le moins peuplé, devance le Sénégal et occupe la cinquième place des pays les plus densément peuplés avec 133 hbts/Km<sup>2</sup>.

Le Sénégal se retrouve à la huitième place avec 92 hbts/Km<sup>2</sup> devant la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Niger qui sont par ailleurs largement moins densément peuplés que le Sénégal.

Le Nigéria garde la première position tant au niveau de la population qu'au niveau de sa densité (237 hbts/Km<sup>2</sup>).

A noter que la Gambie, le Togo, le Ghana, le Cap-Vert, la Sierra Leone et le Bénin suivent respectivement, le Nigéria dans ce classement. Le Mali (17 hbts/Km<sup>2</sup>) et le Niger (19 hbts/Km<sup>2</sup>) sont les pays les moins densément peuplés.

En dollar courant, sur les huit pays de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire, avec un PIB de 2 817 dollars par habitant, soit environ 8 dollars par jour et par habitant, se positionne au premier rang en 2023. Le Sénégal, avec un PIB de 1 693 dollars par habitant en 2023, soit un peu moins de 5 dollars par jour et par habitant, se classe comme deuxième pays à plus fort PIB dans la zone UEMOA.

Le Sénégal est suivi du Bénin dont le PIB par habitant est de 1 394 dollars<sup>1</sup> et du Togo (1 133 dollars). Ainsi, quatre pays sur les huit qui composent la zone ont un PIB par habitant qui atteint 1 000 dollars.

Le Niger, le Burkina Faso et le Mali restent les pays à plus faible PIB par habitant avec respectivement 618, 874 et 897 dollars.

### Définitions :

Le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire. Le PIB est ainsi la richesse créée par les activités de production.

### En savoir plus :

<https://fr.countryeconomy.com/pays/groupes/communaute-economique-etats-afrique-ouest>

<https://www.uemoa.int/fr/pays/senegal> <https://www.presidence.sn/actualites>

[https://www.ecowas.int/member\\_states/senegal/?lang=fr](https://www.ecowas.int/member_states/senegal/?lang=fr)

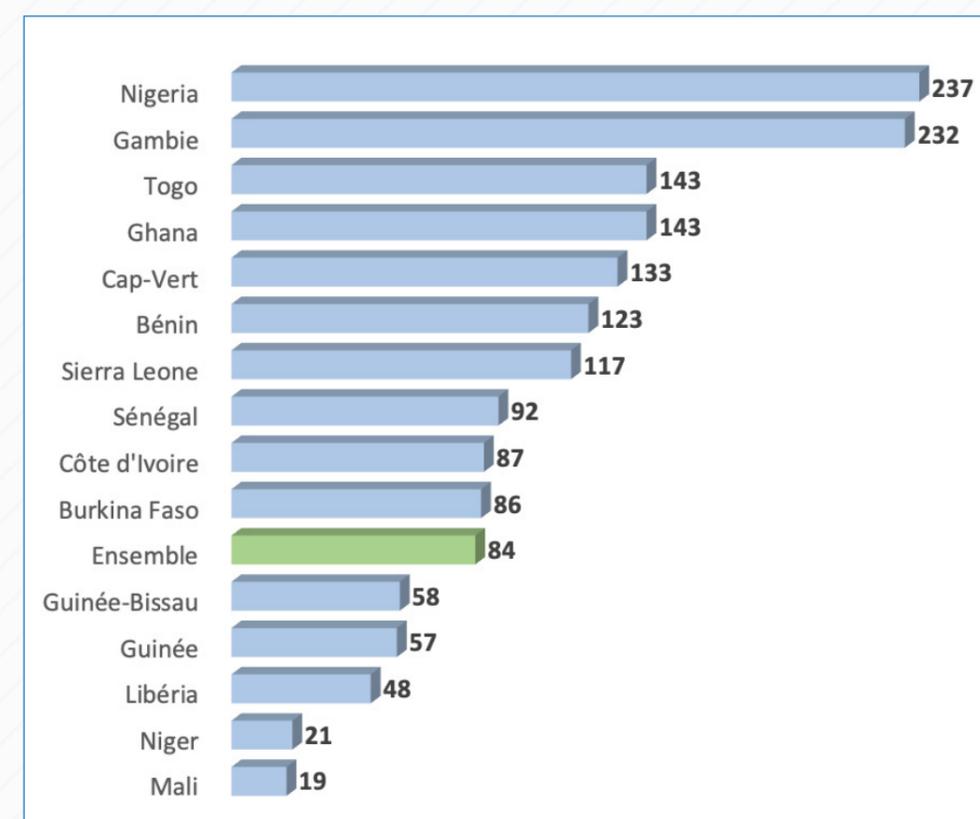
1 Pays | Perspective Monde 2023

Tableau I.1 Population/densité des différents pays de la zone CEDEAO en 2023

PAYS	SUPERFICIE (Km <sup>2</sup> )	POPULATION	DENSITE (hbts/Km <sup>2</sup> )
Bénin	114763	14 111 034	123
Burkina Faso	270 764	23 251 485	86
Cap-Vert	4 300	573 007	133
Côte d'Ivoire	322 462	27 970 139	87
Gambie	11 300	2 621 138	232
Ghana	238530	34 121 985	143
Guinée	245 857	14 032 014	57
Guinée-Bissau	36 130	2 089 024	58
Libéria	111 370	5 394 439	48
Mali	1 246 814	23 293 698	19
Niger	1 267 000	27 202 843	21
Nigéria	923 768	218 541 212	237
Sénégal	197 000 <sup>2</sup>	18 126 390	92
Sierra Leone	72 000	8 431 909	117
Togo	56 530	8 095 498	143
<b>Ensemble</b>	<b>5 118 588</b>	<b>427 855 815</b>	<b>84</b>

Source : CEDEAO

Graphique I.1 : Densité de population par pays dans la zone CEDEAO (hbts/Km<sup>2</sup>) en 2023



Source : CEDEAO

2 Cette valeur est assez proche de celle fournie par l'ANSD qui est 196 768 Km<sup>2</sup>

## I.2. Organisation administrative et territoriale

Le Sénégal est un Etat laïc, indépendant depuis 1960. C'est une république dotée d'un régime présidentiel pluraliste. Les Institutions de la République sont :

- le Président de la République, élu au suffrage universel direct, pour un mandat de 5 ans, renouvelable une seule fois ;
- l'Assemblée nationale, détentrice du pouvoir législatif, composée de 165 députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans ;
- le Gouvernement, dirigé par un Premier Ministre, nommé par le Président de la République ;
- le Haut Conseil des Collectivités territoriales (l'assemblée nationale a voté, le 14 décembre 2024, sa suppression), organe consultatif chargé d'étudier et de donner un avis motivé sur les politiques de décentralisation, d'aménagement et de développement du territoire ;
- le Conseil économique, social et environnemental (l'assemblée nationale a voté, le 14 décembre 2024, sa suppression) dont la mission est de favoriser la collaboration entre les différentes catégories professionnelles et d'assurer leur participation à la définition de la politique économique et sociale sous forme d'avis et d'études à l'endroit du gouvernement ;

### Définitions :

**Laïque** : désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

### En savoir plus :

Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution

Code général des collectivités territoriales

<https://dri.gouv.sn/cese/conseil-economique-social-et-environnemental>

<http://hcct.sn>

<https://ambasen-es.sn/presentation>

- le Conseil constitutionnel, la Cour suprême, la Cour des Comptes et les Cours et Tribunaux.

Le Sénégal dispose d'une superficie de 196 722 Km<sup>2</sup>. Le pays est divisé en 14 régions dont Dakar est la capitale. Toutes les régions sont composées de 3 départements à l'exception de Kafrine et Tambacounda qui en comptent 4, Dakar en compte 5. Ainsi, le territoire compte au total 46 départements qui se partagent les 553 communes du pays. Les communes rurales sont composées de villages et les communes urbaines sont constituées de quartiers.

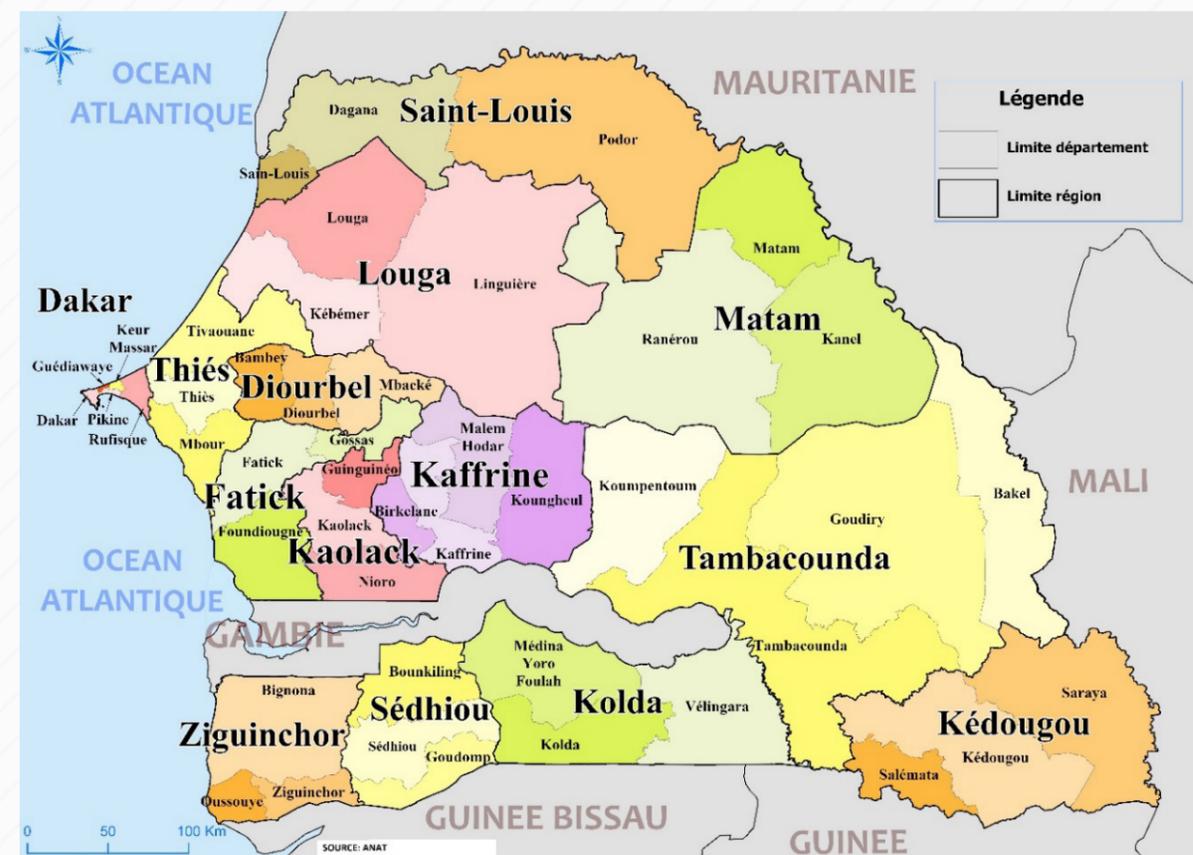
Deux modes d'administration du territoire se côtoient au Sénégal, depuis l'avènement en 2013, de l'Acte III de la décentralisation qui a instauré la communalisation intégrale. Il s'agit d'abord du mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat.

Il s'agit ensuite du mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, le département et la commune sont désormais les seuls à avoir le statut de collectivité territoriale. Le premier est géré par un Conseil départemental et le second est administré par un Conseil communal.

Graphique I. 2 : Carte de découpage administratif



Source : ANAT

## CHAPITRE II: POPULATION

## II.1. Structure de la population

La population résidente sur le territoire national sénégalais dénombrée en 2023 s'établit à 18 126 390 habitants dont 9 178 896 hommes et 8 947 494 femmes, soit respectivement 50,6% et 49,4% de l'effectif total. En 2022, cette population est estimée à 17 526 986 habitants dont 8 875 366 hommes et 8 651 619 femmes, soit les mêmes pourcentages qu'en 2023. Cette situation traduit une prédominance des hommes par rapport aux femmes.

La démographie du Sénégal se caractérise par la jeunesse de la population. L'âge moyen national est de 23,6 ans avec 23,2 ans pour les hommes et 24,1 ans pour les femmes. Il est plus élevé chez les femmes quel que soit le milieu de résidence. De plus il se situe à 25,0 ans en milieu urbain contre 21,9 ans pour le milieu rural. La moitié de la population a moins de 19 ans soit 18,3 ans pour le sexe masculin et 19,7 ans pour le sexe féminin. Il est plus élevé en milieu urbain (21,0 ans) qu'en zone rurale (16,6 ans).

La population âgée de 15 à 64 ans représente 57,1% de l'ensemble de la population. Les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 39,1% et celles âgées de 65 ans ou plus (3,8%)

### Définitions :

Le rapport de masculinité désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

Le taux d'accroissement mesure la variation de l'effectif de la population.

L'âge moyen est la moyenne des âges de la population.

Le rapport de dépendance mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler

### En savoir plus :

Rapport RGPH-5, 2023, ANSD

Données rétropolées, 2023-2014

de la population sénégalaise. Par conséquent, le rapport de dépendance démographique qui est resté quasiment constant entre 2022 et 2023, s'établit à 75,2%. Ce qui signifie que 75 personnes inactives sont prises en charge par 100 personnes en âge de travailler même si tous ceux qui ont l'âge de travailler ne travaillent pas forcément. Cependant, cette dépendance varie selon le milieu de résidence. Elle est plus forte en milieu rural (92,7%) qu'en zone urbaine (63,0%).

Concernant le rapport de masculinité, il met en évidence une légère supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes. Cela signifie qu'il y a 102,6 hommes pour 100 femmes en 2022 et en 2023. Cependant, des disparités existent pour certaines tranches d'âge comme chez 20-39 ans, 50-64 ans et 70 ans et plus, où il y a plus de femmes que d'hommes. Par ailleurs, le taux d'accroissement intercensitaire de la période 2013-2023 évalué à 2,9% se situe au même niveau que celui de 2002-2013 (2,9%). Les résultats du RGPH-5 indiquent aussi que le taux d'accroissement intercensitaire de la population masculine est de 3,1% contre 2,8% pour les femmes, soit un écart de 0,3 point entre les sexes en faveur des hommes pour l'année 2023.

Tableau II.1 : Structure de la population et rapport de dépendance

Groupes d'âge	2022			2023				
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 15 ans	3 602 126	3 254 512	6 856 638	3 725 315	3 365 813	3 439 257	3 651 871	7 091 128
15-64 ans	4 950 716	5 051 970	10 002 685	5 120 025	5 224 742	6 087 963	4 256 804	10 344 767
65 ans et plus	322 524	345 138	667 662	333 554	356 941	395 179	295 317	690 496
Total	8 875 366	8 651 619	17 526 986	9 178 895	8 947 496	9 922 399	8 203 991	18 126 390
Part des moins de 15 ans	40,6	37,6	39,1	40,6	37,6	34,7	44,5	39,1
Part des 15-64 ans	55,8	58,4	57,1	55,8	58,4	61,4	51,9	57,1
Part des 65 ans et plus	3,6	4,0	3,8	3,6	4,0	4,0	3,6	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rapport de dépendance			75,2			63,0	92,7	75,2

Source : ANSD.RGPH-5, 2023 et données rétropolées, 2023-2014

Tableau II.2 : Age moyen et âge médian de la population selon le sexe en 2023

Indicateurs de tendance centrale		Moyenne	Médiane
Masculin	Urbain	24,6	20,4
	Rural	21,4	15,9
	Total	23,2	18,3
Féminin	Urbain	25,5	21,7
	Rural	22,5	17,4
	Total	24,1	19,7
Ensemble	Urbain	25,0	21,0
	Rural	21,9	16,6
	Total	23,6	19,0

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

## II.2. Répartition de la population par région et milieu de résidence

La répartition de la population résidente par région met en évidence d'importantes disparités. La région de Dakar concentre à elle seule plus de 22% de la population totale du pays (22,1% en 2023 et 22,2% en 2022), soit un peu plus du cinquième de la population. Elle est suivie respectivement des régions de Thiès (13,6% en 2023 et 13,6% en 2022), de Diourbel (11,5% en 2023 et 11,4% en 2022) et de Kaolack (7,4% en 2023 et 7,3% en 2022). Ces quatre régions réunies (Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack) regroupent 54,6% de la population du Sénégal en 2023. Par contre, les régions de Kédougou (1,3% en 2022 et 1,4% en 2023), Sédhiou (3,3% en 2022 et 3,3% en 2023) et Ziguinchor (3,5% en 2022 et 3,4% en 2023) sont les moins peuplées.

Le poids démographique des régions contraste nettement avec leur superficie. En effet, la région de Dakar, avec 0,3% de la superficie du pays concentre à elle seule 22,1% de la population totale du pays. En revanche, la région de Tambacounda, qui s'étend sur une superficie estimée à 21,5 % de la superficie du pays, ne compte que 5,4 % de la population du Sénégal.

Ces disparités aboutissent à des densités démographiques très variables d'une région à une autre. Ainsi, la région de Dakar reste la plus densément peuplée, elle se distingue par une densité de 7 485 habitants au Km<sup>2</sup> en 2023, représentant ainsi 81 fois la densité moyenne du pays (92 habitants/Km<sup>2</sup>). Elle est suivie des régions de Diourbel (428 hbts/Km<sup>2</sup> en 2023 et 412 hbts/Km<sup>2</sup> en 2022), de Thiès (374 hbts/Km<sup>2</sup> en 2023 et 361hbts/Km<sup>2</sup> en 2022), de Kaolack (252 habitants /Km<sup>2</sup> en 2023 et 242 habitants /Km<sup>2</sup> en 2022) et Fatick (129 habitants /Km<sup>2</sup> en 2023 et 126 habitants /Km<sup>2</sup> en 2022). Les régions les moins densément peuplées sont Kédougou (15 hbts/Km<sup>2</sup> en 2023 et 14 hbts/Km<sup>2</sup> en 2022), Tambacounda (23 hbts/Km<sup>2</sup> en 2023 et 22 hbts/Km<sup>2</sup> en 2022) et Matam (29 hbts/Km<sup>2</sup> en 2023 et 28 hbts/Km<sup>2</sup> en 2022).

Par ailleurs, la majorité de la population du Sénégal réside en milieu urbain (54,7%). Les niveaux d'urbanisation diffèrent selon les régions. Avec un taux d'urbanisation de 100%, Dakar se singularise par une population totalement urbanisée. Elle est suivie des régions de Diourbel (66,9%), Thiès (57,5%) et Ziguinchor (54,9%) qui affichent des taux d'urbanisation situés au-dessus de la moyenne nationale. A l'opposé, la région de Kaffrine est la moins urbanisée (15,3%) du pays.

### Définitions :

**La densité d'une population** est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km<sup>2</sup>.

**Taux d'urbanisation** est le rapport de la population urbaine à la population totale.

**Le poids démographique d'une région** est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

### En savoir plus :

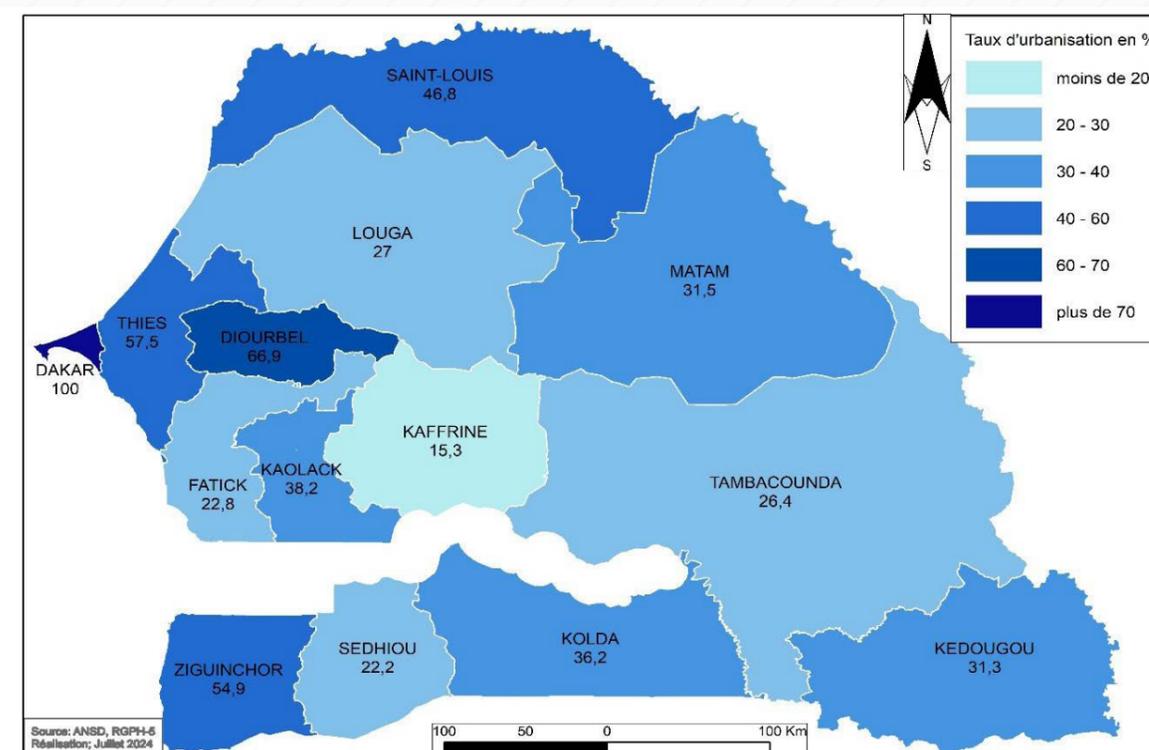
Rapport RGPH-5, 2023, ANSD Données rétropolées, 2023-2014

Tableau II.3 : Répartition par région de la densité de la population du Sénégal en 2022 et 2023

Région	Superficie Km <sup>2</sup>	Superficie Km <sup>2</sup> (%)	2022			2023		
			Population totale	Poids (%)	Densité au Km <sup>2</sup>	Population totale	Poids (%)	Densité au Km <sup>2</sup>
Dakar	535	0,3	3 897 578	22,2	7285,2	4 004 426	22,1	7 485
Ziguinchor	7 329	3,7	609 980	3,5	83,2	617 567	3,4	84
Diourbel	4 860	2,5	2 003 277	11,4	412,2	2 080 333	11,5	428
Saint-Louis	19 010	9,7	1 165 183	6,6	61,3	1 202 441	6,6	63
Tambacounda	42 613	21,7	945 482	5,4	22,2	987 152	5,4	23
Kaolack	5 310	2,7	1 287 057	7,3	242,4	1 336 720	7,4	252
Thiès	6 586	3,3	2 375 248	13,6	360,7	2 463 677	13,6	374
Louga	25 619	13	1 094 659	6,2	42,7	1 125 908	6,2	44
Fatick	7 010	3,6	883 293	5,0	126,0	906 918	5	129
Kolda	13 752	7	881 677	5,0	64,1	914 798	5	67
Matam	28 830	14,7	794 232	4,5	27,5	831 630	4,6	29
Kaffrine	11 057	5,6	785 895	4,5	71,1	820 405	4,5	74
Kédougou	16 904	8,6	231 217	1,3	13,7	245 147	1,4	15
Sédhiou	7 353	3,7	572 207	3,3	77,8	589 266	3,3	80
Sénégal	196 768	100	17 526 986	100,0	89,1	18 126 390	100	92

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Graphique II. 1 : Taux d'urbanisation par région en 2023



Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### II.3. Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

En 2023, le taux brut de natalité et l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) sont respectivement de 31,0‰ et 4,2 enfants par femme. Parallèlement, l'âge moyen des mères à la procréation (AMP), s'élève à 31,4 ans. S'agissant de la mortalité, l'étude générale indique un taux brut de 5,6 ‰ à l'échelle nationale. Le niveau de mortalité est plus élevé en milieu rural (6,0‰) qu'en milieu urbain (5,2‰). La mortalité infantile est évaluée à 48,3‰. De façon globale, au Sénégal, en 2023, sur 1000 enfants nés vivants, 48 n'atteignent pas leur premier anniversaire et 66 décèdent avant leur cinquième anniversaire.

Concernant l'espérance de vie à la naissance, elle est plus élevée chez les femmes (70,0 ans) que chez les hommes (67,7 ans).

Quant aux immigrants internationaux il y'a 5 ans et ceux récents, ils sont respectivement évalués à 56 401 et 18 866 individus tandis que les émigrants au cours de ces 5 dernières années et ceux récents représentent respectivement 166 561 et 61520 individus. Enfin, le solde migratoire international pour les 5 dernières années et pour les 12 derniers mois sont négatifs et s'établissent respectivement à -110 160 et -42 654; laissant ainsi apparaître des sorties plus importantes que d'entrées sur le territoire national.

#### Définitions :

**L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)** représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

**Le Taux de mortalité** correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

**Le Solde naturel** correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période

**Le taux net de reproduction** mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

**L'espérance de vie à la naissance** est l'âge moyen auquel les sénégalais nés en 2020 (respectivement en 2021) décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais nés en 2020 (respectivement en 2021) espèrent vivre.

#### En savoir plus :

Rapport RGPH- 5, ANSD

Tableau II.3 : Indicateurs de fécondité, mortalité et migration en 2023

Indicateurs	Valeur en 2023
Indice synthétique de fécondité (ISF)	4,2
Age moyen de procréation	31,4
Taux brute de natalité (TBN) pour 1000	31,0
Mortalité infantile pour 1000	48,3
Mortalité infanto-juvénile (0-4 ans) pour 1000	65,6
Taux brute de mortalité (TBM) pour 1000	5,6
Taux brute de mortalité (TBM) pour 1000) Urbain	5,2
Taux brute de mortalité (TBM) pour 1000) Rural	6,0
Espérance de vie des hommes	67,7
Espérance de vie des femmes	70,0
Espérance de vie totale	68,9
Naissances	767 554
Décès	85 153
Solde naturel	682 401
immigrants internationaux il y'a 5 ans	56 401
émigrants internationaux il y'a 5 ans	166 561
immigrants internationaux récents	18 866
émigrants internationaux récents	61520
Solde migratoires internationales pour les 5 dernières années	-110 160
Solde migratoires internationales pour les 12 derniers	-42 654

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

## CHAPITRE III: OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT

### III.1. Occupation du Sol

Au niveau des Agendas internationaux, le nouvel agenda urbain (NAU), ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD), à travers la cible 11.3 de l'ODD 11 qui vise à « renforcer, d'ici 2030, l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ». Cet objectif s'accompagne de l'indicateur 11.3.1, dénommé « Ratio entre le taux d'utilisation des terres urbaines et le taux de croissance démographique ».

Entre 2013 et 2023, la population urbaine du Sénégal a connu une évolution considérable, passant de 6 102 801 à 9 922 400 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,9% sur cette période. Cette croissance urbaine varie cependant selon les régions.

À l'exception de la région de Dakar, qui est considérée actuellement comme entièrement urbanisée, plusieurs régions du pays affichent des taux d'urbanisation relativement élevés. Par ailleurs, sur la même période, l'analyse du taux d'accroissement annuel moyen de la population montre une dynamique urbaine assez soutenue notamment dans les régions de Diourbel (17,6 %), Matam (7,8 %), Kédougou (7,1%), Kolda (6,7 %), Fatick (6,3 %), qui enregistrent des taux d'accroissement de leur population urbaine les plus élevés. Cette situation est due en partie à une requalification de certaines localités qui étaient considérées avant comme étant dans le milieu rural.

Durant cette même période (2013-2023), la superficie urbaine est passée de 3 038,4 à 4

010,0 Km<sup>2</sup>, soit un taux moyen annuel d'utilisation des terres urbaines de 2,8 %. Les résultats mettent également en exergue un étalement urbain remarquable tiré par une croissance urbaine beaucoup plus rapide dans les régions de Diourbel, Ziguinchor, Thiès et Dakar, eu égard à leur importance économique, leur attractivité et leur poids démographique. La superficie urbaine de la région de Diourbel est passée de 61,3 à 281,5, soit une multiplication par plus de quatre (4) fois en 10 ans et un taux d'accroissement moyen annuel des terres urbaines de 17,6%. A Ziguinchor, cette superficie est passée de 186,6 à 298,6 Km<sup>2</sup>, soit un taux d'utilisation annuel moyen des terres de 4,7%. A Thiès, ce taux est de 4,0 %, avec un superficie passant de 330,8 à 494,1 Km<sup>2</sup>. Il se situe à 2,8% à Dakar, devenu entièrement urbanisée, avec une superficie urbaine qui est passée de 375,2 Km<sup>2</sup> en 2013 à 549,5 Km<sup>2</sup> en 2023.

L'analyse du ratio entre le taux d'utilisation des terres (TUT) et le taux d'accroissement moyen annuel démographique (TAMD) révèle que, pour l'ensemble du Sénégal, la croissance démographique a été globalement plus accentuée que l'expansion des superficies urbaines. Entre les régions, les résultats mettent en lumière des différences notables. A l'exception des régions de Dakar, Ziguinchor, Diourbel et Thiès, le ratio pour les autres régions est inférieur à l'unité (1). Ces résultats confirment la densification des zones urbaines dans les autres régions ; une l'expansion urbaine, marquée par le phénomène d'étalement urbain et la pression croissante sur les terres disponibles dans les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Diourbel, engendrant des défis importants en matière de planification urbaine.

#### Définitions :

**Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine** : rythme moyen annuel de croissance de la population vivant en milieu urbain sur une période donnée.

**Taux annuel moyen d'utilisation des terres (TUT) urbaines** : rythme moyen annuel de la superficie urbaine sur une période donnée.

#### En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; Atlas démographique du Sénégal, (ANSD, ATLAS 2024) ; Module 3 : Utilisation efficaces des terres, (ONU-HABITAT).

Tableau III.1 : Evolution de la population urbaine des régions du Sénégal entre 2013 et 2023

REGION	POPULATION URBAINE		TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)
	2013	2023	
DAKAR	3 026 316	4 004 426	2,8
DIORBEL	239 870	1 391 336	17,6
FATICK	110 489	207 002	6,3
KAFFRINE	85 877	125 905	3,8
KAOLACK	338 760	510 962	4,1
KEDOUGOU	37 528	76 683	7,1
KOLDA	169 637	330 817	6,7
LOUGA	189 682	303 823	4,7
MATAM	119 784	262 270	7,8
SAINT LOUIS	412 037	562 310	3,1
SEDHIOU	87 014	131 024	4,1
TAMBA- COUNDA	161 439	260 938	4,8
THIES	872 112	1 415 612	4,8
ZIGUINCHOR	252 256	339 292	3,0
<b>SENEGAL</b>	<b>6 102 801</b>	<b>9 922 400</b>	<b>4,9</b>

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.2 : Evolution des superficies urbaines des régions du Sénégal entre 2013 et 2023

REGION	SUPERFICIE URBAINE (en km <sup>2</sup> )		TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)
	2013	2023	
DAKAR	375,2	549,5	3,8
DIORBEL	61,3	281,8	15,3
FATICK	72,9	106,2	3,8
KAFFRINE	129,9	129,9	0,0
KAOLACK	185,7	209,3	1,2
KEDOUGOU	229,6	236,9	0,3
KOLDA	265,6	320,9	1,9
LOUGA	109,3	146,0	2,9
MATAM	314,3	397,8	2,4
SAINT LOUIS	435,9	465,0	0,6
SEDHIOU	152,6	156,1	0,2
TAMBACOUNDA	188,8	217,8	1,4
THIES	330,8	494,1	4,0
ZIGUINCHOR	186,6	298,6	4,7
<b>SENEGAL</b>	<b>3 038,4</b>	<b>4 010,0</b>	<b>2,8</b>

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

### III.2. Typologie de l'habitat

Le Sénégal fait face à une croissance démographique rapide, caractérisée par une dynamique urbaine en constante augmentation. Entre 1976 et 2023, la population du Sénégal est passée de 4 997 885 habitants à 18 126 390 habitants, soit une multiplication par plus de 3,6 fois en 47 ans. Sur la même période, la population urbaine est passée de 1 713 295 à 9 922 400 habitants, soit une multiplication de près de 5,8 fois.

Le taux d'urbanisation est passé de 34 % en 1976 à 54,7 % en 2023. Sur la même période, la densité de la population est passée de 25 habitants par kilomètre carré (hab./km<sup>2</sup>) à 92 hab./km<sup>2</sup>, soit une multiplication par plus de trois (3,7) en 47 ans.

Ces indicateurs mettent en évidence une évolution notable de la population, notamment urbaine, exerçant une pression accrue sur l'espace et engendrant de nombreux enjeux et défis à relever, tels que : la dispinibilité des terres, la gestion foncière, la problématique de l'habitat spontané (bidonvilisation), l'instauration d'un habitat planifié et la production des logements sociaux, la mobilité urbaine dans les grandes agglomérations, les impacts des changements climatiques (érosion côtière, inondations, réchauffement de la planète, sécheresse, déforestation, perte de biodiversité), etc.

Face à ces constats, les gouvernements ainsi que les populations, sous l'effet de la modernité et des contraintes d'accès au foncier, ont introduit une mixité dans la typologie des habitats. Autrefois dominé par une horizontalité (cases, maisons basses, etc.), l'habitat intègre aujourd'hui la dimension verticale, avec des

#### Définitions :

**Habitat horizontal :** C'est un habitat composé de baraque ou de maison basse (bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse).

**Habitat vertical à étage :** C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, d'un (1) à trois (3) niveaux (R+1, R+2 ou R+3), pouvant abriter un ou plusieurs ménages.

**Habitat vertical à immeuble :** C'est un bâtiment de type moderne, de niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages), divisé en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

#### En savoir plus :

Rapports provisoires du cinquième recensement général de la population (RGPH-5, 2023) ; « Atlas démographiques du Sénégal » (ANSD, ATLAS 2024).

constructions en hauteur.

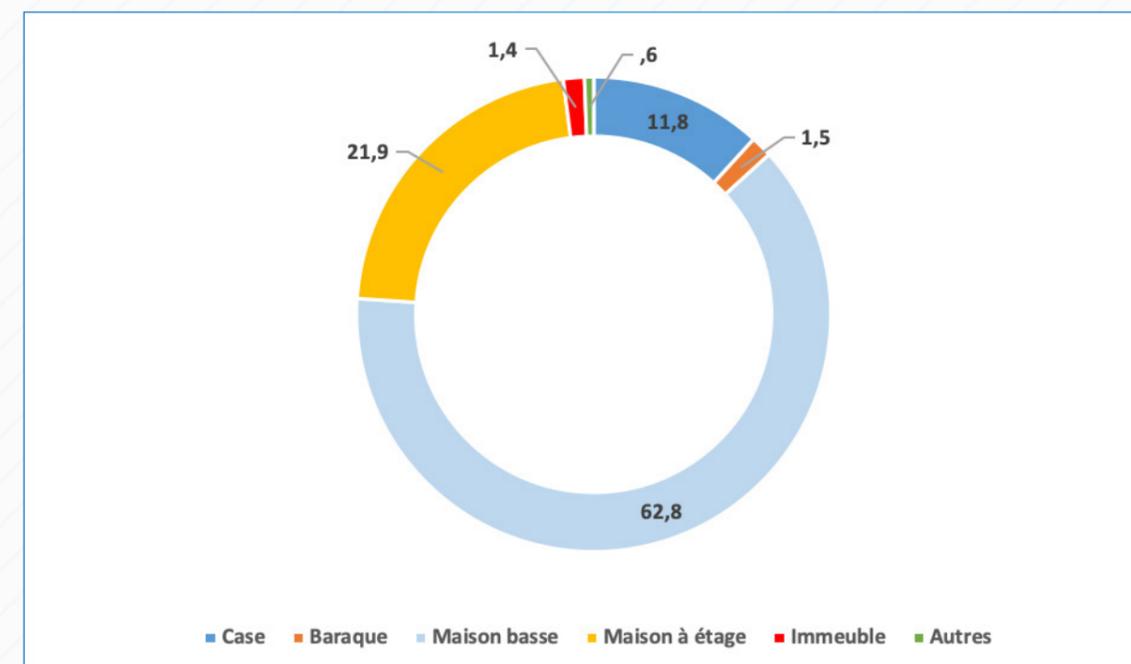
En 2023, l'analyse des types de logement au Sénégal révèle une prédominance des maisons basses (62,8 %), suivies des maisons à étage (21,9 %) et des cases (11,8 %). En revanche, moins de 3 % des ménages vivent dans des baraques (1,5 %) ou des immeubles (1,4 %).

Par ailleurs, selon la typologie de l'habitat, un peu plus de trois ménages sur quatre (76,5 %, dont 63,2 % d'horizontal moderne) logent dans un habitat de type horizontal, contre 22,0 % dans un habitat vertical à étage, et 1,4 % des ménages habitent dans des immeubles. Ainsi, 23,4 % des ménages vivent dans un habitat vertical.

Le phénomène de verticalité est plus marqué en milieu urbain, où 36,4 % des ménages habitent dans un habitat vertical (34,1 % dans des maisons à étage et 2,3 % dans des immeubles), contre seulement 1,4 % en milieu rural. Cependant, l'habitat horizontal, reste largement prépondérant en milieu rural (98,6 %), avec une dominance de type moderne (69,1 %).

L'analyse par région montre que les ménages résidant dans des habitats horizontaux sont majoritaires dans les régions de Kafrine (98,9 %), Sédhiou (98,1 %), Kédougou (98,0 %), Fatick (97,6 %), Kolda (97,4 %), Matam (96,7 %), Tambacounda (96,4 %), Louga (94,9 %), Kaolack (94,1 %), Ziguinchor (92,5 %) et Diourbel (91,3 %). À l'inverse, la verticalité de l'habitat est davantage observée dans les régions les plus urbanisées, notamment Dakar (60,0 %), Thiès (15,2 %), Saint-Louis (9,9 %), Diourbel (8,7 %) et Ziguinchor (7,5 %).

Graphique III.1 : Répartition (%) des ménages selon la typologie d'habitat



Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.3 : Répartition des ménages par milieu de résidence et région selon la typologie de l'habitat

CARACTERIS-TIQUE	Habitat horizontal traditionnel		Habitat horizontal moderne		Habitat vertical à étage		Habitat vertical à immeuble		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence										
Urbain	49 530	3,9	765 266	59,7	436 881	34,1	29 233	2,3	1 280 909	100,0
Rural	221 556	29,5	519 486	69,1	10 615	1,4	44	0,0	751 702	100,0
Région										
DAKAR	13 939	2,2	235 353	37,8	344 670	55,3	28 978	4,7	622 940	100,0
DIOURBEL	27 918	14,3	149 767	76,9	16 932	8,7	35	0,0	194 652	100,0
FATICK	11 240	12,8	74 522	84,8	2 123	2,4	5	0,0	87 890	100,0
KAFFRINE	29 256	40,8	41 720	58,1	783	1,1	13	0,0	71 773	100,0
KAOLACK	13 010	10,6	102 548	83,5	7 202	5,9	30	0,0	122 790	100,0
KEDOUGOU	16 985	54,7	13 456	43,3	618	2,0	4	0,0	31 063	100,0
KOLDA	27 613	32,1	56 050	65,2	2 262	2,6	12	0,0	85 937	100,0
LOUGA	29 601	24,6	84 409	70,3	6 114	5,1	9	0,0	120 133	100,0
MATAM	20 662	29,5	47 128	67,2	2 265	3,2	30	0,0	70 085	100,0
SAINT-LOUIS	24 994	18,1	99 086	71,9	13 638	9,9	30	0,0	137 748	100,0
SEDHIOU	3 025	6,2	44 780	91,9	906	1,9	4	0,0	48 716	100,0
TAMBACOUNDA	36 611	42,5	46 432	53,9	3 085	3,6	7	0,0	86 135	100,0
THIES	13 834	5,2	211 150	79,6	40 350	15,2	90	0,0	265 424	100,0
ZIGUINCHOR	2 396	2,7	78 351	89,7	6 549	7,5	31	0,0	87 326	100,0
<b>SENEGAL</b>	<b>271 086</b>	<b>13,3</b>	<b>1 284 752</b>	<b>63,2</b>	<b>447 495</b>	<b>22,0</b>	<b>29 277</b>	<b>1,4</b>	<b>2 032 611</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

### III.3. Changement climatique et effet de serre

La position géographique du Sénégal explique les différences entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. La circulation atmosphérique facilitée par un relief sans obstacles, expose le territoire en partie ou entièrement à l'influence de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson, ce qui détermine le climat de type soudano-sahélien avec deux saisons : la saison des pluies et la saison sèche.

Les températures suivent le rythme des saisons, les minima thermiques sont atteints pendant le mois de janvier et les maxima pendant la saison des pluies.

A l'instar des autres pays de la planète, le Sénégal subit les effets des importantes variations de certains paramètres climatiques tels que la température et la pluviométrie. En effet, le Sénégal est un pays vulnérable, avec un climat influencé par plusieurs facteurs : proximité avec l'océan, relief plat, régime de mousson, etc.

Les variations de la température peuvent être analysées à travers les variabilités interannuelles et intra-annuelles. L'évolution des températures au Sénégal est marquée de 1970 à 2018 selon la localité par une augmentation comprise entre 0,2°C et 0,8°C.

En 2020, la température moyenne du Sénégal était estimée à 29,3°C contre 29,2°C en 2021. Cette situation résulte d'une baisse de la température moyenne maximale qui passe de 36,2°C en 2020 contre 36,0°C en 2021. Par ailleurs, la température moyenne minimale est restée constante à 22,3°C en 2020 et 2021.

Par rapport aux régions, Matam a enregistré la température moyenne la plus élevée en 2020

et 2021 avec respectivement 30,9°C et 31,3°C. Elle est suivie par Kaffrine avec 30,6°C en 2020 et 29,9°C en 2021 et Tamba avec 30,3°C en 2020 contre 31,0°C en 2021. Par ailleurs, les régions côtières comme Dakar, Thiès, Fatick et Ziguinchor enregistrent les températures moyennes les plus faibles en 2020 et 2021.

Les précipitations connaissent une variabilité spatiale qui fluctue entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. A cela s'ajoute une variabilité temporelle (interannuelle) qui s'accompagne souvent d'un déficit pluviométrique persistant.

L'hivernage en 2020 a été plus pluvieux que celui de 2021 en terme de nombre de mm de pluie enregistré. Le Sénégal a enregistré en moyenne 873,0 mm de pluie en 2020 contre 624,2 mm en 2021, soit une baisse remarquable de 28,5%. Ce repli de la pluviométrie entre 2020 et 2021 a été constaté dans presque toutes les régions du pays à l'exception de Dakar.

Suivant la région, il apparaît que les régions du sud (Ziguinchor et Kolda) et du sud-est (Kédougou) ont eu plus de précipitations avec un cumul pluviométrique largement au-dessus de la moyenne nationale en 2020 et 2021. En effet, la région de Ziguinchor a enregistré 2 031,1 mm en 2020 contre 1 031,8 mm en 2021. Par ailleurs, celle de Kolda affiche 1 354,2 mm en 2020 contre 889,8 mm en 2021 et pour Kédougou, la situation pluviométrique fait état de 1 193,2 mm en 2020 et 935,3 mm en 2021. Par ailleurs, les régions de Fatick (898,0 mm), de Kaolack (897,2 mm) et de Kaffrine (844,5 mm) connaissent des précipitations plus ou moins faibles par rapport à celles du sud. Pour la situation pluviométrique de 2021, les régions du sud sont succédées par Kaolack (779,0 mm), Kaffrine (705,3 mm) et Tambacounda (646,9 mm).

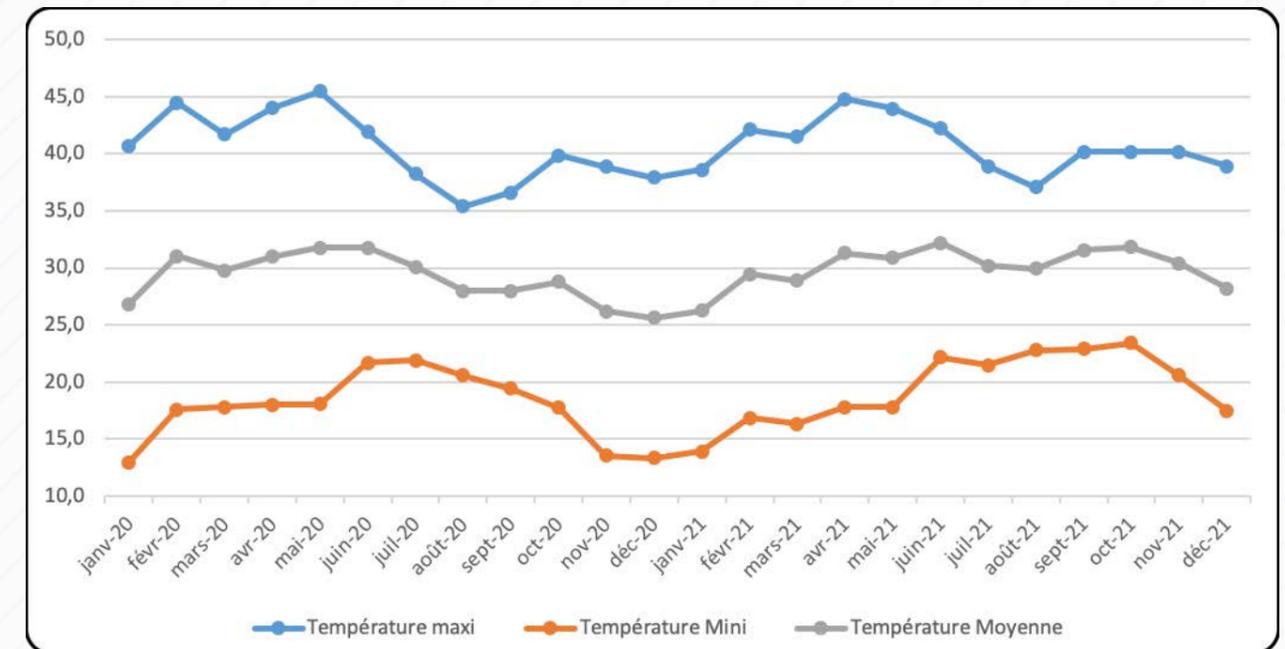
#### Définitions :

**Température moyenne** : Représente la moyenne de la température moyenne maximale et la température moyenne minimale.

**Température moyenne maximale** : Elle représente la moyenne de la température maximale des stations climatologiques.

**Température moyenne minimale** : Elle représente la moyenne de la température minimale des stations climatologiques.

Graphique III.2 : Evolution de la température



Source : ANACIM

## SECCION B. EMPLOI – REVENUS

CHAPITRE IV : TRAVAIL - EMPLOI

CHAPITRE V : REVENUS – SALAIRES

## CHAPITRE IV: TRAVAIL - EMPLOI

#### IV.1. Population en âge de travailler

Cette section présente la répartition socio-démographique de la population en âge de travailler (15-64 ans), ainsi que son évolution entre 2022 et 2023.

Au cours de la période 2022-2023, la population en âge de travailler représente environ 60,1% de la population sénégalaise. Sur cette période, la répartition par milieu de résidence montre une prédominance de cette population en zone urbaine. En effet, en 2022, 52,7% des personnes en âge de travailler vivaient en milieu urbain contre une proportion légèrement réduite à 52,4% en 2023.

En outre, la population en âge de travailler est à la fois jeune et majoritairement féminine. En effet, les femmes représentent 52,4% en 2022 et 52,5% en 2023 tandis que les jeunes âgés de 15 à 34 ans constituent 57,6% de cette population en 2022 contre 57,5% en 2023. Par ail-

leurs, la part des jeunes de moins de 25 ans est estimée à 32,9% en 2022 et à 32,8% en 2023.

Selon le niveau d'instruction, plus de la moitié de la population en âge de travailler n'a jamais fréquenté l'école au cours de la période 2022-2023. Toutefois, une légère augmentation de la proportion de cette population est notée passant de 54,3% en 2022 à 55,6% en 2023. Par ailleurs, la quasi-totalité de la population en âge de travailler a, au plus, le niveau secondaire, bien que cette part ait légèrement diminué, passant de 93,5% en 2022 à 92,7% en 2023. En revanche, la proportion de ceux ayant atteint le niveau supérieur a légèrement progressé, passant de 6,5% en 2022 à 7,3% en 2023 mais elle demeure la plus faible proportion.

#### Définitions :

**La population en âge de travailler** comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

#### En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Le présent chapitre est rédigé exclusivement avec les données de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES).

**Tableau IV.1** : Structure par milieu de résidence, par sexe, par âge, par niveau d'instruction et par statut matrimonial de la population en âge de travailler

	2022	2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	52,7%	52,4%
Rural	47,3%	47,6%
<b>Sexe</b>		
Masculin	47,6%	47,5%
Féminin	52,4%	52,5%
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	54,3%	55,6%
Primaire	14,3%	13,2%
Secondaire	24,9%	23,9%
Supérieur	6,5%	7,3%
<b>Tranche d'âges</b>		
[15-24]	32,9%	32,8%
[25-34]	24,7%	24,7%
35 ans et plus	42,4%	42,5%

Source : ANSD. ENES 2022 et 2023

## IV.2. Travail familial

Le niveau du travail familial constitue une mesure de l'utilisation du travail non rémunéré dans la production des biens et services au sens de la comptabilité nationale. L'offre globale de travail des aides familiaux est captée à partir de la proportion des aides familiaux dans la main-d'œuvre.

Aussi bien en 2022 qu'en 2023, la proportion d'aides familiaux dans la main-d'œuvre est estimée à 6,5% au niveau national. Cette stabilité est également observée en zone urbaine et rurale et chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans (5,8%).

Par ailleurs, le recours à la main-d'œuvre familiale demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, en 2023, le taux du travail familial en milieu rural s'est établi à 11,7% nettement

au-dessus de celui enregistré en zone urbaine qui est évalué à 1,7%. En outre, presque neuf aides familiaux sur dix vivent en zone rurale (86,6%). Le recours au travail familial, propre à la zone rurale, pourrait être lié à l'importance de la main-d'œuvre agricole.

Suivant le sexe, le niveau du travail familial est légèrement plus élevé chez les femmes (6,9% contre 6,3% chez les hommes).

Enfin, les aides familiaux sont majoritairement constitués de jeunes et des actifs qui n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, 82,0% des aides familiaux sont des jeunes (15-34 ans) et 73,7% n'ont aucun niveau d'instruction. De plus, le travail familial est plus élevé chez les jeunes de la tranche d'âges 15-24 (18,0% en 2023) et les non-instruits (7,8%).

### Définitions :

**Un aide familial** est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

### En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

**Tableau IV.2 :** Part des travailleurs familiaux dans la main-d'œuvre par sexe, âge et niveau d'instruction

	2022	2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	1,6%	1,7%
Rural	11,8%	11,7%
<b>Sexe</b>		
Masculin	6,7%	6,3%
Féminin	6,2%	6,9%
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	8,2%	7,8%
Primaire	4,4%	5,9%
Secondaire	4,1%	4,9%
Supérieur	1,1%	0,8%
<b>Tranche d'âges</b>		
[15-24]	17,0%	18,0%
[25-34]	5,8%	5,8%
35 ans et plus	2,6%	2,3%
<b>Ensemble</b>	6,5%	6,5%

Source : ANSD. ENES 2022 et 2023

**Tableau IV.3 :** Répartition des aides familiaux par sexe, âge et niveau d'instruction

	2022	2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	13,3%	13,4%
Rural	86,7%	86,6%
<b>Sexe</b>		
Masculin	56,5%	52,6%
Féminin	43,5%	47,4%
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	76,3%	73,7%
Primaire	11,3%	13,6%
Secondaire	11,4%	12,0%
Supérieur	1,0%	0,8%
<b>Tranche d'âges</b>		
[15-24]	53,5%	55,8%
[25-34]	26,3%	26,2%
35 ans et plus	20,0%	18,0%

Source : ANSD. ENES 2022 et 2023

### IV.3. Chômage

Les personnes au chômage constituent une composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Le taux de chômage évalue le poids en pourcentage des chômeurs dans la main-d'œuvre. Il est défini comme le ratio : nombre de chômeurs/ nombre d'actifs.

Le taux de chômage a baissé passant de 23,8% en 2022 à 21,4% en 2023. Au cours des années 2022 et 2023, le niveau du chômage est resté plus accentué en zone rurale. Au titre de l'année 2023, il s'est situé en moyenne à 23,2% contre 19,6% en zone urbaine.

De plus, le taux de chômage diminue en fonction de la classe d'âges et est plus important chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (28,5% en 2023) et de 25 à 34 ans (26,0% en 2023). Le chômage touche davantage les femmes avec un taux estimé à 34,2% (en 2023), soit un peu plus du triple de celui des hommes estimé à

10,9%.

Par rapport au niveau d'instruction, le taux de chômage a été plus élevé chez les personnes n'ayant aucun niveau (23,0% en 2023 et 25,6% en 2022) et celles qui ont le niveau secondaire (21,7% en 2023 et 24,0% en 2022). Par ailleurs en 2023, il s'est stabilisé à 14,8% et 20,5% respectivement pour les niveaux primaire et supérieur.

En termes de distribution, pour l'année 2023, plus de la moitié des chômeurs (52,5% en 2023) réside en zone rurale. De plus, la main-d'œuvre au chômage est majoritairement composée de femmes, d'adultes (35 ans et plus) et de personnes ayant un faible niveau d'instruction. En effet, sept chômeurs sur dix (72,0%) sont des femmes, environ quatre sur dix (37,3%) sont des adultes et près de huit sur dix (77,1%) ont au plus le niveau primaire. La proportion des chômeurs qui ont atteint le niveau supérieur est estimée à 6,5%.

#### Définitions :

Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- « sans travail », c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- « disponibles pour travailler » dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;
- « à la recherche d'un travail » sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.

#### En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

**Tableau IV.4 :** Taux de chômage selon le milieu de résidence, le sexe, le groupe d'âge et le niveau d'instruction

	2022	2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	20,9%	19,6%
Rural	27,0%	23,2%
<b>Sexe</b>		
Masculin	11,6%	10,9%
Féminin	38,3%	34,2%
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	25,6%	23,0%
Primaire	18,2%	14,8%
Secondaire	24,0%	21,7%
Supérieur	20,1%	20,5%
<b>Tranche d'âges</b>		
[15-24]	29,6%	28,5%
[25-34]	28,8%	26,0%
35 ans et plus	18,5%	15,8%
<b>Ensemble</b>	23,8%	21,4%

Source : ANSD, ENES 2022 et 2023

**Tableau IV.5 :** Répartition de la main-d'œuvre au chômage selon le milieu de résidence, le sexe, le niveau d'instruction et le groupe d'âges

	2022	2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	46,3%	47,5%
Rural	53,7%	52,5%
<b>Sexe</b>		
Masculin	26,6%	28,0%
Féminin	73,4%	72,0%
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	64,5%	66,6%
Primaire	12,5%	10,5%
Secondaire	17,9%	16,4%
Supérieur	5,1%	6,5%
<b>Tranche d'âges</b>		
[15-24]	25,2%	27,0%
[25-34]	35,6%	35,7%
35 ans et plus	39,4%	37,3%

Source : ANSD. ENES 2022 et 2023

#### IV.4. Emploi dans le secteur formel

En 2022, le nombre d'employés dans la fonction publique<sup>3</sup> est évalué à 165 789 contre 160 643 en 2021, soit une hausse de 3,2%. Cette augmentation est en liaison avec la progression du nombre de salariés dans tous les secteurs. En effet, l'effectif dans la santé et l'action sociale a progressé de 11,4% passant de 9 333 à 10 398 employés entre 2021 et 2022. Par ailleurs, celui de l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'artisanat s'est accru de 2,9%, passant de 86 199 agents en 2021 à 88 661 employés en 2022.

Pour ce qui est de l'année 2023, le nombre d'employés dans la fonction publique s'est établi à 176 678, soit un accroissement de 6,6% comparé à 2022. Cette augmentation est en relation avec l'accroissement des effectifs dans tous les secteurs, en particulier, dans la santé et l'action sociale (+0,6%) et l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'artisanat (+ 6,8%).

En 2023, le nombre de nouvelles recrues dans la fonction publique est de 13 063 agents contre 7 709 en 2022, soit une hausse de 69,5%. Les départs à la retraite, quant à eux, ont connu une baisse de 16,2% en 2023 en s'établissant à 1 626 contre 1 941 en 2022.

S'agissant de l'emploi dans les entreprises formelles hors administration publique, il est estimé à 338 310 salariés en 2022 contre 336 968 en 2021, soit une hausse de 0,3%. Cette augmentation est en liaison avec l'accroissement des effectifs dans tous les secteurs d'activités, hormis l'industrie (-5,1%). En effet, le nombre d'employés s'est accru dans le commerce (+9,6%), la construction (+2,0%) et les services (+1,5%) entre 2021 et 2022.

En 2023, le nombre d'employés dans le secteur des entreprises formelles est évalué à 337 751, soit une diminution de 559 emplois en terme absolu et de 0,1% en terme relatif comparé à 2022. Cette régression est imputable au repli des effectifs notamment dans l'industrie (-5,7%) et la construction (-3,4%).

#### Définitions :

**Fonction publique** : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

**Entreprises formelles** : se sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

#### En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-sur-lemploi-la-remuneration-et-les-heures-de-travail-eerh-0>

<sup>3</sup> - Il s'agit des employés pris en charge par la Direction de la Solde

Tableau IV.6 : Évolution des emplois dans la fonction publique

	Nombre d'employés			Évolution (%)	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	9 333	10 398	10 335	11,41%	0,6%
EDUCATION NATIONALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT	86 199	88 661	94 699	2,9%	6,8%
AUTRES	65 111	66 730	71 644	2,5%	7,4%
<b>Total Général</b>	<b>160 643</b>	<b>165 789</b>	<b>176 678</b>	<b>3,2%</b>	<b>6,6%</b>

Source : Direction de la Solde

Tableau IV.7 : Flux dans la fonction publique (les recrutements et les départs à la retraite)

	Nombre de recrues et de départ à la retraite			Évolution (%)	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
<b>Recrutements</b>	<b>10 340</b>	<b>7 709</b>	<b>13 063</b>	<b>-25,4%</b>	<b>69,5%</b>
<b>Départs à la retraite</b>	<b>1 809</b>	<b>1 941</b>	<b>1 626</b>	<b>7,3%</b>	<b>-16,2%</b>

Source : Direction de la Solde

Tableau IV.8 : Évolution du nombre d'employés dans les entreprises formelles

	Nombre d'employés			Évolution (%)	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
<b>INDUSTRIE</b>	<b>118 079</b>	<b>112 193</b>	<b>105 847</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,7</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	3 644	4 176	4 724	8,5	13,1
ACTIVITES DE FABRICATION	108 624	102 002	95 369	-6,1	-6,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 663	3 786	3 404	3,3	-10,1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DEHETS ET DE-POLLUTION	2 147	2 229	2 351	3,8	5,5
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>27 748</b>	<b>28 290</b>	<b>27 335</b>	<b>2,0</b>	<b>-3,4</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>47 349</b>	<b>51 894</b>	<b>56 032</b>	<b>9,6</b>	<b>8,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>143 791</b>	<b>145 933</b>	<b>148 537</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 696	15 496	15 365	-1,3	-0,8
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13 282	13 023	13 184	-2,0	1,2
INFORMATION ET COMMUNICATION	8 050	7 934	7 505	-1,4	-3,8
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	58 070	57 979	57 019	-0,2	-1,7
ACTIVITES IMMOBILIERES	880	886	930	0,6	5,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 880	1 861	1 911	-1,0	2,7
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	30 037	33 542	37 476	11,7	11,7
ENSEIGNEMENT	8 288	7 857	7 504	-5,2	-4,5
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 606	3 669	3 851	1,7	5,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 305	1 280	1 279	-1,9	-0,1
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 698	2 407	2 512	-10,8	4,4
<b>Total Général</b>	<b>336 968</b>	<b>338 310</b>	<b>337 751</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,1</b>

Source : ANSD, EERH

## CHAPITRE V: REVENUS - SALAIRES

## 5.1. Salaires

Estimée à 1 369 milliards de FCFA en 2021, la masse salariale dans le secteur formel hors administration publique s'est établie à 1 405,3 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 2,5%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs du commerce (+4,9%), de la construction (+4,2%), de l'industrie (+2,6%) et des services (+1,7%). L'augmentation de la masse salariale des services est principalement liée à l'accroissement des rémunérations dans tous les sous-secteurs hormis ceux de l'enseignement (-8,2%), du transport et entreposage (-0,6%) et activités spécialisées scientifiques et techniques (-0,3%). Le relèvement de la masse salariale dans l'industrie est consécutif à la hausse dans toutes les sous-branches sauf dans les activités de fabrication (-1,4%).

En 2023, la masse salariale dans le secteur formel des entreprises s'est établie à 1 440,4 milliards de FCFA, soit une hausse de 2,5% comparée à l'année précédente. Cet accroissement

fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs du commerce (+5,4%), de la construction (+3,0%), des services (+2,0%) et de l'industrie (+1,9%).

L'augmentation de la masse salariale des services est principalement liée à l'accroissement des rémunérations dans tous les sous-secteurs hormis ceux de l'enseignement (-3,8%), du transport et entreposage (-0,9%), des activités financières et d'assurance (-0,8%) et des activités spécialisées scientifiques et techniques (-0,3%). Le relèvement de la masse salariale dans l'industrie est consécutif à la hausse dans toutes les sous-branches sauf dans les activités de fabrication (-0,9%).

Concernant la fonction publique, il est enregistré une augmentation de la masse salariale de 23,0% entre 2021 et 2022. En effet, elle est passée de 906,0 milliards de francs CFA en 2021 à 1114,2 milliards de francs CFA en 2022. De même, elle a progressé de 15,1% entre 2022 et 2023 pour s'établir à 1281,9 milliards de francs CFA.

### Définitions :

**Salair** : il représente une part importante des coûts de main d'œuvre et est un facteur de compétitivité essentiel pour les entreprises, qu'il convient d'analyser, notamment au regard de leur interdépendance avec les autres facteurs économiques essentiels tels que la productivité et les investissements.

### En savoir plus :

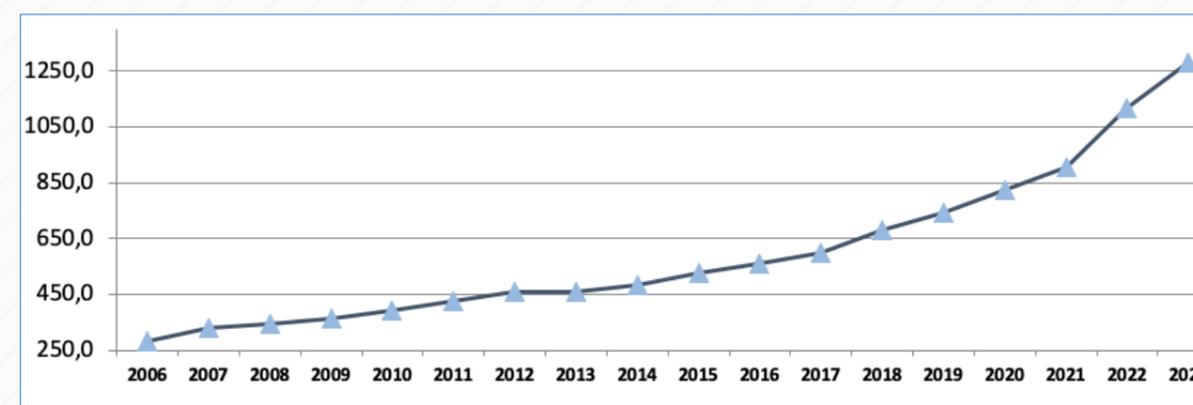
<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-sur-lemploi-la-remuneration-et-les-heures-de-travail-eerh-0>  
<https://dpee.sn/>

Tableau V.1 : Salaires dans les entreprises du secteur formel par branche d'activité ( en milliards de francs CFA)

	Salaires			Évolution (%)	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
<b>Industrie</b>	<b>431,1</b>	<b>442,1</b>	<b>450,5</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	38,3	43,8	50,8	14,3	15,8
ACTIVITES DE FABRICATION	325,9	321,4	318,5	-1,4	-0,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	51,7	59,3	61,2	14,8	3,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	15,0	17,5	19,8	16,7	13,3
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>73,0</b>	<b>76,0</b>	<b>78,3</b>	<b>4,2</b>	<b>3,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>188,1</b>	<b>197,3</b>	<b>207,9</b>	<b>4,9</b>	<b>5,4</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>676,7</b>	<b>688,8</b>	<b>703,6</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	80,8	80,3	79,6	-0,6	-0,9
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	22,5	23,8	29,1	5,8	22,3
INFORMATION ET COMMUNICATION	88,8	93,1	100,4	3,1	7,9
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	284,3	285,8	283,5	0,5	-0,8
ACTIVITES IMMOBILIERES	2,7	2,7	3,2	0,1	20,3
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	114,2	113,8	113,4	-0,3	-0,3
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	56,4	63,9	65,9	13,4	3,0
ENSEIGNEMENT	12,2	11,2	10,7	-8,2	-3,8
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	4,3	4,6	5,7	6,1	23,4
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	7,3	7,1	8,2	-2,7	15,6
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2,7	3,0	3,3	12,8	10,6
<b>Total Général</b>	<b>1 369,0</b>	<b>1 405,3</b>	<b>1 440,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>

Source : ANSD, EERH

Graphique V.1 : Evolution de la masse salariale de la fonction publique (en milliards de FCFA)



Source : DPEE, TBO

## 5.2. Revenus des ménages

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages s'élève à 12 636,1 milliards de FCFA en 2022 contre 11 431,4 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 10,5%, après une évolution de (+8,5%) en 2021. Quant au revenu disponible annuel par habitant<sup>4</sup>, il s'est établi à 712 342 FCFA en 2022 contre 663 712 FCFA en 2021, soit une progression de 7,3%. Après une contraction de 1,4% en 2021, les revenus nets de la propriété reçus par les ménages ont augmenté en 2022 de 14,6% pour s'établir à 239,1 milliards de FCFA. Les rémunérations salariales reçues par les ménages ont crû de 13,2% en 2022 contre 9,6% en 2021. Après une hausse de 5,7% en 2021, le solde des revenus primaires s'est renforcé de 12,7% en 2022. En 2022, les transferts courants (hors cotisations et prestations sociales) qui constituent une des principales composantes du revenu des ménages ont atteint un montant de 1625,1

milliards de FCFA, en termes nets, soit un accroissement de 4,4% après 23,5% en 2021. Quant aux impôts courants sur le revenu, ils ont augmenté de 41,0% en 2022, après un repli de 7,4% en 2021. Une hausse des prestations sociales de 1,4% et des cotisations sociales de 3,3% en 2022 est notée.

Le prix de la dépense de consommation finale s'est renchéri de 7,8% en 2022 contre un rebond de 1,2% en 2021. Ce prix de la consommation finale des ménages tient compte de l'autoconsommation, des avantages en nature et des services de loyers fictifs<sup>5</sup>. Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflétant le revenu brut disponible par le prix de la dépense de consommation finale a connu une progression de 2,5 % en 2022. En 2021, le pouvoir d'achat du RDB a progressé de 7,2%, la valeur la plus élevée sur la période 2018-2022. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne.

### Définitions :

**Revenu disponible annuel par habitant :** C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

**Pouvoir d'achat :** quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

**Revenu primaire :** revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

4 - C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population

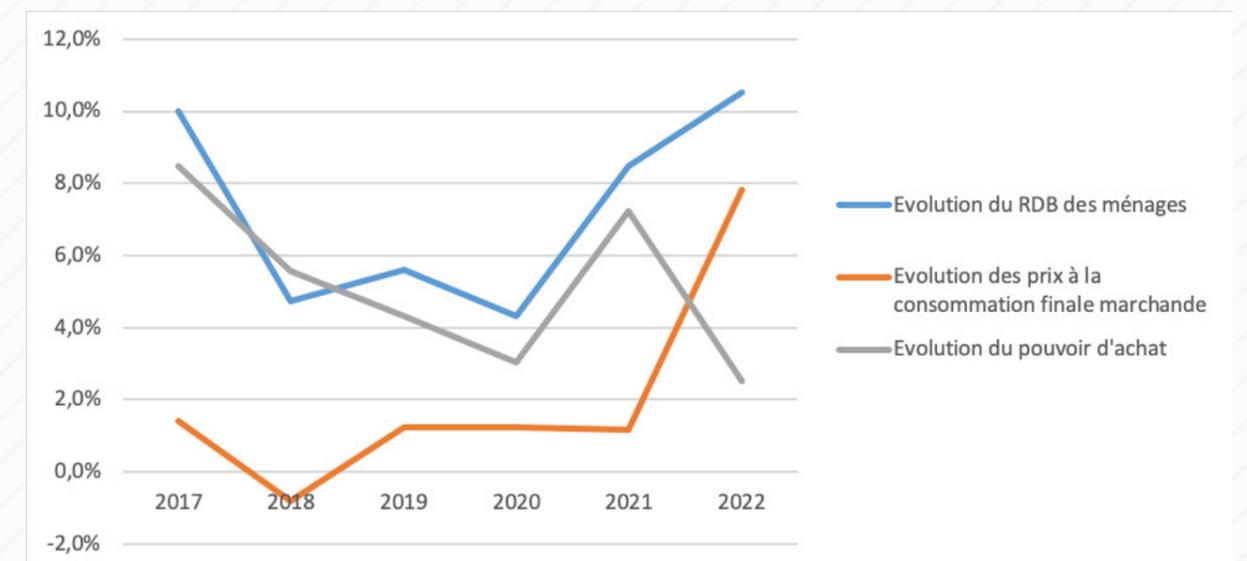
5 - Ils désignent la valeur locative estimée d'un bien immobilier occupé par son propriétaire

Tableau V.2 : Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Evolution (en %)				Montant (en milliards de FCFA)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Rémunération des salariés	2,8%	0,3%	17,5%	2,0%	468,6	470,2	552,4	563,2
Salaires et traitements bruts	2,8%	0,4%	17,5%	2,0%	467,9	469,5	551,9	562,9
Cotisations sociales à la charge des employeurs	21,8%	-6,3%	-20,1%	-37,9%	0,7	0,7	0,5	0,3
Excédent brut d'exploitation & revenu mixte brut	4,8%	5,1%	4,0%	12,6%	5 744,7	6 039,5	6 278,5	7 072,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés	-8,7%	-15,1%	-60,3%	6,3%	249,3	211,6	84,1	89,4
Solde brut des revenus primaires	5,1%	4,3%	5,7%	12,7%	9 324,4	9 729,4	10 279,5	11 587,5
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	9,0%	6,8%	8,1%	1,4%	406,3	433,9	469,1	475,7
Cotisations sociales	16,7%	-4,1%	-7,4%	41,0%	445,6	427,4	395,8	558,0
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc...	11,8%	1,1%	4,1%	3,3%	454,3	459,2	478,2	494,1
Solde des autres transferts courants	-3,6%	-4,6%	-18,4%	-9,4%	411,0	392,0	319,8	289,7
Revenu disponible brut	5,6%	4,3%	8,5%	10,5%	10 101,5	10 537,3	11 431,4	12 636,1

Source : ANSD, Comptes nationaux, base 2014

Graphique V.2 : Évolution du RDB et du pouvoir d'achat des ménages de 2017 à 2022 par rapport à l'année précédente



Source : ANSD, Comptes nationaux, base 2014

### 5.3. Retraites (IPRES-FNR)

L'IPRES est une institution de prévoyance sociale de droit privé en application des dispositions de la loi n°75-50 du 03 avril 1975 relative aux institutions de prévoyance sociale. Conformément à son objet social, elle organise et gère : un Régime général de Retraite (RGR) unique pour l'ensemble des travailleurs régis par le Code du Travail et de la Marine marchande, comprenant une section des employés de maison et un Régime complémentaire des Cadres (RCC) déjà affiliés au RGR. L'IPRES est financée par une double cotisation patronale (60%) et salariale (40%) assise sur les salaires bruts plafonnés.

Le nombre d'adhérents est passé de 420 436 en 2022 à 430 436 en 2023, soit une progression de 2%. En termes d'effectif, cette évolution représente 10 000 participants. Ces derniers sont principalement considérés comme les travailleurs déclarés auprès de l'IPRES par les entreprises qui les emploient.

En 2022, les cotisations mensuelles versées, tout régime confondus, ont donné un total de 137 571 millions de FCFA. En 2023, elles s'établissent à 137 068 millions de FCFA soit une

régression de 0,36% par rapport à 2022.

En ce qui concerne les charges de l'IPRES, une légère baisse a aussi été notée sur la période. Elles sont fixées à 115 033 millions en 2022 contre 109 228 en 2023, soit une variation de (-5,04%).

Le Fonds national de Retraite (FNR) comme l'IPRES a pour objectif de permettre aux sénégalais, dans le cadre de leur travail, de se couvrir des risques liés à la santé et à la vieillesse.

En fin décembre 2023, le nombre total de cotisants au FNR est de 138 048 tandis que l'effectif des pensionnés avoisinent les 74 256, soit un rapport démographique de 1,86 Cotisants/allocataires, contre 1,79 un an plus tôt.

Par ailleurs, le FNR a enregistré des recettes de 171 010 millions de FCFA en 2023 contre 141 481 en 2022. Par contre, les dépenses ont diminué de plus de 19% entre ces deux années malgré l'augmentation du nombre de pensionnaires.

Par ailleurs, les versements des employeurs ont progressé en 2023 atteignant ainsi 110 948 millions contre 95 683 un an plus tôt.

#### En savoir plus :

Rapport de la Direction des Statistiques et du Travail (DST) 2023  
Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027

Tableau V.3 : Effectif des retraités

Année	2022	2023
Effectif des participants	420 436	<b>430 436</b>

Source : DST

Tableau V.5 : Cotisations (en millions de FCFA)

Mois	2022	2023
1	9 623,00	11 930
2	9 003,00	9 476
3	8 664	11 137
4	14 372	11 860
5	17 045	11 401
6	16 066	10 711
7	17 899	11 901
8	14 227	13 694
9	10 453	11 535
10	10 900	12 370
11	9 319	10 490
12	0,00	10 563
<b>Total</b>	<b>137 571</b>	<b>137 068</b>

Source : DPBEP

Tableau V.4 : Effectif des pensionnaires

Année	2022	2023
Effectif des allocataires	138 830	139 506

Source : DST

Tableau V.6 : Charges de l'IPRES (en millions de FCFA)

BIMESTRE	2021	2022	2023
BIM1	16 042	17 667	19 136
BIM2	16 096	18 531	14 718
BIM3	16 206	19 473	18 331
BIM4	17 157	19 709	18 816
BIM5	16 908	19 834	19 035
BIM6	16 912	19 820	19 192
<b>TOTAL</b>	<b>99 321</b>	<b>115 033</b>	<b>109 228</b>

Source : DPBEP

## **SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES**

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE IX : JUSTICE

CHAPITRE X : SANTE

CHAPITRE XI : POPULATION VULNERABLES

CHAPITRE XII : ENSEIGNEMENT – ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

## **CHAPITRE VI: LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES**

## VI.1. Logement

Le logement, élément fondamental du bien-être et du développement durable, est au cœur des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 11, dont l'une des cibles vise à assurer l'accès au logement décent, adéquat et abordable.

L'analyse est faite avec les données issues de la base du RGPH-5 selon ces trois principales dimensions : la répartition du type de logement selon le milieu de résidence, la distribution régionale et la taille des ménages.

La répartition par type de logement montre que les appartements dans les immeubles se trouvent presque exclusivement en milieu urbain, avec 99,6% du parc. De même, les maisons à étages sont majoritairement urbaines à 97,8%. À l'inverse, les cases se concentrent essentiellement en milieu rural, représentant 86,8%. Les maisons basses et les baraques présentent une distribution plus équilibrée, avec respectivement 60% et 60,6% en milieu urbain.

L'analyse de la distribution régionale des logements fait apparaître une forte concentration dans la région de Dakar. La capitale regroupe 99,1% des appartements dans un immeuble, 78,1% des maisons à étages, 24,3% des baraques et 18,5% des maisons basses, tan-

dis que les cases n'y représentent que 2,9%. Concernant la région de Thiès, il est noté une présence de 16,4% des maisons basses, 13% des baraques et 8,6% des maisons à étages. Les cases sont majoritairement présentes dans les régions de Tambacounda (14,4%), Louga (11,6%), Kaffrine (11,8%) et Kolda (10,9%).

L'analyse du type de logement selon la taille du ménage révèle que les ménages de 1 à 4 personnes occupent principalement des maisons basses (49,4%), des maisons à étages (37,7%) et des cases (9%). Pour les ménages de 5 à 9 personnes, la proportion de maisons basses augmente à 63,2%, tandis que celle des maisons à étages diminue à 21,4%, et les cases représentent 13,1%. Cette tendance se poursuit pour les ménages de 10 à 14 personnes, avec 70,6% en maisons basses, 14,2% en maisons à étages et 13,5% en cases.

Les grands ménages, comptant entre 20 et 56 personnes, résident majoritairement dans des maisons basses (75,6%), suivies des maisons à étages (13,7%) et des cases (9,2%). Les très grands ménages de plus de 56 personnes se concentrent encore davantage dans les maisons basses (80,2%), avec une présence notable dans les maisons à étages (18%), tandis que leur présence dans les autres types de logement reste marginale.

### Définitions :

**Logement :** C'est un local construit à usage d'habitation, composé d'une ou de plusieurs pièces, destinées à la résidence d'une ou de plusieurs personnes. Il comporte généralement des pièces principales (salon, séjour, salle à manger, chambre) et des pièces annexes (cuisine, débarras, magasin, bloc sanitaire, salle de bain, toilettes).

### En savoir plus :

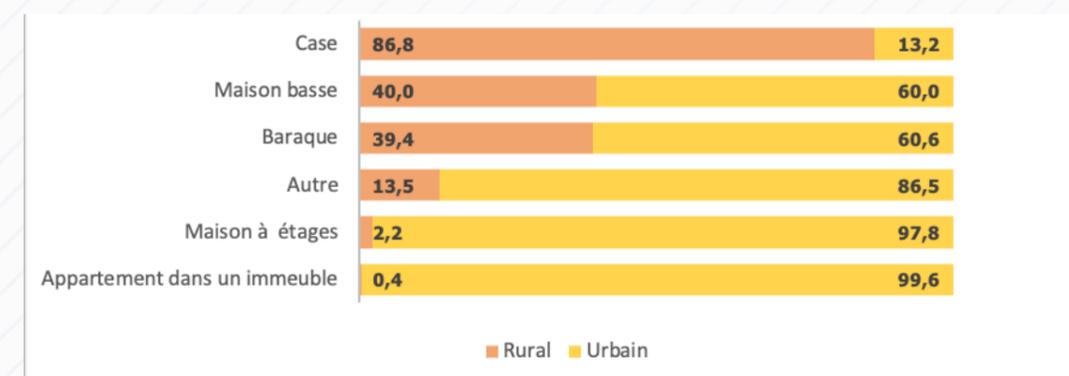
Rapport RGPH-5 2023, ANSD

Tableau VI.1 : Répartition des ménages par région selon le type de logement

Région	Type de logement						Total
	Appartement dans un immeuble	Autre	Baraque	Case	Maison basse	Maison à étages	
Dakar	99,1	74,6	24,3	2,9	18,5	78,1	31,3
Diourbel	0,1	1,4	15,0	9,8	11,7	3,5	9,5
Fatick	0,0	0,7	2,8	4,5	5,8	0,5	4,3
Kaffrine	0,0	0,4	2,7	11,8	3,2	0,2	3,5
Kaolack	0,1	2,2	8,7	4,1	8,0	1,5	6,0
Kolda	0,0	1,9	3,9	10,9	4,3	0,5	4,2
Kédougou	0,0	2,6	1,5	6,9	1,1	0,1	1,5
Louga	0,3	1,7	5,6	11,6	6,6	1,3	5,9
Matam	0,0	2,2	5,9	7,8	3,6	0,5	3,4
Saint-Louis	0,1	3,0	6,3	9,6	7,7	2,9	6,7
Sédhiou	0,0	1,2	2,4	1,0	3,4	0,2	2,4
Tambacounda	0,0	0,9	5,0	14,4	3,6	0,7	4,1
Thiès	0,3	4,7	13,0	4,1	16,4	8,6	13,0
Ziguinchor	0,0	2,4	3,2	0,6	6,2	1,4	4,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

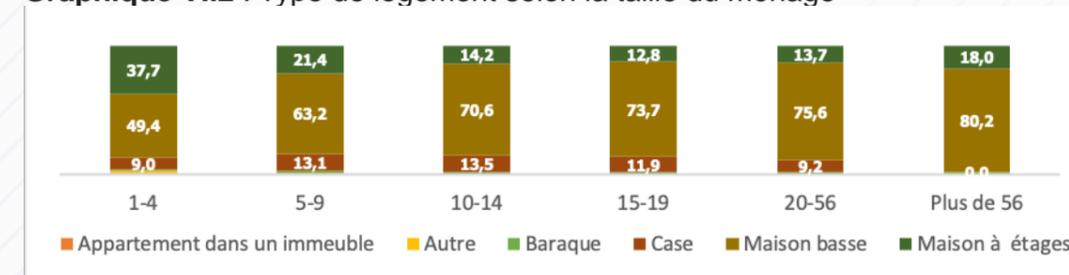
Source : ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VI.1: Type de logement selon le milieu de résidence



Source : ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VI.2 : Type de logement selon la taille du ménage



Source : ANSD, RGPH-5 2023

## VI.2. Équipement des ménages

L'analyse sur la possession de biens d'équipement révèle des disparités significatives tant au niveau régional que selon le milieu de résidence. La région de Dakar se distingue nettement avec les taux d'équipement les plus élevés dans toutes les catégories, reflétant son statut de capitale et son niveau de développement. Par exemple, 86,7% des ménages dakarois possèdent une télévision et 94,1% une bonbonne de gaz, des taux largement supérieurs à la moyenne nationale.

À l'échelle nationale, il a relevé une hiérarchie claire dans la possession des différents équipements. La télévision apparaît comme le bien le plus répandu, présent dans 65,4% des ménages sénégalais, suivie par la bonbonne de gaz (53,1%) et le réfrigérateur (39,8%). Les équipements moins courants incluent l'ordinateur (11,9%), tandis que le fer électrique et la cuisinière sont les moins répandus, avec respectivement 7,7% et 8,1% des ménages équipés.

La fracture entre milieux urbain et rural est particulièrement marquante. Les zones urbaines affichent des taux d'équipement systématiquement deux à cinq fois supérieurs à ceux des zones rurales. Cette disparité est particulièrement prononcée pour la bonbonne de gaz, avec 74,4% des ménages urbains équipés contre seulement 16,5% en milieu rural. De même, la possession de télévision illustre cet écart avec 82,2% des ménages urbains équipés contre 36,7% en zone rurale.

Au niveau régional, on observe un gradient décroissant du taux d'équipement en allant des régions côtières vers l'intérieur du pays. Après Dakar, la région de Thiès se positionne comme la deuxième zone la mieux équipée, avec des taux significativement supérieurs à la moyenne nationale : 78,8% des ménages y possèdent une télévision et 65,5% une bonbonne de gaz. À l'opposé, les régions comme Kaffrine, Kédougou et Tambacounda présentent les taux les plus faibles, généralement inférieurs à 35% pour la télévision et à 15% pour les autres équipements.

### Définitions :

**Ménage** : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

### En savoir plus :

Rapport RGPH-5 2023, ANSD

**Tableau VI. 4** : Répartition des ménages par région et par milieu de résidence selon la possession de biens d'équipements

Région	Biens d'équipement					
	TV	réfrigérateur	Ordinateur	Fer électrique	Cuisinière	Bonbonne gaz
<b>Régions</b>						
Dakar	86,7	59,6	23,1	16,2	17,1	94,1
Ziguinchor	60,9	35,1	10,9	5,4	5,6	46,2
Diourbel	68,9	37,0	5,3	3,4	2,8	34,4
Saint-Louis	57,0	31,6	8,0	4,5	4,3	40,2
Tambacounda	33,4	20,3	4,3	2,1	3,0	10,4
Kaolack	58,4	33,2	7,2	3,9	3,5	33,6
Thiès	78,8	46,2	11,5	7,2	7,3	65,5
Louga	51,0	25,5	4,3	2,8	2,3	28,5
Fatick	50,4	26,8	5,9	3,0	3,4	34,6
Kolda	34,0	17,4	4,6	2,2	3,4	10,9
Matam	34,1	22,1	3,8	1,6	2,5	15,2
Kaffrine	32,4	14,4	3,2	1,4	2,9	9,2
Kédougou	30,9	13,3	4,0	2,0	2,0	12,1
Sédhiou	42,5	18,5	4,8	2,0	2,5	15,5
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	82,2	54,0	17,0	11,4	11,5	74,4
Rural	36,7	15,4	3,1	1,5	2,3	16,5
<b>National</b>	<b>65,4</b>	<b>39,8</b>	<b>11,9</b>	<b>7,7</b>	<b>8,1</b>	<b>53,1</b>

Source : ANSD, RGPH-5 2023

### VI.3. Accès aux moyens de télécommunication et à internet

Le taux de pénétration du téléphone mobile est remarquablement élevé sur l'ensemble du territoire, atteignant 99,3% au niveau national. Cette couverture est quasi universelle avec très peu de variation entre les zones : 99,6% pour Dakar urbain et autre urbain, et 99,0% en milieu rural. Cette homogénéité se retrouve également à travers les quintiles de richesse, variant de 98,8% pour les plus pauvres à 99,5% pour les plus riches.

S'agissant du taux d'accès individuel au téléphone mobile (personnes de 12 ans et plus disposant d'un téléphone), des disparités plus marquées apparaissent. Au niveau national, 66,4% des individus disposent d'un téléphone portable, avec des écarts significatifs selon le milieu de résidence. Dakar urbain enregistre le taux le plus élevé avec 79,8%, suivi des autres zones urbaines avec 68,5%. Le milieu rural présente le taux le plus faible avec 58,4%.

Ces disparités sont également visibles selon le niveau de vie des ménages. Le taux d'accès augmente progressivement avec le niveau de richesse, passant de 50,8% pour le quintile le plus pauvre à 80,8% pour le quintile le plus riche, soit un écart de 30 points de pourcentage.

Concernant l'utilisation effective du téléphone portable, elle suit globalement la même tendance que l'accès, avec un taux national de 64,8%. Les écarts entre milieux de résidence et quintiles de richesse restent similaires, suggérant une forte corrélation entre la possession et l'utilisation du téléphone mobile.

Le téléphone fixe, quant à lui, connaît une très faible pénétration avec seulement 2,2% des ménages abonnés au niveau national. Son utilisation est principalement concentrée dans les zones urbaines, particulièrement à Dakar (5,8%), et quasi inexistante en milieu rural (0,2%). Cette fracture est encore plus marquée selon le niveau de vie, avec 6,3% d'abonnés dans le quintile le plus riche contre pratiquement 0% dans le quintile le plus pauvre.

Pour ce qui est de l'accès à internet au Sénégal, l'analyse révèle des disparités importantes selon le milieu de résidence et le niveau de vie des ménages.

Au niveau national, le taux d'accès à internet s'établit à 46,8%. Ce taux masque cependant des écarts considérables entre les différentes zones de résidence. Dakar urbain se distingue avec le taux d'accès le plus élevé, atteignant 71,0% des ménages. Les autres centres urbains enregistrent un taux nettement inférieur avec 52,8% des ménages. Le milieu rural accuse un retard significatif avec seulement 31,3% des ménages ayant accès à internet.

L'analyse selon le niveau de vie des ménages met en évidence une corrélation entre l'accès à internet et le niveau de richesse. Les ménages du quintile le plus riche présentent un taux d'accès de 70,5%, alors que ce taux chute progressivement pour atteindre 20,9% chez les ménages du quintile le plus pauvre. On observe une progression régulière à travers les quintiles intermédiaires : 34,9% pour le deuxième quintile, 44,1% pour le troisième quintile et 55,5% pour le quatrième quintile.

#### Définition :

Les **quintiles** séparent les ménages en 5 groupes de 20%, du plus pauvre (1er quintile) au plus riche (5ème quintile), selon leur consommation.

#### En savoir plus :

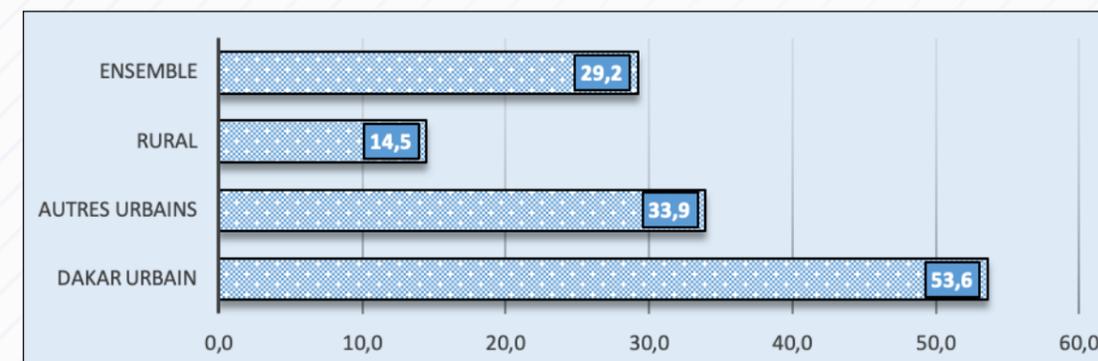
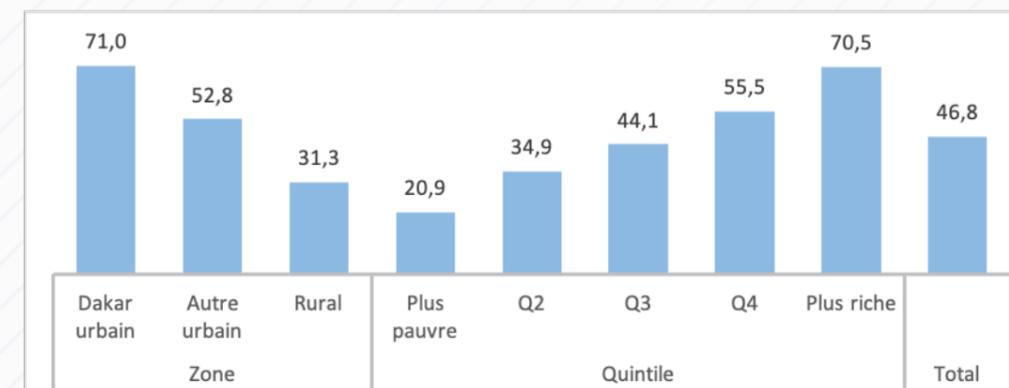
Rapport EHCVM, 2021/2022, ANSD

Tableau VI.5 : Indicateurs d'accès à la téléphonie mobile selon le milieu de résidence

	Zone			Quintile				Total	
	Dakar urbain	Autre urbain	Rural	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4		Plus riche
% de ménages abonnés au réseau de téléphone fixe	5,8	1,9	0,2	0,0	0,1	0,2	0,5	6,3	2,2
Taux de pénétration du téléphone mobile (% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable)	99,6	99,6	99,0	98,8	99,5	99,2	99,4	99,5	99,3
Taux d'accès au téléphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)	79,8	68,5	58,4	50,8	59,3	64,3	71,8	80,8	66,4

Rapport EHCVM 2021/2022, ANSD

Graphique VI. 2 : Taux d'accès à internet par milieu de résidence et le quintile (en %)



Source : Rapport EHCVM 2021/2022

## CHAPITRE VII: EAU, ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE

## VII.1. Eau

L'eau est un élément vital pour la survie de l'homme. L'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique. L'analyse de l'approvisionnement en eau potable au Sénégal révèle des disparités remarquables.

Au niveau national, en 2023, le robinet dans le logement (80,2%) constitue la principale source d'eau de boisson des ménages. La région de Dakar affiche la meilleure couverture avec plus de 9 ménages sur 10 (94,5%) qui utilisent l'eau de robinet dans le logement.

Les disparités urbain-rural persistent : 86,6% des ménages urbains ont accès au robinet dans le logement contre 69,1% en milieu rural. Les régions de Kolda (49,5%), Sédhiou (49,6%) et Tambacounda (21,8%) dépendent fortement des puits non protégés, tandis que la région de Kédougou se distingue par l'importance des puits à pompe/forages (32,9%).

Les sources modernes comme l'eau minérale/améliorée restent marginales (1,9% au niveau national), sauf à Dakar (3,4%). Ces données mettent en évidence un besoin d'améliorer l'accès à l'eau potable sécurisée, particulièrement dans les régions rurales où les sources non protégées demeurent une réalité.

Au-delà des robinets, les autres sources alternatives d'eau de boisson intègrent les puits non protégés (7,4%), les puits protégés (5,1%) et les puits à pompe ou forage (2,8%). Bien que moins répandues, ces infrastructures communautaires jouent également un rôle crucial dans l'accès à l'eau potable, surtout dans les zones rurales. Ces résultats mettent en exergue la nécessité de poursuivre les efforts d'investissement et de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable, en particulier dans les zones rurales défavorisées, afin de garantir un accès équitable à une eau de boisson de qualité au bénéfice des populations nécessiteuses.

**Tableau VII.1** : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'approvisionnement en eau potable en 2023

Région/Milieu de résidence	Source d'approvisionnement en eau potable												Total	
	Robinet dans logement	Robinet dans cour/parcelle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source protégée	Source non protégée	Camion citerne	Charrette avec petite citerne/tonneau	Eau de surface		Eau minérale/améliorée
Dakar	74,2	14,6	2,8	2,8	1,2	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	3,4	100,0
Ziguinchor	28,2	17,8	4,3	2,3	4,8	15,1	25,8	0,2	0,5	0,0	0,1	0,1	0,7	100,0
Diourbel	45,2	21,6	6,3	3,1	1,3	4,0	0,9	0,6	0,0	5,5	9,5	0,1	1,8	100,0
Saint-Louis	43,3	22,6	6,9	12,3	5,2	3,0	3,2	0,3	0,7	0,5	1,1	0,8	0,3	100,0
Tambacounda	27,3	15,9	6,6	10,2	6,3	10,4	21,8	0,2	0,6	0,0	0,6	0,0	0,1	100,0
Kaolack	43,9	32,3	4,7	5,6	0,7	4,7	3,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,1	3,6	100,0
Thiès	52,9	23,5	4,4	6,1	2,1	4,8	2,6	0,2	0,1	0,2	1,1	0,1	2,0	100,0
Louga	38,4	30,0	5,4	16,6	3,9	1,6	0,9	0,2	0,1	0,3	2,0	0,1	0,5	100,0
Fatick	35,5	25,8	4,7	3,1	0,5	13,1	13,1	0,2	0,4	0,2	1,4	0,1	2,0	100,0
Kolda	12,4	5,9	4,0	2,5	2,9	20,8	49,5	0,3	1,2	0,0	0,0	0,3	0,2	100,0
Matam	29,5	33,4	6,3	8,8	4,3	5,8	10,4	0,1	0,4	0,0	0,7	0,3	0,1	100,0
Kaffrine	45,3	36,8	6,1	6,4	1,4	1,2	2,1	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2	100,0
Kédougou	10,9	5,2	4,9	17,5	32,9	12,7	13,4	0,3	0,9	0,1	0,4	0,5	0,4	100,0
Sédhiou	15,0	11,1	2,4	2,1	2,0	16,3	49,6	0,3	0,9	0,0	0,1	0,0	0,3	100,0
<b>Urbain</b>	60,6	18,8	3,9	3,3	1,4	3,4	2,5	0,2	0,1	1,0	1,9	0,1	2,9	100,0
<b>Rural</b>	30,6	23,2	5,6	9,8	5,0	8,0	15,7	0,2	0,5	0,1	0,9	0,2	0,2	100,0
<b>Sénégal</b>	49,5	20,4	4,5	5,7	2,8	5,1	7,4	0,2	0,2	0,6	1,5	0,1	1,9	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

## VII.2. Assainissement

Les modes d'assainissement existant au Sénégal, marqués par des disparités entre les régions aussi bien pour le type d'assainissement utilisé, le mode d'évacuation des eaux usées et la gestion des ordures ménagères.

L'analyse des installations sanitaires au Sénégal en 2023, révèle une situation contrastée. Au niveau national, la chasse avec fosse prédomine (44,8%), suivie de la chasse raccordée à l'égout (18,1%).

La disparité urbain-rural est marquante : les zones urbaines bénéficient d'installations modernes avec 28,7% de raccordement à l'égout et 50,8% de chasses avec fosse, tandis que les zones rurales ne sont pas raccordées aux égouts et utilisent principalement la chasse avec fosse (34,5%) ou recourent à des latrines couvertes (21,7%).

La région de Dakar se démarque des autres régions avec 43,4% de ménages raccordés à l'égout. Les régions de Kédougou (29,5%), Matam (26,6%) et Tambacounda (19,2%) présentent les proportions de défécation dans la nature les plus élevées. L'usage de latrines couvertes (16%) et non couvertes (8,5%) reste significatif, particulièrement dans les régions de Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor.

S'agissant de l'évacuation des eaux usées au Sénégal, l'analyse révèle une situation problématique. Au niveau national, l'évacuation

dans la rue/nature domine (41,6%), suivie du réseau d'égout (19,2%) et des fosses/puisards (14,5%). Dakar se distingue avec 47% de raccordement au réseau d'égout et 16,2% de canaux fermés, contrastant fortement avec les autres régions.

Le milieu urbain bénéficie de 30,4% de raccordement à l'égout de ses ménages, alors que le rural dépend à 68,5% de l'évacuation dans la rue/nature.

Les régions recourant le plus à l'évacuation dans la nature sont Kédougou (70,1%), Kafrine (66,4%) et Louga (62,6%).

L'analyse des modes d'évacuation des ordures ménagères au Sénégal révèle qu'au niveau national, le ramassage par camion (40,3%) et les dépôts sauvages (27,3%) sont prédominants. Dakar se distingue avec 86,6% de collecte par camion, illustrant une gestion plus formalisée.

À l'opposé, les régions de Sédhiou (59,5%), Kédougou (56,3%) et Matam (53,1%) recourent majoritairement aux dépôts sauvages.

Selon le milieu de résidence, les zones urbaines ont plus accès au ramassage par camion (61,7%) tandis que les zones rurales utilisent principalement les dépôts sauvages (58%). La calèche/charrette représente une alternative significative (19,7% au niveau national), particulièrement développée à Thiès (38,2%) et Kafrine (33,4%). L'incinération reste marginale sauf à Ziguinchor où elle représente (32,3%).

### Définition :

Selon l'OMS, l'accès à l'eau potable est défini comme la disponibilité d'une source d'eau améliorée à moins de 30 minutes aller-retour du domicile, incluant la file d'attente.

### En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023>

Tableau VII.2 : Mode d'évacuation des eaux usées selon la région de résidence en 2023

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des eaux usées										
	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse/puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/nature	Autre	Total %
Dakar	47,0	16,2	2,8	0,4	21,1	0,8	0,2	1,0	10,4	0,2	100,0
Ziguinchor	4,7	5,5	7,9	0,2	9,8	1,6	5,1	6,9	57,5	0,7	100,0
Diourbel	8,9	12,7	5,3	0,2	9,0	0,3	1,1	5,7	56,5	0,2	100,0
Saint-Louis	11,6	8,8	3,6	0,2	10,6	4,4	1,5	6,5	52,4	0,3	100,0
Tambacounda	3,6	8,3	5,9	0,1	7,6	0,7	3,6	9,7	60,1	0,2	100,0
Kaolack	7,5	9,5	6,4	0,3	10,3	0,5	1,4	7,4	56,3	0,4	100,0
Thiès	10,9	11,1	3,1	0,3	24,2	1,3	0,9	4,7	43,2	0,3	100,0
Louga	5,4	8,6	3,7	0,3	9,3	0,3	0,7	8,8	62,6	0,2	100,0
Fatick	3,2	5,0	5,3	0,3	9,9	3,3	1,7	11,9	58,9	0,6	100,0
Kolda	2,3	4,8	8,5	0,1	6,6	1,5	5,6	10,2	59,9	0,4	100,0
Matam	3,0	7,7	5,6	0,1	9,4	1,7	4,0	12,0	56,2	0,4	100,0
Kafrine	1,5	5,6	5,4	0,2	5,5	0,2	2,0	13,1	66,4	0,2	100,0
Kédougou	2,8	6,8	3,5	0,1	3,5	2,3	5,0	5,8	70,1	0,1	100,0
Sédhiou	1,2	4,5	9,7	0,2	4,2	3,4	6,7	11,5	58,3	0,5	100,0
Urbain	30,4	15,1	3,9	0,4	19,4	1,1	0,9	2,6	25,9	0,3	100,0
Rural	0,0	3,9	5,5	0,1	6,1	1,5	3,0	11,1	68,5	0,3	100,0
Sénégal	19,2	11,0	4,5	0,3	14,5	1,3	1,6	5,7	41,6	0,3	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.3 : Mode d'évacuation des ordures selon la région de résidence en 2023

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
	Camion de ramassage	Calèche/Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
Dakar	86,6	7,2	4,2	1,4	0,1	0,4	0,1	100
Ziguinchor	31,9	1,6	4,7	24,4	4,1	32,3	1,1	100
Diourbel	25	28,7	5	34,4	2,3	4,3	0,3	100
Saint-Louis	21,7	20,3	7,9	41,6	1,4	6,3	0,8	100
Tambacounda	10,2	23,4	4,8	47,8	3,1	9,6	1	100
Kaolack	17	32,9	6	37	2,2	4,1	0,8	100
Thiès	28,6	38,2	2,8	24,3	1,4	4,2	0,4	100
Louga	16,5	29,5	2,8	46	1,3	3,3	0,6	100
Fatick	12,2	24,2	8,6	44,5	2,6	6,9	1	100
Kolda	16,9	7,8	4	50	4	16	1,2	100
Matam	6,9	22,3	7,2	53,1	2,4	6,8	1,2	100
Kafrine	9,5	33,4	5	43,4	2,8	5,1	0,7	100
Kédougou	10,7	10,5	4,9	56,3	2,7	14	0,9	100
Sédhiou	5,8	6,1	5,7	59,5	4,4	17,8	0,6	100
<b>Urbain</b>	<b>61,7</b>	<b>19</b>	<b>4,5</b>	<b>9,3</b>	<b>0,9</b>	<b>4,2</b>	<b>0,3</b>	<b>100</b>
<b>Rural</b>	<b>3,9</b>	<b>20,8</b>	<b>5,1</b>	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>8,4</b>	<b>0,9</b>	<b>100</b>
<b>Sénégal</b>	<b>40,3</b>	<b>19,7</b>	<b>4,8</b>	<b>27,3</b>	<b>1,6</b>	<b>5,8</b>	<b>0,5</b>	<b>100</b>

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

### VII.3. Sources d'énergie des ménages

Au niveau national, le gaz (45,2%) et le bois (38,4%) suivis du charbon (14,3%) sont les principaux combustibles utilisés par les ménages pour la cuisson.

L'électricité (0,3%), la bouse de vache (1,1%) et les autres sources (0,6%) restent marginales.

Il existe une forte disparité entre zones urbaines et rurales. En milieu urbain, le gaz domine largement (68%), tandis qu'en zone rurale, le bois est prépondérant (83,2%).

La région de Dakar se caractérise par une utilisation massive du gaz (92,3%).

À l'opposé, les régions de Matam (91,9%), Sédhiou (85%) et Kaffrine (83,6%) utilisent principalement le bois. Certaines régions montrent une répartition plus équilibrée pour certains combustibles: Ziguinchor (26,8%) des ménages utilisent le charbon et (25,9%) le gaz. Par contre, la région de Thiès présente une situation particulière avec une prédominance du gaz (55,5%).

La bouse de vache est principalement utilisée dans certaines régions comme Louga et Fatick (4,2% chacune), tandis que l'électricité reste

très peu utilisée dans toutes les régions (moins de 1%).

Concernant le principal mode d'éclairage utilisé par les ménages au Sénégal, il est noté une prépondérance de l'électricité (74,4%) au niveau national, suivie de la lampe torche (12,4%) et du solaire (8,5%).

Les disparités « urbain-rural » sont remarquables : 94,1% des ménages urbains utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage, contre seulement 40,5% en milieu rural, où l'usage des lampes torches (29,1%) et du solaire (20,3%) est important.

Dakar affiche le meilleur taux d'électrification (98,7%) relié au réseau de la SENELEC, contrastant avec Kédougou (21,6%) où les ménages ont plus recours à l'énergie solaire (39,1%).

Les régions de Tambacounda, Kolda, Kaffrine et Kédougou présentent des proportions, de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage, inférieures à 40%, avec un recours important aux lampes torches (30-40%). L'énergie solaire émerge comme alternative dans certaines régions, notamment Kédougou (39,1%), Sédhiou (31,8%) et Kolda (21,7%).

**Tableau VII.4 :** Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

Région/ Milieu de résidence	Principal combustible pour la cuisson						Total
	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	
Dakar	1,0	5,3	92,3	0,6	0,0	0,8	100,0
Ziguinchor	45,6	26,8	25,9	0,1	0,1	1,4	100,0
Diourbel	36,1	38,6	23,0	0,2	1,7	0,4	100,0
Saint-Louis	54,1	15,4	29,6	0,3	0,3	0,4	100,0
Tambacounda	76,2	19,4	3,6	0,2	0,1	0,6	100,0
Kaolack	51,9	20,2	23,7	0,1	3,5	0,6	100,0
Thiès	28,1	13,8	55,5	0,2	1,9	0,5	100,0
Louga	62,1	14,2	18,8	0,4	4,2	0,2	100,0
Fatick	63,6	11,0	20,4	0,1	4,2	0,6	100,0
Kolda	80,3	15,4	3,6	0,2	0,0	0,4	100,0
Matam	91,9	3,2	3,8	0,2	0,5	0,4	100,0
Kaffrine	83,6	11,7	3,6	0,2	0,6	0,3	100,0
Kédougou	76,8	17,0	4,6	0,4	0,0	1,1	100,0
Sédhiou	85,0	9,7	4,3	0,4	0,0	0,5	100,0
<b>Urbain</b>	<b>12,2</b>	<b>18,4</b>	<b>68,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Rural</b>	<b>82,8</b>	<b>7,3</b>	<b>6,6</b>	<b>0,2</b>	<b>2,8</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Sénégal</b>	<b>38,4</b>	<b>14,3</b>	<b>45,2</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

**Tableau VII.5 :** Source d'éclairage des ménages par région et milieu de résidence

Région/ Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage											Total
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche	Autre	
Dakar	98,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,4	0,2	100,0
Ziguinchor	74,8	14,8	0,0	0,1	0,1	0,7	1,7	0,2	4,1	3,0	0,6	100,0
Diourbel	79,7	6,3	0,0	0,1	0,1	0,7	0,9	0,4	1,2	10,3	0,3	100,0
Saint-Louis	62,5	6,4	0,0	0,0	0,1	0,7	0,5	3,0	1,0	21,5	4,2	100,0
Tambacounda	35,8	15,4	0,1	0,0	0,1	1,4	1,2	3,2	2,3	39,7	0,9	100,0
Kaolack	71,4	10,0	0,0	0,1	0,1	1,1	0,9	0,3	1,4	14,3	0,5	100,0
Thiès	87,6	6,1	0,0	0,1	0,0	0,3	0,7	0,1	0,8	3,6	0,7	100,0
Louga	54,5	13,3	0,1	0,1	0,1	0,8	0,7	3,5	1,4	24,1	1,4	100,0
Fatick	58,5	17,2	0,3	0,1	0,1	1,1	1,1	0,5	2,8	17,7	0,5	100,0
Kolda	36,3	21,7	0,0	0,0	0,0	1,1	2,0	1,8	2,7	33,7	0,5	100,0
Matam	49,1	5,0	0,0	0,0	0,1	1,0	0,5	6,7	1,9	34,8	0,9	100,0
Kaffrine	36,8	20,5	0,0	0,0	0,1	1,3	1,1	2,4	3,0	32,0	2,8	100,0
Kédougou	21,6	39,1	0,1	0,1	0,0	0,8	0,7	2,0	2,9	31,8	0,8	100,0
Sédhiou	44,6	31,8	0,1	0,1	0,1	1,8	3,3	0,7	4,1	12,9	0,4	100,0
<b>Urbain</b>	<b>94,2</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>2,6</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0</b>
<b>Rural</b>	<b>40,8</b>	<b>20,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>29,0</b>	<b>1,6</b>	<b>100,0</b>
<b>Sénégal</b>	<b>74,4</b>	<b>8,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>12,4</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5 2023

## CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE

## VIII.1 Allocations familiales

Les travailleurs sénégalais bénéficiant d'une sécurité sociale reçoivent des allocations en cas de survenance de certaines situations (maladie, maternité, accident, etc.). Cette édition de la Situation économique et sociale nationale s'intéresse aux allocations familiales gérées par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et qui couvrent les travailleurs non fonctionnaires. Il convient de préciser que les fonctionnaires bénéficient d'une sécurité sociale qui est du ressort de la Direction de la Solde.

Pour la CSS, le montant total des charges techniques des prestations familiales (PF) s'élève à 15 105 925 904 F CFA en 2022. Cette somme est répartie entre plusieurs types de prestations.

Les allocations familiales représentent la part la plus importante des charges, avec 58,7% du total, soit 8 869 176 900 F CFA, ce qui montre leur prédominance dans les dépenses liées aux prestations sociales. Suivent les indemnités de congé de maternité, qui regroupent 34,6% des charges, avec 5 230 812 707 F CFA, soulignant l'importance du soutien aux mères pendant cette période.

Les allocations de maternité s'élèvent à 696 796 200 F CFA (4,6%), représentant ainsi un poste non négligeable, tandis que les allocations prénatales couvrent 1,6% des dépenses, soit 243 835 450 F CFA, apportant un soutien aux femmes enceintes.

Les ristournes sur les allocations familiales ne représentent que 0,3% des charges, avec 37 486 767 F CFA, et les allocations de chômage sont quasi inexistantes avec seulement 150 800 F CFA.

Les allocations CAF (Caisse d'Allocations Familiales), bien qu'ayant un faible poids global (moins de 1%), incluent 27 237 330 F CFA pour les allocations familiales, 182 250 F CFA pour les allocations prénatales et 247 500 F CFA pour les allocations de maternité.

Par ailleurs, les rentes (84,3%) et les indemnités journalières (10,4%) ont constitué l'essentiel des prestations d'accidents de travail en 2022. Les indemnités journalières sont payées durant la période de traitement d'une blessure alors que les rentes prennent en charge une incapacité permanente.

### Définitions :

Les allocations familiales sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Les allocations CAF sont celles qui sont versées aux Sénégalais vivant à l'étranger dans un pays avec lequel le Sénégal a signé des conventions.

### En savoir plus :

Rapports d'activités pour l'année 2022. Caisse de Sécurité sociale (CSS).

Tableau VIII.1 : Prestations familiales payées par la CSS par type en 2022

Type de prestation	Montant (F CFA)	%
Allocations Prénatales	243 835 450	1,6%
Allocations de Maternité	696 796 200	4,6%
Allocations Familiales	8 869 176 900	58,7%
Ristournes Allocations familiales	37 486 767	0,3%
Allocations de chômage	150 800	0,0%
Indemnités de Congé de maternité	5 230 812 707	34,6%
Allocations Familiales CAF	27 237 330	0,2%
Allocations Prénatales CAF	182 250	0,0%
Allocations de Maternité CAF	247 500	0,0%
<b>Total Charges Techniques de PF</b>	<b>15 105 925 904</b>	<b>-</b>

Source : CSS. Données 2022

Tableau VIII.2 : Prestations d'accidents de travail payées par la CSS par type en 2022

Type de prestation	Montant (F CFA)	%
Indemnités journalières	373 643 975	10,4%
Frais transport d'AT <sup>6</sup>	944 500	0,0%
Rentes	3 036 367 649	84,4%
Frais d'hospitalisation	49 347 439	1,4%
Frais Médicaux	92 559 637	2,6%
Frais de Pharmacie	40 169 298	1,1%
Frais contrôle Médical	18 000	0,0%
Frais de Rééducation	4 500	0,0%
Prothèses	6 838 778	0,2%
<b>TOTAL Charges Techniques d'AT</b>	<b>3 599 893 776</b>	<b>-</b>

Source : CSS. Données 2022

6 - AT= accident de travail

## VIII.2. Assistance et secours

À travers une analyse des types d'interventions, de leur fréquence et de leur durée, cette section met en lumière les activités de la Brigade Nationale des Sapeurs Pompiers (BNSP) pour répondre efficacement aux besoins de la population.

En 2023, la répartition des interventions de la BNSP révèle des tendances marquantes par catégorie d'intervention. Les accidents restent majoritaires avec 24 322 sorties y afférant, soit 44,7% du total, bien que cette proportion soit en légère baisse par rapport à 2022 (47,4%). Les interventions pour cas de maladie ont notablement augmenté, atteignant 8 473 sorties, soit 15,6% des interventions, contre 13,8% en 2022. Par ailleurs, les interventions pour incendie sont également en hausse, avec 4 587 sorties (8,4% des interventions), contre 6,9% en 2022, soit une augmentation des incidents liés au feu ou une réponse accrue aux situations à risque. Les opérations diverses, avec 5 460 sorties (10,0%), restent presque stables par rapport à l'année précédente, attestant de la polyvalence des équipes de la BNSP face à des missions variées. Enfin, les activités diverses, représentant 11 597 sorties (21,3%) sont aussi restées presque constantes en poids (21,2% en 2022), illustrant le rôle élargi de la BNSP en prévention et soutien communautaire.

En somme, les interventions ont augmenté de 3,3% par rapport à 2022, avec une légère baisse des interventions pour accidents, accompagnée d'une hausse des interventions pour maladies et incendies, nécessitant une mobilisation accrue des ressources spécialisées.

En ce qui concerne la durée des interventions en 2023, des variations notables sont enregist-

trées par rapport à 2022. La majorité des interventions ont duré moins d'une heure, bien que ce chiffre soit en baisse, passant de 34 555 en 2022 à 29 147 en 2023, ce qui représente une diminution d'environ 15,6%. Cette baisse est compensée par une augmentation des interventions de durées plus longues, notamment celles comprises entre 1 et 6 heures, qui sont passées de 16 513 en 2022 à 21 627 en 2023, soit une augmentation de 30,9%. De même, les interventions d'une durée de 6 à 12 heures ont presque doublé, passant de 1 219 en 2022 à 2 182 en 2023. Pour les interventions durant entre 12 et 24 heures, une hausse est également observée, de 351 en 2022 à 621 en 2023, soit une augmentation de 76,9%. Les interventions de plus de 24 heures restent rares mais ont également augmenté, passant de 78 en 2022 à 111 en 2023, soit une hausse de 42,3%.

Au total, la BNSP a réalisé 54 439 interventions en 2023, ce qui représente une légère augmentation de 1,8% par rapport à 2022 (52 716 interventions). Les données indiquent une tendance vers des interventions plus longues, ce qui pourrait nécessiter des ajustements en termes de gestion de ressources humaines et matérielles pour répondre efficacement à des missions d'une durée plus étendue.

Par ailleurs, en 2023, la BNSP a enregistré une hausse de 16,6% de ses interventions relatives à l'assistance aux malades par rapport à 2022, atteignant 8 473 assistances. Bien que les cas de maladies non déterminées restent les plus fréquents, leur part a légèrement diminué (de 51,4% à 44,4%). Les interventions pour troubles mentaux ont fortement baissé en pourcentage, tandis que d'autres catégories, comme les crises d'épilepsie, les autres crises et les malaises, ont augmenté de manière significative.

### Définition :

Intervention : Action de traiter un événement. Les recherches et reconnaissances sont considérées comme des interventions, même si aucun matériel n'est mis en œuvre.

La durée de l'intervention est le temps écoulé entre l'heure du premier appel et l'heure de fin d'intervention.

### En savoir plus :

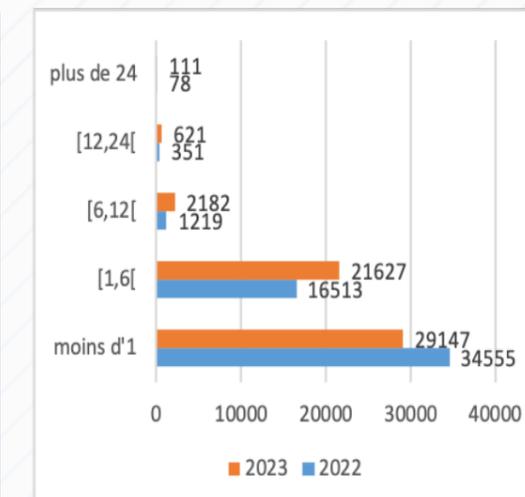
Rapports d'activités 2022, 2023. Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP)

Tableau VIII.3 : Répartition du nombre de sorties de la BNSP par nature d'intervention

Années	2022		2023	
	Nombre de sorties	%	Nombre de sorties	%
Accidents	25004	47,4%	24322	44,7%
Maladie	7267	13,8%	8473	15,6%
Incendie	3609	6,9%	4587	8,4%
Opérations diverses	5676	10,8%	5460	10,03%
Activités diverses	11160	21,2%	11597	21,30%
<b>Total</b>	<b>52716</b>	<b>100,0%</b>	<b>54439</b>	<b>100,0%</b>

Source : Documents statistiques de la BNSP 2022/23

Graphique VIII.1 : Répartition du nombre d'intervention par durée d'intervention (heure)



Source : Documents statistiques de la BNSP 2022/23

Tableau VIII.4 : Répartition des assistances de la BNSP par type de malade assisté en 2022 et 2023

MALADIES	2022		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
Maladies Cardiaques	0	0,0%	0	0,0%
Maux de ventre	492	6,8%	518	6,1%
Intoxications alimentaires	24	0,3%	16	0,2%
Ivresse	102	1,4%	200	2,4%
Crises d'épilepsie	455	6,3%	690	8,1%
Autres crises	518	7,1%	1125	13,3%
Tuberculose	0	0,0%	12	0,1%
Diabète	7	0,1%	42	0,5%
Troubles Mentaux	1193	16,4%	707	8,3%
Grossesses à terme	285	3,9%	264	3,1%
Avortements	0	0,0%	1	0,0%
Paludisme	95	1,3%	188	2,2%
Asthme	47	0,7%	77	0,9%
Maux de tête	135	1,9%	281	3,3%
Malaise	178	2,5%	565	6,7%
Bébés abandonnés recueillis vivants	0	0,0%	29	0,3%
Maladies non déterminées	3736	51,4%	3758	44,4%
<b>Total</b>	<b>7267</b>	<b>100,0%</b>	<b>8473</b>	<b>100,0%</b>

Source : Documents statistique BNSP 2022 et 2023

### WIII.3. Programmes d'assistance sociale

Au Sénégal, l'assistance sociale joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et l'inclusion des populations les plus démunies. Plusieurs programmes ont été mis en place par le gouvernement pour répondre aux besoins fondamentaux des ménages en situation de précarité. Parmi ces initiatives, le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PN-BSF) offre un soutien financier aux familles en difficulté, tandis que la Couverture Maladie Universelle (CMU) garantit un accès aux soins pour tous, particulièrement les plus démunis. Des initiatives spécifiques comme la Carte d'Égalité des Chances pour les personnes vivant avec un handicap, le Programme d'Alimentation Scolaire pour lutter contre la malnutrition des enfants et le Programme de Renforcement de la Résilience pour faire face aux crises climatiques viennent enrichir cette stratégie.

En 2023, les programmes d'assistance sociale ont montré des évolutions variées dans la couverture des enfants, des travailleurs, des femmes enceintes, des personnes âgées et des agriculteurs.

Le nombre d'enfants couverts contre le risque de maladie a augmenté de 11,5%, atteignant 3 863 271 bénéficiaires, malgré une diminution de 33,4% de la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, désormais limitée à 1 087 095 enfants. Les services de nutrition pour les enfants de 0 à 59 mois ont connu une augmentation significative de 89,7%, tandis que les services de cantines scolaires ont enregistré une baisse de 13,9%, desservant ainsi 352 803 enfants. Par ailleurs, les programmes de sécurité de revenu élémentaire et de fourniture de kits scolaires pour les orphelins ont légèrement progressé, avec respectivement des hausses de 2,5% et 4,3%. Toutefois, l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi a diminué de

21,3%, marquant une réduction notable de l'assistance pour ce groupe spécifique.

Du côté des travailleurs, une baisse de 2,8% de l'affiliation à la retraite est notée dans le secteur formel, bien que l'affiliation aux allocations familiales ait augmenté de 5,9%, atteignant 656 688 bénéficiaires. La couverture en assurance maladie pour les travailleurs du secteur formel a, quant à elle, connu une augmentation remarquable de 49,1%, alors que les mutuelles de santé pour les travailleurs du secteur informel et ruraux ont légèrement reculé de 0,1%. La couverture des accidents de travail et maladies professionnelles (AT/MP) a enregistré une hausse importante de 75,8%, renforçant la protection pour le secteur formel. Par ailleurs, le nombre de femmes enceintes bénéficiant de la gratuité de la césarienne a plus que doublé (+110,2%), ce qui témoigne d'un soutien accru pour les soins maternels spécialisés.

Concernant les personnes âgées, une augmentation de 3,7% a été constatée dans leur couverture contre le risque maladie, atteignant 863 888 personnes, tandis que le nombre de bénéficiaires du Plan SESAME a chuté de manière significative, avec une baisse de 81,3%.

Enfin, les agriculteurs ont également bénéficié d'un soutien renforcé, avec une hausse de 37,8% de la couverture en assurance agricole, s'établissant à 844 241 bénéficiaires et 28 276 agriculteurs ayant reçu un appui en intrants en 2023. En revanche, le nombre d'agriculteurs vulnérables couverts par le mécanisme « assurance par le travail » a légèrement diminué (de 2,5%), avec 23 699 bénéficiaires en 2023. Ces évolutions témoignent des efforts déployés dans différents secteurs pour répondre aux besoins variés des groupes cibles, bien que certains programmes d'aide aient connu des réductions notables en termes de couverture.

#### En savoir plus :

Rapport RAPS 2023 de la DGPSN  
Rapport activités DGPSN pour 2023  
Rapport activités DGPSN pour 2022

Tableau VIII. 5 : Evolution de quelques indicateurs de suivi des programmes de protection sociale

Indicateurs	2022	2023	Evolution
Nombre d'enfants couvert contre le risque maladie	3 464 412	3 863 271	11,5%
Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans	1 631 549	1 087 095	-33,4%
Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines	409 907	352 803	-13,9%
Nombre d'enfants de 0 à 59 mois bénéficiant des services de nutrition	1 037 039	1 967 718	89,7%
Nombre d'enfants bénéficiant de sécurité de revenu élémentaire	1 858 928	1 905 494	2,5%
Nombre d'enfants orphelins bénéficiaires de kits scolaires	208	217	4,3%
Nombre d'enfants en conflit avec la loi bénéficiant d'un accompagnement	3 694	2 906	-21,3%
Nombre de travailleurs dans le secteur formel affiliés à un mécanisme de retraite	535 179	520 368	-2,8%
L'affiliation des travailleurs du secteur formel à un mécanisme d'allocation familiale	619 784	656 688	6,0%
Nombre de personnes en âge de travailler affiliées à un mécanisme d'assurance maladie est passé	956 556	1 037 863	8,5%
Nombre de bénéficiaires d'assurance maladie dans le secteur formel	855 246	1 275 392	49,1%
Nombre de personnes en âge de travailler, bénéficiaires du PN-BSF ou de la CEC, couvert par l'assurance maladie	754 285	748 639	-0,8%
Nombre de travailleurs du secteur informel et du monde rural couverts par les mutuelles de santé	625 851	625 213	-0,1%
Nombre de travailleurs du secteur formel bénéficiant d'une couverture en AT/MP	289 254	508 483	75,8%
Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié de la gratuité de la césarienne	15 222	31 998	110,2%
Nombre de bénéficiaires de pensions à réversion/de e pensionnés retraités payé	213 002	213 843	0,4%
Nombre de personnes âgées couvertes contre le risque maladie	833 154	863 888	3,7%
Nombre de cas de personnes âgées bénéficiant du PLAN SESAME	181 496	33 879	-81,3%
Nombre de personnes détentrices de CEC enrôlé dans la CMU	24 537	24 728	0,8%
Nombre de personnes détentrices de CEC bénéficiaires du PN-BSF	25614	64 936	153,5%
Nombre d'agriculteurs pauvres ayant reçu un appui en intrant	-	28276	
Nombre d'agriculteurs vulnérables couvert à travers le mécanisme « assurance par le travail »	24 312	23 699	-2,5%
Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une couverture en assurance agricole	612 513	844 241	37,8%
Nombre de malades à soins coûteux pris en charge	3670	3317	-9,6%

Source : RAPS 2023 de la DGPSN

## CHAPITRE IX : JUSTICE

## IX.1. Établissements et personnel pénitentiaire

En 2023, le Sénégal compte au total 37 établissements pénitentiaires répartis en quatre (04) catégories :

- ✓ trente-deux (32) maisons d'arrêt et de correction dont une (01) pour femmes (MAC Rufisque) ;
- ✓ deux (02) maisons d'arrêt (maison d'arrêt de Rebeuss et maison d'arrêt pour Femmes de Liberté VI) ;
- ✓ une (01) Maison de Correction (Sébikotane)
- ✓ deux (02) camps pénaux (Liberté VI et Koutal).

Les maisons d'arrêt reçoivent les condamnés à l'emprisonnement de simple police (1 jour à un mois), les inculpés (pendant l'instruction), prévenus (première instance) et accusés (Chambre criminelle) et les personnes soumises à la contrainte par corps. Les maisons d'arrêt et de correction reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à un (01) an. La Maison de Correction reçoit les condamnés à des peines correctionnelles inférieures à un (01) an. Les camps pénaux reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total à subir est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle.

Par ailleurs, la région de Dakar se distingue nettement avec 8 établissements pénitentiaires, soit 21,6% des infrastructures carcérales du pays. Les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor comptent chacune 3 établissements pénitentiaires alors

### Définition :

**Population carcérale** : c'est l'ensemble des individus détenus dans les établissements pénitentiaires du pays, à un moment donné de l'année.

**Taux d'occupation** : il représente le nombre de détenus hébergés à une date donnée, rapporté à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiaires.

que Kolda et Tambacounda en disposent 2 chacune. Les régions de Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou ont chacune 1 établissement pénitentiaire.

Le personnel des établissements pénitentiaires, en 2023, a été dénombré à 2 290 dont 1 923 hommes (84,0 %) et 367 femmes (16,0%). Plus de 87% d'entre eux sont des surveillants, 7,9% constituent des agents administratifs et 2,7% travaillent comme contrôleurs. Par ailleurs, les femmes sont moins représentées que les hommes dans toutes les catégories. La situation du personnel pénitentiaire est loin d'être satisfaisante en termes d'offre et de couverture. En effet, avec un ratio de 01 surveillant pour 11 détenus, la dotation en personnel pénitentiaire est bien en deçà des normes des Nations unies, qui préconisent un ration d'un (01) agent pour deux (02) détenus. Ce déficit du ratio entre le personnel pénitentiaire et les détenus est aussi noté dans la couverture (capacité d'accueil) des établissements par rapport à la population carcérale. De ce fait, tous les établissements pénitentiaires du pays sont surpeuplés car ayant des taux d'occupation largement supérieurs à 100%.

En 2023, pour une capacité d'accueil réelle de 4 833 places, les prisons sénégalaises hébergent 12 910 détenus, soit un taux d'occupation de 267 détenus pour 100 places (267%). Cette situation est particulièrement marquée dans la région de Kédougou avec un taux d'occupation estimé à 501%. Les régions de Sédhiou (359%), de Saint-Louis (366%), de Matam (305%) et de Dakar (303%) présentent également des taux d'occupation très élevés. Les seules régions ayant des taux d'occupation inférieurs à 200% sont Kaffrine (168%) et Ziguinchor (112%). Il est nécessaire de construire de nouveaux établissements pénitentiaires afin de réduire considérablement ces taux d'occupation élevés.

Tableau IX-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région

Région	Nombre d'établissements
Dakar	8
Diourbel	3
Fatick	3
Kaffrine	1
Kaolack	3
Kédougou	1
Kolda	2
Louga	3
Matam	1
Saint-Louis	3
Sédhiou	1
Tambacounda	2
Thiès	3
Ziguinchor	3
<b>Total</b>	<b>37</b>

Source : Données 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX-2 : Répartition du personnel pénitentiaire par catégorie et par sexe en 2023

Catégorie	Homme	Femme	Total
Inspecteur	32	3	35
Contrôleur	53	9	62
Agent administratif	128	52	180
Surveillants	1699	302	2001
Gendarme	4	0	4
DDAMS	3	0	3
Commissionné	1	0	1
Educateur spécialisé	1	0	1
Disponibilité	2	1	3
<b>Total</b>	<b>1923</b>	<b>367</b>	<b>2290</b>

Source : Données 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX. 3 : Taux d'occupation des prisons par région en 2023

Région	Effectifs carcéraux	Capacité d'accueil réelle	Taux d'occupation (%)	Surplus
Dakar	5090	1682	303	3408
Diourbel	912	317	288	595
Fatick	270	119	227	151
Kaffrine	64	38	168	26
Kaolack	1104	532	208	572
Kédougou	336	67	501	269
Kolda	367	129	284	238
Louga	680	334	204	346
Matam	235	77	305	158
Saint-Louis	849	232	366	617
Sédhiou	122	34	359	88
Tambacounda	510	165	309	345
Thiès	1854	644	288	1210
Ziguinchor	517	463	112	54
<b>Sénégal</b>	<b>12910</b>	<b>4833</b>	<b>267</b>	<b>8077</b>

Source : Données 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

## IX.2. Population carcérale

L'effectif de la population carcérale s'élève respectivement à 12 550 et 12 910 détenus en 2022 et 2023. Concernant la répartition par sexe, la population carcérale est majoritairement composée d'hommes qui représentent en 2022 (97,5% ;12 239) et en 2023 (97,0% ;12 524). Entre ces deux années, l'effectif des hommes a connu une hausse importante de 285 en valeur absolue et 2,3% en valeur relative. Chez les femmes, il a été relevé également une hausse des effectifs de 75 en valeur absolue et 24,1% en valeur relative.

En 2023, « le vol et le recel » (31,8%) et « la détention et l'usage de chanvre indien » (16,5%) représentent presque la moitié (48,3%) des cas d'infractions commises par les personnes adultes écrouées au Sénégal. Ils sont ensuite suivis par les autres types d'infractions (11,3%), « l'escroquerie, l'abus de confiance et faux et usage de faux » (10,8%), les « coups et blessures volontaires » (6,9%) et la « participation à une manifestation non autorisée » (5,7%). Les autres infractions font chacune moins de 5%.

### Définitions :

**Mineur** : c'est la personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans accompli (article 276 du Code de la famille (C F) modifié par la loi N° 99-82 du 03 septembre 1999).

**Les écroués** : ils représentent le flux d'individus incarcérés durant toute une année; autrement dit, ce sont l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

### En savoir plus :

<https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/RA-Minjust-VERSION-CORRIGEE-FI-NALE-30-05-2018.pdf>

[https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/LPS\\_rev\\_07\\_mai\\_cep.pdf](https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/LPS_rev_07_mai_cep.pdf)

[https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/6-SES-2017-2018\\_Justice\\_0.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/6-SES-2017-2018_Justice_0.pdf)

Chez les mineurs écroués en 2023, les infractions les plus courantes constituent le « vol et recel » (59,8%), les « coups et blessures volontaires » (9,0%) et la « participation à une manifestation non autorisée » (7,7%). Ces infractions sont suivies par la « détention et l'usage de chanvre indien » (5,8%) et le « viol, l'attentat à la pudeur et la pédophilie » (5,1%).

Chez les femmes écrouées, le « vol et recel » et les « coups et blessures volontaires » constituent les principaux motifs d'incarcération avec respectivement 24,4% et 21,1% des cas d'infractions, suivis de l'« escroquerie, l'abus de confiance et faux et usage de faux » (13,5%) ensuite vient le « défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme » (11,7%). Le trafic de drogue représente 5,6% des cas d'infractions chez les femmes.

Le « vol et recel » représente 26,0% des infractions commises par les étrangers écroués, Les « autres types d'infractions » viennent en deuxième position avec 18,4%. Le troisième rang est occupé par la « détention et l'usage de chanvre indien » avec 16,7%. L'« escroquerie, l'abus de confiance et faux et usage de faux » constituent 8,6% des cas d'infractions commises par les étrangers.

Tableau IX-4 : Répartition de la population carcérale par sexe

Sexe	2022		2023		Variation annuelle	Accroissement (%)
	Effectif	(%)	Effectif	(%)		
Homme	12239	97,5%	12524	97,0%	285	2,3%
Femme	311	2,5%	386	3,0%	75	24,1%
Ensemble	12550	100%	12910	100%	360	2,9%

Source : Données 2022 et 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX-5 : Répartition (%) des personnes écrouées selon le type d'infraction en 2023

Type d'infraction	Adultes (%)	Mineurs (%)	Féminin (%)	Etrangers (%)
Vol et Recel	31,8	59,8	24,4	26,0
Détention-usage de chanvre indien	16,5	5,8	3,7	16,7
Participation à une manifestation non autorisée	5,7	7,7	1,9	2,1
Collecte de données à caractère Personnel	1,0	0,8	2,3	2,1
Traite de personnes trafic de migrants	2,5	0,4	2,1	2,7
Trafic de drogue	1,8	0,3	5,6	4,0
Détournement de deniers publics	0,2	0,0	0,1	0,3
Coups et blessures volontaires	6,9	9,0	21,1	4,5
Escroquerie- Abus de confiance- Faux et usage de faux	10,8	1,7	13,5	8,6
Enrichissement illicite	0,1	0,1	0,1	0,0
Viol- Attentat à la pudeur-pédophilie	2,2	5,1	0,6	1,4
Défaut de carnet sanitaire et social- Proxénétisme	0,6	0,0	11,7	3,2
Infanticide	0,1	0,1	1,7	0,0
Avortement	0,1	0,1	0,2	0,1
Meurtre- Assassinat-parricide	0,6	1,2	0,7	0,4
Homicide volontaire ou involontaire	2,5	1,3	0,7	2,7
Menaces -violences -voies de faits-injures	3,0	2,2	4,0	3,4
Outrage et rébellion	0,9	0,2	0,9	0,5
Vagabondage et mendicité	0,4	0,2	0,0	1,4
Evasion et tentative	0,1	0,0	0,0	0,0
Fraude	0,1	0,0	0,2	0,2
Débit de boissons	0,1	0,0	0,6	0,1
Terrorisme	0,2	0,0	0,1	0,0
Coupe illicite de bois	0,6	0,6	0,5	1,2
Autres	11,3	3,4	3,2	18,4

Source : Données 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

## CHAPITRE X : SANTE

## X.1. Personnels et équipements de santé

Le nombre de médecins au niveau national est passé de 1 707 en 2021 à 2 057 en 2022, soit une hausse de 20,5%.

Au niveau régional, la région de Dakar concentre 42,4% des ressources humaines en 2022. Elle est suivie par la région de Thiès qui regroupe 10,0%. Les régions Sédhiou et Kédougou se placent en dernière position avec 2,5% chacune en 2022.

Selon les normes de l'OMS, pour atteindre des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires, il faut au moins un médecin pour 10 000 habitants, une sage-femme d'Etat pour 300 femmes en âge de procréer et un infirmier pour 5 000 habitants. En termes de couverture, le Sénégal est en deçà des normes relatives aux sages-femmes et infirmiers. Cependant, une avancée considérable du ratio est notée en 2022 avec une sage-femme d'Etat pour 1 197 femmes en âge de reproduction

(FAR). De même pour les infirmiers, la couverture a progressé pour s'établir dans la même année à un infirmier pour 2 937 habitants. La norme est respectée pour les médecins avec un médecin pour 6 820 habitants en 2022.

En outre, en 2022, le Sénégal comptait 2 197 cases de santé, 1 584 postes de santé et 114 centres de santé (74 centres de santé de type 1 et 40 centres de santé de type 2). Les Etablissements Publics de Santé ayant un statut d'hôpital (EPS1, EPS2 et EPS3) étaient au nombre de 41 en 2022. La situation ne s'est pas améliorée par rapport à 2021. Par ailleurs, en 2022, Dakar concentre 84,4% des structures de type EPS3, 33,3% des structure de types EPS1 et 35% des centres de santé de type 2.

En termes de couverture, la norme est de un poste de santé pour 10 000 habitants, un centre de santé pour 50 000 habitants et un EPS pour 150 000 habitants. Ceci est loin d'être atteint en 2022 avec un poste de santé pour 11 199 habitants, un centre de santé pour 155 603 habitants et un hôpital (EPS) pour 443 469 habitants.

### Définitions :

**FAP** : les femmes en âge de reproduction sont les femmes âgées entre 15 et 49 ans.

**Médecins** : la modalité médecins regroupe les sous familles soins médicaux et soins médicaux spécialisés

**EPS** : Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux: le niveau périphérique (correspondant au district), le niveau régional (correspondant à la région médicale) et le niveau stratégique (correspondant au niveau central). Les EPS de niveau 3 se retrouvent au niveau le plus élevé de la pyramide, outre les structures administratives.

### En savoir plus :

Rapport annuel de suivi de la carte sanitaire en 2022

*Annuaire Statistique des Ressources Humaines 2022*

**Tableau X.1** : Évolution des effectifs de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes de 2021 à 2022

Région	2021			2022		
	Médecin	Infirmier diplômé d'État	Sage-Femme d'État	Médecin	Infirmier diplômé d'État	Sage-Femme d'État
Dakar	1082	973	713	1292	1042	762
Diourbel	105	126	187	149	139	210
Fatick	30	94	143	40	102	145
Kaffrine	29	113	168	32	91	139
Kaolack	35	87	150	45	90	159
Kédougou	16	70	76	12	49	45
Kolda	28	140	164	26	110	113
Louga	48	117	159	52	121	172
Matam	29	74	87	36	93	97
Saint-Louis	59	77	125	70	94	137
Sédhiou	17	60	105	22	61	98
Tambacounda	36	144	190	31	98	148
Thiès	119	293	239	160	300	269
Ziguinchor	74	155	204	90	170	191
<b>TOTAL</b>	<b>1707</b>	<b>2523</b>	<b>2710</b>	<b>2057</b>	<b>2560</b>	<b>2685</b>

Source : MSAS, *Annuaire Statistique des Ressources Humaines 2022*

**Tableau X.2** : répartition des structures de santé en 2020 et 2021 selon le type de structure et la région

REGION MEDICALE	Case de santé	Poste de santé	Centre de santé 1	Centre de santé 2	EPS 1	EPS 2	EPS 3
Dakar	39	127	11	14	3	0	11
Diourbel	87	109	9	0	1	1	2
Fatick	170	125	6	3	0	1	0
Kaffrine	107	106	2	2	0	1	0
Kaolack	252	116	4	1	0	1	0
Kedougou	90	45	2	2	0	1	0
Kolda	190	93	2	2	0	1	0
Louga	351	118	9	1	1	1	0
Matam	65	103	4	2	1	2	0
Saint louis	193	123	8	2	1	2	0
Sedhiou	106		5		0	1	0
Tambacounda	136	150	4	4	0	1	0
Thies	297	191	6	4	2	3	0
Ziguinchor	114	114	2	3	0	2	0
<b>Total</b>	<b>2197</b>	<b>1584</b>	<b>74</b>	<b>40</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>13</b>

Source : MSAS, Rapport annuel de suivi de la carte sanitaire en 2022

## X.2. Analyse économique du secteur de la santé

Le budget alloué au Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) est passé de 163,5 milliards FCFA en 2017 à 236,0 milliards FCFA en 2022, correspondant à une augmentation de 39,2% sur cette période. En 2023, il est passé à 271,6 milliards FCFA, soit une hausse de 15,1% par rapport à celui de 2022. En moyenne, ce budget représente 4,2% du budget global de l'État du Sénégal.

En 2023, 76,2 milliards FCFA ont été dépensés pour le personnel de santé, représentant 6,1% du total de la masse salariale de l'État. Ces dépenses ont légèrement augmenté de 23,9% entre 2022 et 2023 de même que leur part (5,9%). Cela pourrait être induit par la hausse généralisée des salaires des fonctionnaires à partir du second semestre de 2022.

La part des dépenses de fonctionnement du secteur dans le budget de fonctionnement de l'État poursuit sa trajectoire irrégulière. En effet, la hausse de 4,9% de 2022 est suivie d'une

hausse moins importante (4,3%) en 2023.

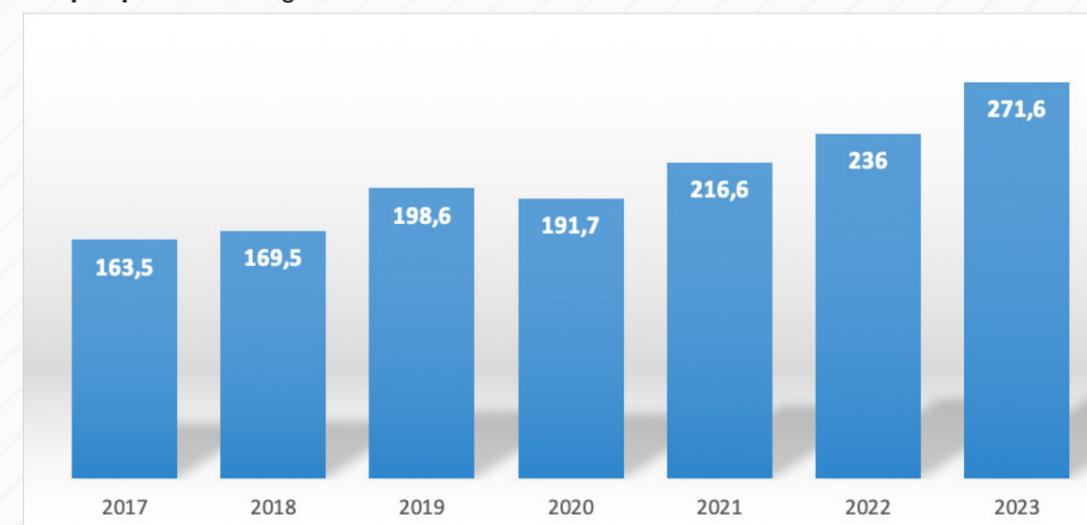
La contribution à la création de richesse du secteur demeure faible. Cependant, sa valeur ajoutée a contribué à hauteur de 1,6% avec une hausse relative de 11,7%, passant de 230,7 milliards de FCFA en 2021 à 257,8 milliards de FCFA en 2022.

En 2023, la valeur ajoutée à prix constants a légèrement baissé de 0,3%, s'établissant à 229,7 milliards de FCFA. Cette baisse a diminué de 0,1 pdp la contribution du secteur au PIB.

### En savoir plus :

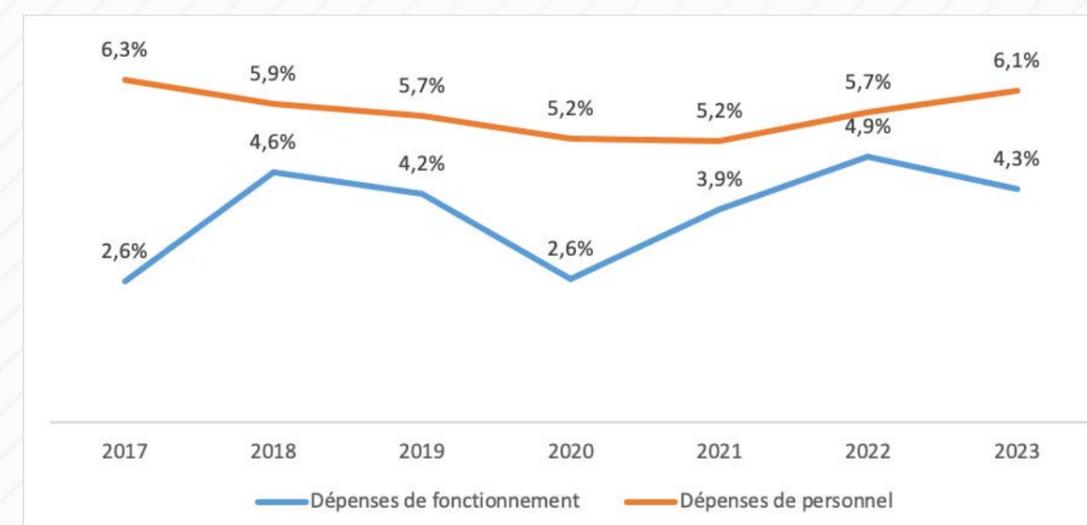
Comptes de la Santé 2017-2022, Ministère de la santé et de l'Action sociale

Graphique X.1 : Budget du MSAS de 2017 à 2023



Source : Situations d'exécution de budget 2017-2023

Graphique X.2 : Evolution des dépenses de personnel et de fonctionnement par rapport à celles de l'ETAT de 2017 à 2023.



Source : Situation d'exécution de budget 2017-2023

Tableau X.3 : Valeur ajoutée du secteur de la santé de 2017 à 2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur ajoutée au prix courant (en milliards)	171,7	183,2	198,4	214,5	230,7	257,8	229,7
Contribution à la création de richesse	1,6%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%

Source : ANSD 2023. Comptes nationaux 2017-2022, Comptes nationaux trimestriels T4-2023

## CHAPITRE XI : POPULATION VULNÉRABLE

## XI.1. Situation des enfants

L'enregistrement d'un enfant à l'état civil est une démarche qui vise à le protéger et lui procure un document (acte de naissance) qui peut faciliter son accès à des services essentiels comme ceux de la santé et de l'éducation. Selon l'EDS 2023, 81,4% des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à l'état civil. Parmi eux, 1,2% ne disposent pas d'un acte d'état civil. La proportion d'enfants non enregistrés à l'état civil (18,6%) est plus élevée chez les garçons (19,0%) que chez les filles (18,1%).

À l'élémentaire, le taux brut de scolarisation en 2022 des enfants (6-11 ans) est de 83,5% dont 76,0% chez les garçons et 91,2% chez les filles. Parmi les scolarisés, 21,4% ne disposent pas d'acte de naissance, 0,6% sont en situation de handicap. Chez les filles, 0,02% ont été victimes de violences sexuelles, 0,13% ont subi le mariage précoce, et 0,01% une grossesse précoce.

Au moyen général, le taux brut de scolarisation des enfants (12-15 ans) est de 52,1% dont 47,0% chez les garçons et 57,4% chez les filles. Parmi les scolarisés, 0,5% sont en situation de handicap. Chez les filles, 94,5% d'entre elles ont été victimes de violences sexuelles, 0,2% ont subi le mariage précoce, et 0,2% une grossesse précoce.

Concernant l'abandon scolaire, le taux est plus

élevé chez les enfants du moyen (8,8%) que chez ceux de l'élémentaire (8,4%). Les garçons ont le taux d'abandon le plus élevé à l'élémentaire et au moyen soit 9,5% dépassant ainsi les moyennes nationales (8,4% à l'élémentaire et 8,8% au moyen).

La vaccination complète est un droit pour tout enfant. Lorsque celui-ci n'est pas vacciné, il court le risque d'être affecté par certaines maladies qui pourront lui causer d'autres vulnérabilités hormis son jeune âge. Les données de l'EDS 2023 estiment que chez les enfants de 12-23 mois, 64,0% ont été complètement vaccinés avec les 8 antigènes de base, 43,3% ont été complètement vaccinés conformément au calendrier national et 5,9% n'ont reçu aucun vaccin. Ces proportions sont respectivement de 65,1%, de 40,7% et de 7,6% chez les enfants de 24-35 mois. Par ailleurs, la proportion d'enfants de 12-23 mois qui n'ont reçu aucun vaccin est plus élevée chez les filles (6,2%) que chez les garçons (5,6%).

Certaines situations telles que le travail des enfants, l'orphelinat, les enfants de la rue, etc. peuvent aggraver la vulnérabilité des enfants. Selon l'EDS 2023, 53,0% des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents biologiques et 14,3% ne vivent avec aucun de leur parent biologique. De plus, 6,7% de ces enfants sont orphelins (mère, père ou les deux parents) et 0,5% d'entre eux ne vivent avec aucun des deux parents.

### Définitions :

**Une population vulnérable** est un groupe d'individu ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés. Cette vulnérabilité peut s'étendre sur une période bien définie ou durant toutes leurs vies. Les personnes vulnérables sont généralement les enfants (y compris ceux de la rue, les orphelins et les enfants enrôlés dans des groupes armés) ; les femmes (veuves, enceintes, mal rémunérées, victimes de violences, etc) ; les personnes âgées (vivant seul) ; les paysans sans terre ; les chômeurs, les pauvres ; les illettrés ; les handicapés.

### En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds>

<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

<https://dhsprogram.com/>

**Tableau XI.1** : Enregistrement à l'état civil des enfants de 0 à 5 ans et vaccination des enfants de 12-35 mois.

	Garçon	Fille	Ensemble
<b>Enregistrement à l'état civil</b>			
Non Enregistré à l'état civil	19,0	18,1	18,6
Enregistrement à l'état civil	81,0	81,9	81,4
Dispose d'un acte de naissance	79,8	80,6	80,2
Ne dispose pas d'un acte de naissance	1,2	1,2	1,2
<b>Vaccination des enfants de 12-23 mois</b>			
Complètement vacciné avec les 8 antigènes	64,9	63,1	64,0
Complètement vacciné conformément au calendrier national	43,4	43,2	43,3
Aucun vaccin	5,6	6,2	5,9
<b>Vaccination des enfants de 24-35 mois</b>			
Complètement vacciné avec les 8 antigènes			65,1
Complètement vacciné conformément au calendrier national	39,8	41,8	40,7
Aucun vaccin			7,6
<b>Enfants orphelins et résidence des enfants avec les parents (moins de 18 ans)</b>			
Vit avec les deux parents	54,1	51,9	53,0
Ne vit avec aucun des deux parents biologiques	12,5	16,0	14,3
Ne vit avec aucun des deux parents (décédés)	0,5	0,6	0,5

Source : EDS 2023, ANSD.

**Tableau XI.2** : Scolarisation des enfants de 6 à 14 ans (en %)

	Garçon	Fille	Ensemble
<b>Elémentaire</b>			
Taux brut de scolarisation	76,0	91,2	83,5
Ne dispose pas d'acte de naissance	na	na	21,4
Situation de handicap	0,5	0,6	0,6
Violence sexuelle	0,02	0,02	0,02
Mariages précoces	na	0,11	na
Grossesses précoces	na	0,01	na
Abandon scolaire	9,5	7,3	8,4
<b>Moyen général</b>			
Taux brut de scolarisation	47,0	57,4	52,1
Situation de handicap	0,2	0,3	0,5
Violence sexuelle	na	94,5	na
Mariages précoces	na	0,2	na
Grossesses précoces	na	0,2	na
Abandon scolaire	9,5	8,2	8,8

Source : RNSE 2022, DPRE/MEN

## XI.2. Situation des femmes

Les violences faites aux femmes sont multiples et peuvent s'agir des violences physique, sexuelle, émotionnelle, conjugale, ou même culturelle (exemple l'excision, mariages précoces, mariages forcés, etc.). Au Sénégal, les données de l'EDS 2023 montrent que 20,1% des femmes 15-49 ans ont subi une mutilation génitale féminine (MGF) qui est l'une des formes de violence culturelle les plus récurrentes dans les pays subsahariens. La majeure partie des excisions ont lieu avant l'âge de 5 ans (67,0% des cas). De plus, chez les jeunes filles âgées de moins de 15 ans, 12,2% ont subi les MGF. Le phénomène pourrait perdurer car 12,9% des femmes de 15-49 ans et 12,6% des hommes de 15-49 ans qui connaissent l'excision pensent que la pratique de celle-ci doit continuer.

Concernant l'âge au premier mariage, 10,7% des femmes de 20-49 ans ont été mariées avant l'âge de 15 ans et 31,8% avant l'âge de 18 ans.

Selon l'EDS 2023, parmi les femmes qui étaient en état de grossesse au cours des 2 derniers années avant l'enquête, 97,3% ont reçu des soins prénatals par un prestataire qualifié pour la naissance la plus récente. Plus de six femmes sur dix ont effectué au moins quatre visites prénatales (68,4%), et dans 70,7% des cas, la première visite prénatale a eu lieu avant le quatrième mois de grossesse.

De plus, parmi les naissances ayant eu lieu au cours des deux années avant l'enquête, 92,3% ont eu lieu dans un établissement de santé et ont été assistées par un personnel qualifié.

La fistule obstétricale est une lésion du périnée qui a pour conséquence une perte incontrôlée d'urines ou de matière fécale suite à un accouchement difficile. Au Sénégal, 0,3% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir actuellement des symptômes d'une fistule obstétricale. Cette proportion est de 0,6% chez celles ayant déjà eu les symptômes .

### Définitions :

Les femmes en âge de procréer (15- 49 ans) représentent 11,7% de la gence féminine sénégalaise (ANSD, RGPH-5 2023, rapport provisoire). Elles sont vulnérables de par leurs caractéristiques physiologiques comme toutes les autres femmes, mais aussi de par leur situation économique.

### En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds>

### XI.3. Sécurité alimentaire

En 2023, les résultats du Cadre Harmonisé (CH) mettent en exergue, une situation alimentaire satisfaisante en période courante (octobre-novembre-décembre). En effet, 83,2% de la population est en phase minimale, ce qui signifie qu'elle est en mesure de couvrir ses besoins essentiels alimentaires et non alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus. Cependant, malgré une situation alimentaire acceptable, certaines populations ont des problèmes pour subvenir correctement à leurs besoins alimentaires.

Le nombre de personnes en phase sous pression (en stress), sur la même période, est estimé à 2 706 568 personnes, soit 15,0% de la population. Ces dernières ont une consommation alimentaire minimalement adéquate mais ne peuvent pas assurer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation de stress. De même, 314 055 personnes, soit 1,7% de la population, sont en phase crise. Ces personnes ont besoin d'une assistance alimentaire immédiate afin de protéger leurs moyens d'existence et réduire les déficits de consommation alimentaire.

À l'échelle géographique, Kédougou est la région la plus affectée par l'insécurité alimentaire, avec ses trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya) sous pression. Médina Yoro Foulah, Ranérou, Saint-Louis, Diourbel, Kanel et Goudiry sont les autres départements également sous pression. Dans ces départements au moins 20% des ménages ont développé des stratégies d'adaptation alimentaire de stress et ont un Score de Consommation alimentaire (SCA) et une diversité alimentaire limite.

#### Définition :

Les personnes en **phase crise** ont des déficits alimentaires qui se reflètent par des taux de Malnutrition aigüe élevés ou supérieurs à la normale ; ou sont marginalement capables de couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs d'existence ou en employant des stratégies d'adaptation de crise. S'agissant des personnes **en sous pression**, elles sont dans des ménages qui ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.

#### En savoir plus :

<https://www.cadreharmonise.org>  
<https://www.secnsa.sn/fiche-de-communication-du-ch/>

Comparativement à 2022, la situation s'est nettement améliorée avec la hausse des personnes en phase minimale et la baisse de celles en stress ou pire. Le pourcentage de personnes en phase minimale a augmenté de 5,2 points de pourcentage par rapport à 2022, où il était estimé à 68,0%. Il nombre de personnes en stress et en crise ont aussi respectivement baissé de 12,4 et 2,9 points de pourcentage. En 2022, la situation alimentaire a été très dégradée en phase courante, avec un (1) département en phase minimale (Ziguinchor), quarante (40) en phase sous pression et quatre (4) départements (Louga, Diourbel, Ranérou et Goudiry) en phase de crise.

En phase projetée (juin-juillet-août), la situation pourrait se détériorer, avec la baisse du nombre de personnes en phase minimale et la hausse de celui en phase stress et crise. En effet, la proportion de personnes en phase minimale pourrait passer à 72,2%, soit 1 812 413 personnes de moins qu'en phase courante. De même, le nombre de personne en phase sous pression ou pire pourrait passer de 1,7% en phase courante à 3,9% en projetée, soit une hausse de 412 726 personnes.

Le nombre de départements en phase minimale pourrait ainsi baisser de 36 à 18 et celui en phase sous pression pourrait augmenter de 9 à 25 en départements en période projetée. De même, la crise pourrait s'installer dans deux (02) départements. Il s'agit de Goudiry et Ranérou. La situation a été plus préoccupante 2022, avec 10 départements qui pourraient être en crise et 34 en sous pression selon les estimations des projections. Seul le département de Ziguinchor pourrait être en phase minimale.

Tableau XI.3 : Situation de l'insécurité alimentaire en phase courante et projetée en 2022

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
<b>Phase courante (octobre-novembre-décembre)</b>					
Départements	1	40	4	0	0
Population	12 428 620	4 970 959	846 467	29 671	
<b>Phase projetée (juin-juillet-août)</b>					
Départements	1	34	10	0	
Population	10 951 304	5 907 179	1 330 335	86 900	

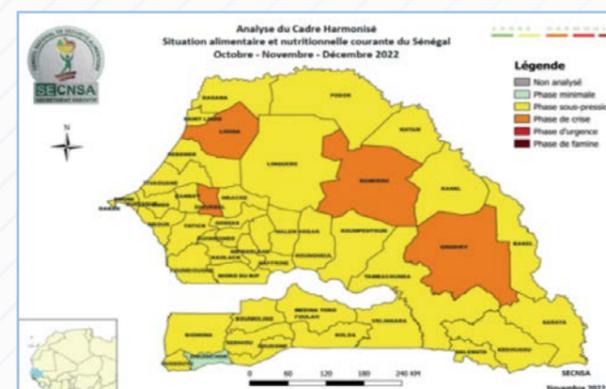
Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2022

Tableau XI.4 : Situation de l'insécurité alimentaire en phase courante et projetée en 2023

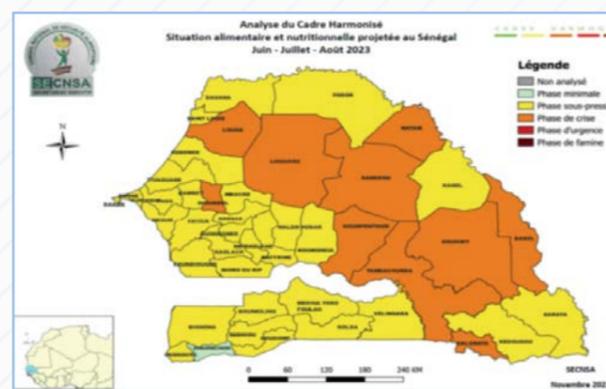
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
<b>Phase courante (octobre-novembre-décembre)</b>					
Départements	36	9	0	0	0
Population	15 011 848	2 706 568	314 055	0	0
<b>Phase projetée (juin-juillet-août)</b>					
Départements	18	25	2	0	0
Population	13 199 435	4 106 255	683 252	43 529	0

Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2023

Graphique XI-1 : Cartographie de la situation de l'insécurité alimentaire en 2022



Graphique XI.2 : Cartographie de la situation de l'insécurité alimentaire en 2023



Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2022



Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2022

## CHAPITRE XII: ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION

## XII.1. Analyse économique du secteur de l'éducation

Les dépenses sur l'Education regroupent celles du Ministère de l'Education nationale (MEN), du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPAI).

En 2023, 18,7% du budget total est alloué à l'Education, confirmant la tendance à la baisse observée 21,1% en 2022 après 22,8% en 2021.

Cependant, il est constaté que plus de la moitié des dépenses de personnel de l'Etat sont orientées vers le secteur éducatif depuis 2019. En 2023, ces dépenses s'élèvent à 1281,9 milliards FCFA contre 1114,2 en 2022, soit une évolution de 15,1%. En moyenne, les dépenses de personnel de l'éducation tournent autour de 57,2% de la masse salariale totale de l'Etat du Sénégal. En 2023, sur le total des rémunérations salariales versées par l'Etat, 54,6% sont perçus par les personnels du MEN, 0,1% par ceux du MESRI et 2,4% par ceux du MFPAI.

La part moyenne des dépenses de fonctionnement du secteur de l'éducation dans le budget de fonctionnement de l'État s'élève à 23,4% sur la période 2022-2023, répartie de la manière suivante : 18,6% pour l'éducation nationale, 1,3% pour l'enseignement supérieur et 1,9% pour la formation professionnelle. La majorité de ces dépenses est donc consacrée à l'éducation nationale, qui représente 85,3% des fonds alloués à ce secteur en 2023.

Entre 2022 et 2023, la part des dépenses de fonctionnement de l'État destinées à l'éducation a diminué, passant de 25,0% à 21,9%.

L'enseignement a joué un rôle assez modeste à la croissance de l'économie nationale, avec une contribution de 0,1% pendant la période 2018-2019. Toutefois, en 2020, cette contribution a chuté à -0,4%, soit une baisse de 0,5 pdp par rapport à l'année précédente, en raison des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur le secteur. Une reprise a eu lieu en 2021, avec une contribution de 0,7%, suivie d'une diminution en 2022 de 0,2% et d'une légère augmentation de 0,3% en 2023.

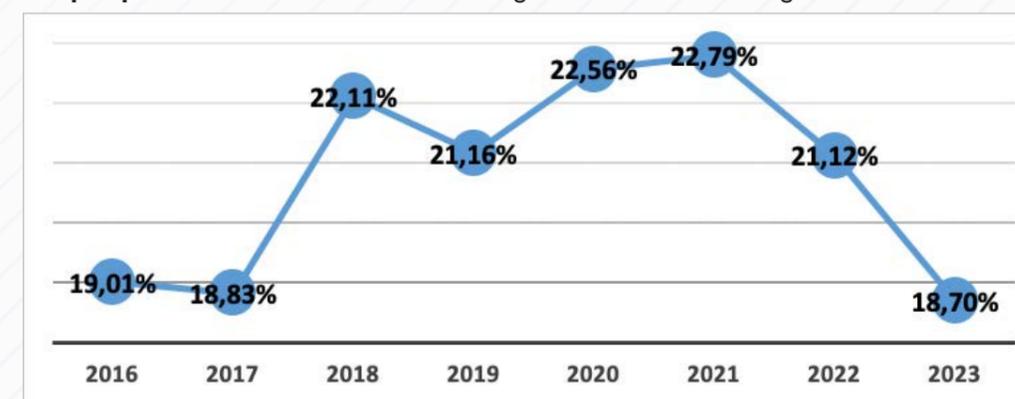
### Définitions :

**Budget** : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année.

**Dépenses de personnel** : correspondent à la rémunération des salariés.

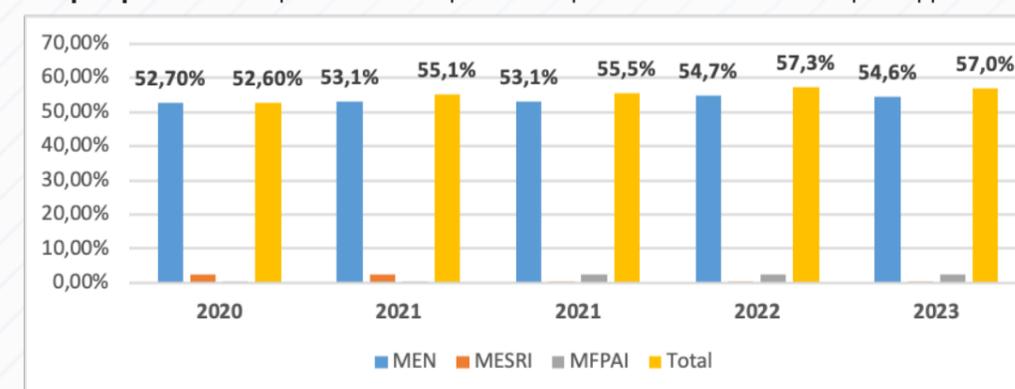
**Dépenses de fonctionnement** : comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Graphique XII. 1: Evolution du ratio budget Education sur budget total



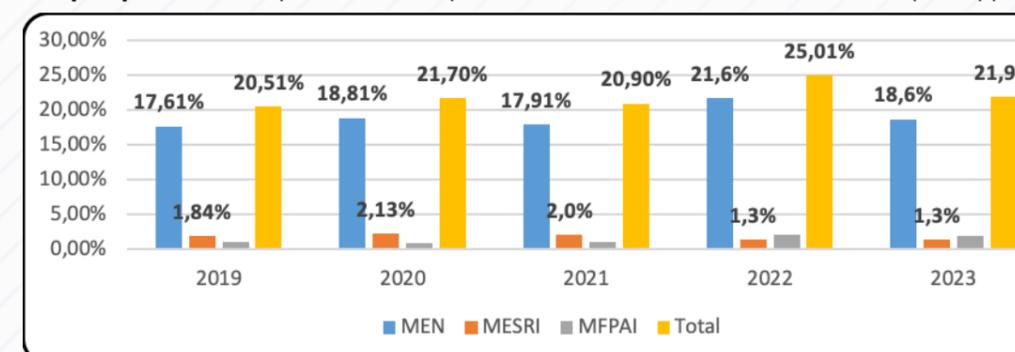
Source : Situation d'Exécution du budget

Graphique XII.2 : Répartition des dépenses de personnel de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : Situation d'Exécution du Budget.

Graphique XII.3 : Répartition des dépenses de fonctionnement de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : Situation d'Exécution du budget

Tableau XII.1: Contribution à la croissance de l'enseignement

ENSEIGNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VA en milliards	575,6	619,8	653,1	736,9	860,6	645,2
Contribution (en %)	0,1	0,1	-0,4	0,7	0,2	0,3

Source : ANSD, Comptes nationaux définitifs 2021 et semi-définitifs 2022, Comptes nationaux trimestriels T4 2023

## XII.2. Préscolaire

Le réseau des structures préscolaires a connu une évolution de 10,1% entre 2022 et 2023, passant de 4 286 à 4 718 écoles. La part des écoles publiques est passée de 40,9 % en 2022 à 41,8 % en 2023. De même, la part des écoles communautaires/associatifs a légèrement augmenté, passant de 18,4% à 19,1%. En revanche, les écoles privées enregistrent une légère contraction de leur proportion qui passe de 40,7 % en 2022 à 39,1 % en 2023.

Au niveau régional, Dakar dispose du plus grand nombre d'écoles préscolaires en 2023, avec 1 266 structures sur les 4 718 que comptait le Sénégal, représentant ainsi une part de 26,8%. Il est suivi de Thiès avec 11,8%. La région de Kédougou est la moins dotée en structures préscolaires avec seulement 54, soit 1,1% du nombre total d'écoles préscolaires au niveau national. En 2022, une répartition quasi similaire a été observée.

Le taux brut de préscolarisation a connu une hausse, atteignant 19,6 % en 2023, après avoir été de 18,2 % en 2022.

### Définition :

**Le Taux brut de scolarisation (TBS)** est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS au préscolaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 2 à 5 ans.

**Indice de parité** est un indicateur statistique qui mesure le rapport entre deux groupes, généralement entre les filles et les garçons.

### En savoir plus :

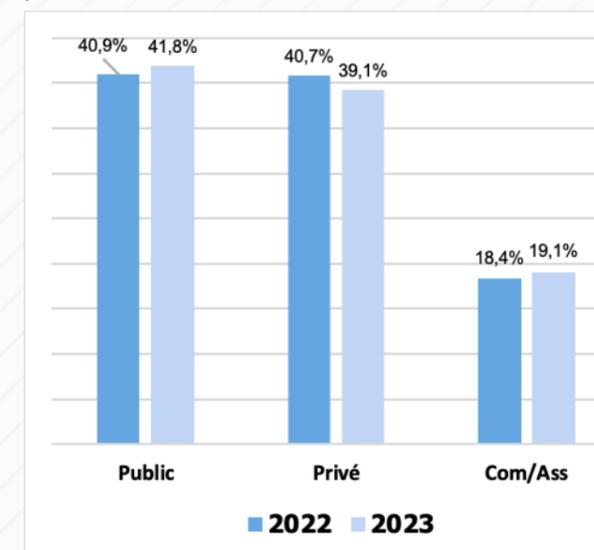
Rapports nationaux sur la situation de l'Éducation, 2022 et 2023

L'intensité de la préscolarisation est en faveur des filles, comme l'en illustre l'indice de parité, qui même s'il a légèrement chuté, passant de 1,18 en 2022 à 1,17 en 2023 reste supérieur à 1.

La progression du Taux Brut de Scolarisation (TBS), bien qu'encourageante, masque des disparités régionales. En effet, les régions de Ziguinchor et Dakar continuent de se démarquer avec respectivement des taux de 35,9 % et 32,9 % en 2023, soit une légère augmentation par rapport à 2022. Dans ces deux régions, tout comme à Sédhiou et à Kédougou, les indices de parité restent proches de 1, ce qui indique que l'accès à la préscolarisation est relativement équilibré entre les sexes.

À l'inverse, les régions de Diourbel et Kaffrine présentent des taux de préscolarisation les plus faibles, avec respectivement 8,5 % et 9,4 % en 2023 contre respectivement 7,8 % et 8,1 % en 2022. Cependant, leurs TBS sont restés au profit des filles avec respectivement des indices de parité de 1,47 et 1,38 en 2023.

**Graphique XII.1 :** Répartition des écoles préscolaires selon le statut en 2020 et 2021



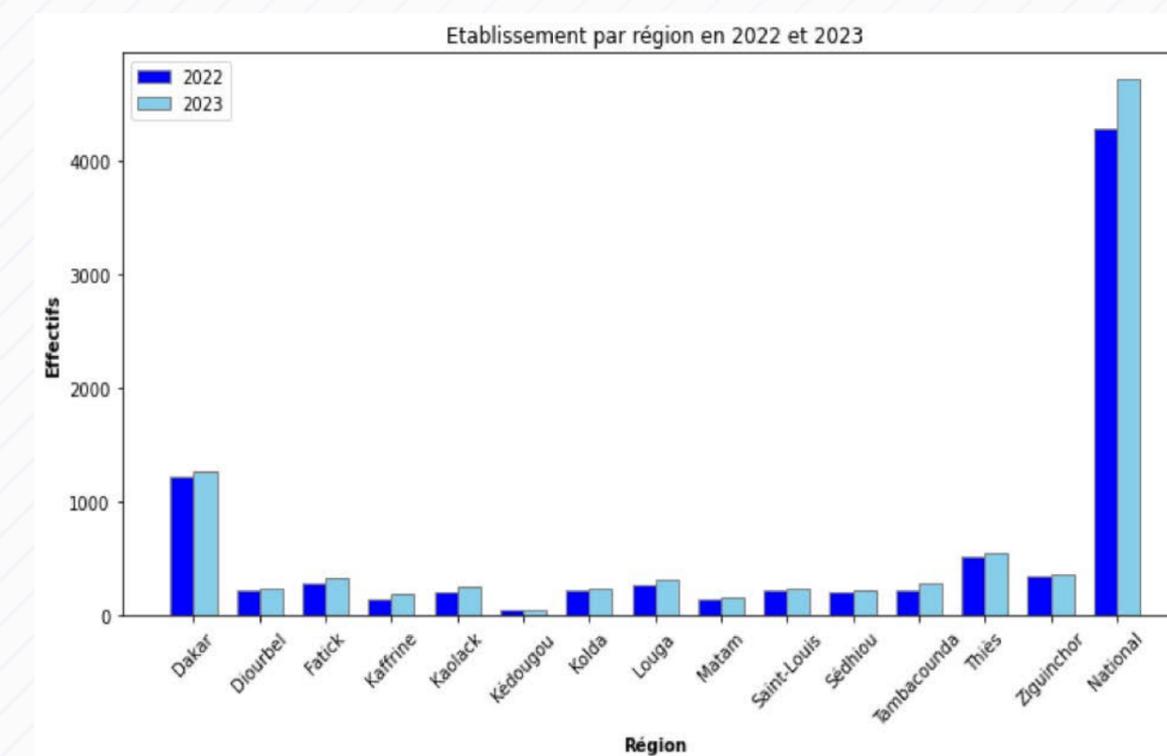
Source : RNSE, 2022 et 2023

**Tableau XII.2 :** Taux brut de préscolarisation par région en 2022 et en 2023

Région	Taux brut de préscolarisation		Indice de Parité	
	2022	2023	2022	2023
Dakar	31,9	32,9	1,09	1,09
Diourbel	7,8	8,5	1,47	1,47
Fatick	16,2	17,1	1,18	1,17
Kaffrine	8,1	9,4	1,47	1,38
Kaolack	11,1	13,1	1,32	1,33
Kédougou	20,4	21,4	1,04	1,01
Kolda	18,5	20,3	1,03	1,05
Louga	15,5	18,1	1,26	1,25
Matam	9,9	10,5	1,43	1,40
Saint-Louis	15,0	17,2	1,46	1,24
Sédhiou	23,0	24,1	1,01	1,02
Tambacounda	16,9	19,6	1,16	1,15
Thiès	19,9	21,2	1,17	1,18
Ziguinchor	35,8	35,9	1,03	1,05
<b>National</b>	<b>18,2</b>	<b>19,6</b>	<b>1,18</b>	<b>1,17</b>

Source : RNSE, 2022 et 2023

**Graphique XII.2 :** Répartition des écoles préscolaires par région en 2022 et 2023



Source : RNSE 2022 et 2023

### XII.3. Élémentaire

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, l'enseignement élémentaire a été dispensé dans 11 131 écoles, soit 141 établissements de plus que pour l'année scolaire 2021/2022. Les écoles publiques représentent les quatre cinquièmes des écoles (80,8%), avec une légère diminution de leur proportion 0,8% par rapport à l'année scolaire 2021/2022.

Cette prédominance des écoles publiques dans l'enseignement élémentaire est notée dans toutes les régions à l'exception de la région de Dakar où 72,4% des écoles primaires relèvent du privé, avec une progression de leur part de 0,7% par rapport à l'année scolaire 2021/2022. Quant aux écoles primaires communautaires/associatifs, elles ne représentent que 0,2% du total, soit un recul de 0,1 point, en part, par rapport à l'année 2021/2022. La quasi-totalité de ces types d'écoles est concentrée dans la région de Dakar.

S'agissant du taux brut de scolarisation (TBS) à l'élémentaire, il a progressé, en valeur relative,

#### Définitions :

**Le Taux brut de scolarisation (TBS)** est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisé, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

#### En savoir plus :

Rapports nationaux sur la situation de l'Éducation, 2022 et 2023

de 1,6% et s'est établi à

83,5% au cours de l'année scolaire 2022/2023. Selon le sexe, le TBS pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 est de loin plus élevé chez les filles avec respectivement 89,6% et 91,2% contre 74,5% et 76,0% chez les garçons. L'indice de parité (1,2) indique une situation en faveur des filles.

A l'échelle régionale, cette prédominance des filles est observée dans toutes les régions à l'exception de la région de Ziguinchor. Également, il faut noter que les TBS au cycle primaire les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Kédougou (119,4% en 2022 et 117,5% en 2023) et Thiès (105,4% en 2022 et 107,9% en 2023) où l'on a dépassé les 100%, tandis les régions de Diourbel (55,8% en 2022 et 55,4% en 2023) et de Kaolack (44,0% en 2022 et 45,7% en 2023) enregistrent les TBS les plus faibles et sont très en dessous des moyennes nationales de 2022 (81,9% et 2023 (83,5 %).

Tableau XII.3 : Proportion d'écoles élémentaires selon le statut

Région	2022				2023			
	% du public	% du Privé	% du Com/Ass	Nombre	% du public	% du Privé	% du Com/Ass	Nombre
Dakar	26,6	71,7	1,7	1688	26,1	72,4	1,4	1743
Diourbel	79,4	20,6	0,0	693	78,3	21,7	0,0	711
Fatick	93,7	6,3	0,0	734	93,4	6,6	0,0	732
Kaolack	98,5	1,5	0,0	525	98,3	1,7	0,0	528
Kédougou	91,9	8,1	0,0	763	92,1	7,9	0,0	768
Kolda	98,4	1,6	0,0	304	98,4	1,6	0,0	305
Louga	97,5	2,5	0,0	825	97,1	2,9	0,0	836
Matam	94,1	5,9	0,0	973	93,0	7,0	0,0	978
Saint-Louis	99,6	0,4	0,0	469	99,4	0,6	0,0	468
Sédhiou	95,0	5,0	0,0	876	94,6	5,4	0,0	886
Tambacounda	97,4	2,6	0,0	533	97,2	2,8	0,0	533
Thiès	96,8	3,2	0,0	806	96,9	3,1	0,0	797
Ziguinchor	77,0	23,0	0,0	1 298	75,4	24,6	0,0	1 339
<b>National</b>	<b>81,6</b>	<b>18,2</b>	<b>0,3</b>	<b>10 990</b>	<b>80,8</b>	<b>19,0</b>	<b>0,2</b>	<b>11 131</b>

Source : RNSE 2020 et 2021

Tableau XII.4 : Taux brut de scolarisation à l'Élémentaire et indice parité

Région	2022				2023			
	TBS (en%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)
Dakar	89,4	98,5	93,9	1,10	90,6	99,0	94,8	1,09
Diourbel	46,0	66,3	55,8	1,44	46,3	65,0	55,4	1,41
Fatick	73,4	82,5	77,8	1,12	76,4	86,3	81,2	1,13
Kaolack	35,7	52,6	44,0	1,47	36,9	54,9	45,7	1,49
Kaolack	68,0	83,6	75,5	1,23	69,2	84,6	76,6	1,22
Kédougou	118,8	120,0	119,4	1,01	117,5	117,6	117,5	1,00
Kolda	86,3	94,4	90,3	1,09	89,1	96,8	92,9	1,09
Louga	59,5	79,3	69,2	1,33	59,8	79,7	69,5	1,33
Matam	50,2	81,3	65,5	1,62	50,6	84,4	67,2	1,67
Saint-Louis	81,3	112,1	96,3	1,38	79,9	114,1	96,2	1,43
Sédhiou	93,4	97,8	95,6	1,05	96,4	99,5	97,9	1,03
Tambacounda	66,8	81,1	73,8	1,21	70,3	83,7	76,9	1,19
Thiès	97,4	113,6	105,4	1,17	99,8	116,4	107,9	1,17
Ziguinchor	95,2	94,3	94,8	0,99	100,0	98,5	99,2	0,98
<b>National</b>	<b>74,5</b>	<b>89,6</b>	<b>81,9</b>	<b>1,20</b>	<b>76,0</b>	<b>91,2</b>	<b>83,5</b>	<b>1,20</b>

Source : RNSE 2022 et 2023

## XII.4. Moyen et secondaire

Au titre de l'année académique 2022/2023, il a été dénombré 1 422 établissements scolaires pour le cycle moyen général, soit 17 de plus que l'année précédente. Tandis que pour l'enseignement secondaire général, 1 171 établissements scolaires ont été répertoriés, soit une augmentation de 42 établissements par rapport à 2021/2022.

En outre, bien que le nombre d'établissements scolaires des cycles moyen général et secondaire général ait augmenté entre 2022 et 2023, des dynamiques distinctes sont notées dans l'offre éducative suivant le secteur. En effet, si le cycle moyen général est majoritairement composé d'établissements publics que de privés (74,6% contre 25,4% en 2022 et 73,5% contre 26,4% en 2023). Dans le cycle secondaire, en revanche, une prédominance des établissements privés est observée (63,6% contre 36,4% en 2022 et 60,6% contre 39,4% en 2023).

Cependant, il convient de souligner que la proportion d'établissements publics dans le cycle moyen général a régressé de 1,1 point par rapport à l'année académique 2021/2022, tout comme la proportion d'établissements privés dans le cycle secondaire général, qui a égale-

### En savoir plus :

Rapports nationaux sur la situation de l'Education, 2020 et 2021

ment enregistré une baisse de 3,0 % en valeur relative entre 2022 et 2023.

S'agissant du TBS, il est plus élevé au cycle moyen qu'au cycle secondaire. Le TBS est ressorti à 51,2% au cycle moyen général en 2023, soit une régression de 0,9 point par rapport à 2022 contre 33,1% au cycle secondaire général, soit également un recul de 0,6 point par rapport en 2022. Les indices de parité illustrent une situation en faveur des filles au niveau national quel que soit le cycle.

Au niveau régional, le TBS le plus élevé, dans le cycle moyen (94,2 % en 2022 et 94,4 % en 2023) ainsi que dans le cycle secondaire général (65,2 % en 2022 et 65,3 % en 2023), est enregistré dans la région de Ziguinchor. A l'inverse, le niveau le plus faible de cet indicateur est observé dans la région de Kaffrine quel que soit le cycle.

Concernant les indices de parité au niveau régional, ils sont à l'image du niveau national. Autrement dit, ils sont en faveur des filles, quel que soit le cycle en 2023 excepté la région de Kédougou où ces indices traduisent une situation en faveur des garçons (0,93 pour cycle moyen et 0,82 pour le secondaire général).

**Tableau XII. 5 :** Répartition (en%) des établissements d'enseignement du cycle moyen général selon la région et le statut en 2022 et 2023

Région	Cycle Moyen						Cycle Secondaire					
	2022			2023			2022			2023		
	Nombre total	Public	Privé	Nombre total	Public	Privé	Nombre Total	du public	du privé	Nombre Total	du public	du privé
Dakar	331	34,4	65,6	334	33,3	66,1	340	11,7	88,3	361	12,7	87,3
Diourbel	73	60,3	39,7	81	53,1	46,9	61	31,2	68,8	64	34,4	65,6
Fatick	93	84,9	15,1	81	88,9	11,1	88	44,3	55,7	102	49,0	51,0
Kaffrine	36	97,2	2,8	34	100,0	0,0	15	66,6	33,4	21	71,4	28,6
Kaolack	99	90,9	9,1	104	85,6	14,4	74	46,0	54,0	76	52,7	47,3
Kédougou	27	100,0	0,0	28	96,4	3,6	15	73,3	26,7	15	73,3	26,7
Kolda	78	100,0	0,0	81	100,0	0,0	36	55,6	44,5	40	52,5	47,5
Louga	80	87,5	12,5	77	92,2	7,8	55	51,0	49,0	56	50,0	50,0
Matam	75	100,0	0,0	71	98,6	1,4	42	80,9	19,1	48	83,3	16,7
Saint-Louis	100	91,0	9,0	97	95,9	4,1	67	70,2	29,8	73	72,6	27,4
Sédhiou	67	97,0	3,0	67	97,0	3,0	41	58,6	41,4	40	65,0	35,0
Tambacounda	64	85,9	14,1	59	96,6	3,4	29	51,7	48,3	26	61,5	38,5
Thiès	171	75,4	24,6	201	68,2	31,8	195	29,7	70,3	182	31,9	68,1
Ziguinchor	111	86,5	13,5	107	88,8	11,2	71	45,1	54,9	67	52,3	47,7
<b>National</b>	<b>1405</b>	<b>74,6</b>	<b>25,4</b>	<b>1422</b>	<b>73,5</b>	<b>26,4</b>	<b>1129</b>	<b>36,4</b>	<b>63,6</b>	<b>1171</b>	<b>39,4</b>	<b>60,6</b>

Source : RNSE 2022 et 2023, calcul de l'auteur

**Tableau XII.6 :** Répartition des établissements d'enseignement du cycle secondaire général selon la région et le statut en 2020 et 2021

Région	Cycle Moyen				Cycle Secondaire			
	2022		2023		2022		2023	
	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)
Dakar	68,8	1,19	65,9	1,21	44,2	1,29	43,9	1,31
Diourbel	28,1	1,36	29,0	1,42	18,1	1,16	17,9	1,17
Fatick	55,5	1,27	56,3	1,25	38,6	1,36	38,9	1,33
Kaffrine	24,0	1,27	25,3	1,35	15,6	1,07	15,1	1,14
Kaolack	45,2	1,21	45,4	1,22	31,2	1,09	30,9	1,16
Kédougou	55,9	0,90	62,4	0,93	20,5	0,66	22,3	0,82
Kolda	47,7	1,04	48,9	1,07	21,5	0,89	23,1	0,89
Louga	38,2	1,32	34,8	1,47	23,6	1,41	22,8	1,48
Matam	35,2	1,72	35,7	1,76	21,3	1,59	22,6	1,63
Saint-Louis	53,7	1,30	53,5	1,47	39,5	1,21	36,2	1,43
Sédhiou	58,4	0,96	57,7	1,01	28,1	0,82	28,5	0,93
Tambacounda	32,8	1,14	32,7	1,22	18,8	1,10	20,5	1,68
Thiès	68,2	1,31	65,5	1,34	45,9	1,38	43,6	1,41
Ziguinchor	94,4	1,07	94,2	1,06	65,9	1,14	62,4	1,20
<b>National</b>	<b>52,1</b>	<b>1,22</b>	<b>51,2</b>	<b>1,26</b>	<b>33,7</b>	<b>1,23</b>	<b>33,1</b>	<b>1,29</b>

Source : RNSE 2020 et 2021, calcul de l'auteur

## XII.5. Formation professionnelle

À la rentrée 2022/23, le nombre d'apprenants inscrits dans la formation professionnelle au Sénégal s'est établi à 122605. Cet effectif a connu une progression de 31,9% par rapport à 2021/22, soit 29672 apprenants supplémentaires. La féminisation du secteur se poursuit avec une hausse plus marquée chez les filles (+38,3%) que chez les garçons (+24,4%), portant la proportion des filles à 56,5% contre 53,9% l'année précédente. Cette croissance des effectifs est notée dans la quasi-totalité des régions du pays, avec des dynamiques particulièrement fortes dans certains territoires. La région de Sédhiou (+212,5%) enregistre la plus forte progression, suivie de Diourbel (+114,3%) et de Thiès (+40,4%). La région de Dakar, qui concentre plus de la moitié des effectifs avec 69 028 apprenants, a maintenu son dynamisme avec une hausse de 30,7%. Seule la région de Kédougou a connu un léger repli de 2,6%.

La répartition par type d'établissement montre une dynamique favorable au secteur privé. Les centres de formation professionnelle privés, qui accueillent désormais 62,9% des apprenants,

voient leurs effectifs augmenter de 51,1%. Les lycées techniques enregistrent également une hausse significative (+30,4%), tandis que les centres publics connaissent une progression plus modérée (+4,0%).

Le développement du secteur se traduit également par une expansion du nombre d'établissements qui a atteint 571 structures en 2022/23 (+27,5%). Le secteur privé renforce sa présence avec 432 établissements (+36,7%), représentant 75,7% du total. Le secteur public a connu une hausse de 139 établissements (+5,3%) et une légère baisse de ses effectifs d'enseignants (-0,6%).

Les résultats aux examens reflètent des performances contrastées selon les diplômes. Les plus fortes progressions sont enregistrées pour le BEP et le baccalauréat technique avec respectivement +10 et +9 points de taux d'admission, atteignant 69% et 74%. Le CAP a maintenu un niveau élevé, à 75%, malgré un léger recul d'un point, tandis que le BT a connu une baisse de 5 points passant à 64%.

**Tableau XII.7 :** Répartition du nombre d'élèves en formation professionnelle dans le public et le privé

	2021/22		2022/23	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Dakar	26032	26825	36338	32690
Ziguinchor	2820	1958	3199	2265
Diourbel	2104	1423	6027	1519
Saint-Louis	2744	2116	3668	2651
Tamba	1224	948	1134	1189
Kaolack	3765	1439	3850	1720
Thiès	4900	4154	6888	5784
Louga	997	280	1216	477
Fatick	1575	703	1941	1034
Kaffrine	583	516	685	619
Kédougou	686	1064	666	1039
Kolda	1917	996	2463	1144
Sédhiou	287	130	650	652
Matam	423	324	522	575
<b>Sénégal</b>	<b>50057</b>	<b>42876</b>	<b>69247</b>	<b>53358</b>

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

**Tableau XII.8 :** Taux d'admission aux diplômes techniques

Année		2021/22	2022/23
CAP	Effectif	4932	4406
	taux d'admission	76%	75%
BEP	Effectif	2682	3169
	taux d'admission	59%	69%
BT	Effectif	2258	2281
	taux d'admission	69%	64%
BACCALAUREAT TECHNIQUE	Effectif	1996	2583
	taux d'admission	65%	74%

Source: Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

**Tableau XII.9 :** Evolution des effectifs d'apprenants par type de structures

Evolution des effectifs d'apprenants par types de structures	2021/22	2022/23
Lycées techniques	7195	9380
Centres de Formation Professionnelle publics	34723	36125
Centres de Formation professionnelle privées	51015	77100

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

**Tableau XII.10 :** Répartitions du nombre d'établissements professionnels

Répartition du nombre d'établissements	2021/22	2022/23
Public	132	139
Privé	316	432
Total	448	571

Source: Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

## CHAPITRE XIII : CULTURE ET LOISIRS

### XIII.1. Culture et loisirs

La culture demeure un pilier fondamental dans le développement socio-économique du Sénégal. Il joue un rôle crucial dans la préservation de l'identité nationale et la promotion du patrimoine culturel. Le présent chapitre met en exergue l'évolution du secteur culturel et des loisirs, en analysant les infrastructures culturelles, la fréquentation des sites, ainsi que les aspects économiques du secteur.

L'analyse de la fréquentation des musées révèle une dynamique particulièrement encourageante. L'année 2023 a enregistré un total de 72 857 visiteurs, marquant une progression de 4% par rapport à 2022. Cette évolution positive est principalement portée par une augmentation remarquable des touristes nationaux (+33%), passant de 16 240 à 21 599 visiteurs, témoignant d'un intérêt croissant de la population locale pour le patrimoine culturel. La fréquentation des touristes étrangers a également enregistré une hausse de 2%, atteignant 42 526 visiteurs en 2023. Toutefois, une baisse de 28% est notée pour la fréquentation des étudiants et élèves.

Concernant le paysage éditorial, il poursuit sa dynamique de croissance, particulièrement dans le secteur du livre. En 2023, le pays a compté 63 maisons d'édition de livres, soit une augmentation de 5% par rapport à 2022, confirmant une progression constante observée depuis 2013 où l'on ne comptait que 29 établissements. Le secteur des journaux et magazines s'est maintenu à 37 maisons d'édition, un chiffre inchangé depuis 2022.

S'agissant des infrastructures de lecture publique et de conservation, le réseau des biblio-

#### Définitions :

**Maisons d'édition :** Entreprises culturelles spécialisées dans la publication et la diffusion d'œuvres écrites, assurant la sélection, la production et la commercialisation de contenus littéraires ou journalistiques.

**Troupes artistiques :** Groupes organisés d'artistes professionnels ou semi-professionnels qui créent et présentent des œuvres dans différentes disciplines (théâtre, danse, musique) selon des normes artistiques établies.

thèques publiques nationales s'est maintenu à 36 établissements en 2023, tandis que les bibliothèques communales ont connu une légère régression, passant à 29 établissements. Les centres culturels étrangers, au nombre de 11, contribuent à la diversité de l'offre culturelle, marquant une progression notable depuis 2013 où l'on en comptait 8.

Quant-au secteur du spectacle vivant, il a enregistré des évolutions contrastées en 2023. En effet, le nombre total de troupes artistiques a augmenté de 17,6% pour atteindre 160 formations, les compagnies de danse ont connu un rebond significatif (+43,8%); la musique moderne a progressé de 18 orchestres (+20%). De même, les manifestations culturelles ont augmenté de 46,7%, témoignant ainsi d'un dynamisme du secteur événementiel. Cependant, les troupes théâtrales ont poursuivi leur déclin (-10,3%) et les orchestres de musique traditionnelle se sont maintenus à 42 formations.

L'année 2023 est marquée par un développement significatif des infrastructures de spectacle. Le nombre de théâtres est de 5 établissements, les salles de culture et de congrès ont doublé pour atteindre 10 espaces, tout comme les studios d'enregistrement qui passent à 8 unités. Cette évolution traduit un investissement important dans les équipements culturels.

Toutefois, les aspects économiques du secteur présentent quelques difficultés. Les recettes générées par l'exploitation des sites et monuments ont accusé une baisse de 7,9% entre 2022 et 2023, s'établissant à 62,3 millions de FCFA. Cette diminution des recettes s'accompagne d'une légère réduction des emplois créés, passant de 9 à 8 postes.

**Tableau XIII.1 :** Évolution des recettes et des emplois générées par l'exploitation des sites et monuments en milliers de FCFA

Colonne1	2022	2023
Recettes d'entréE	67 607 500	62 257 700
Nombre d'emplois créés	9	8

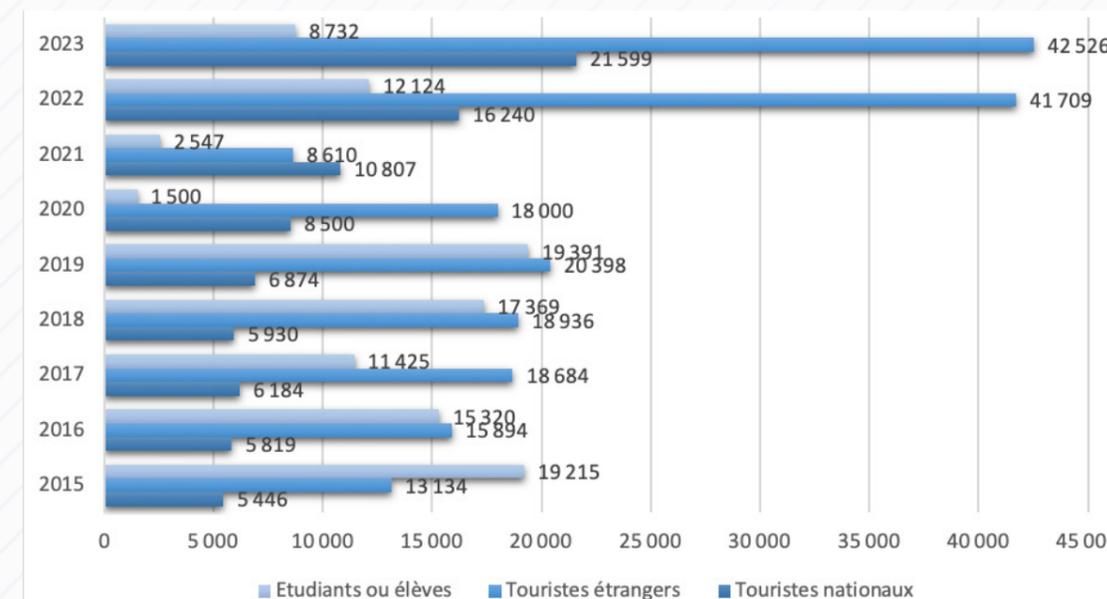
Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

**Tableau XIII.2 :** Évolution du nombre de maisons d'édition



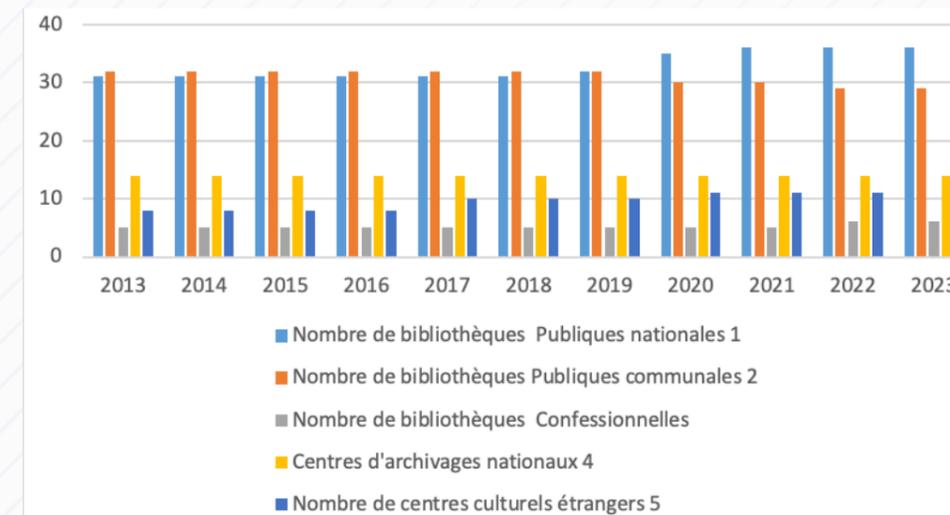
Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

**Graphique XIII.1 :** Situation de la fréquentation des musées (en nombre de visiteurs)



Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

**Tableau XIII.3 :** Évolution du nombre de bibliothèques/centres de lecture



Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

## SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : COMPTES ECONOMIQUES

CHAPITRE XV : SITUATION FINANCIERE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS

## CHAPITRE XIV: COMPTES ÉCONOMIQUES

#### XIV.1. Agrégats macroéconomiques

En 2023, la croissance économique du Sénégal mesurée par le Produit Intérieur Brut (PIB) s'établit à 4,3 % en 2023 après 3,9% en 2022. Par ailleurs, en 2023, le Revenu National Disponible Brut (RND) poursuit sa tendance haussière atteignant 19 738 milliards de FCFA en 2023, soit une augmentation de 7,2% par rapport à 2022. Cette progression s'est traduite par une augmentation de 3,6% du revenu national disponible brut par habitant, passant ainsi à 1 089 milliers FCFA (équivalent à 1 795,2 \$US). Dans un contexte marqué par une inflation persistante, ce revenu additionnel a davantage été absorbé par les dépenses de consommation finale au détriment de l'épargne.

En effet, la consommation finale (CF) en valeur a augmenté de 10,6% en 2023 pour s'établir à 15 501,5 milliards de FCFA. Elle est composée de la consommation marchande (10 746,1 milliards de FCFA), représentant 69,3% de la consommation totale, et de la consommation non marchande évaluée à 4 755,4 milliards de FCFA, soit 30,7% de la CF.

L'épargne nationale, quant à elle, a régressé de 3,1% en 2023 pour se situer à 4 236,2 milliards

FCFA. Ainsi, après une augmentation continue ces dernières années, le taux d'épargne nationale a reculé de 2,6 points en 2023 pour se chiffrer à 22,8% contre 25,4% en 2022.

Du point de vue de la demande, les dépenses de consommation finale ont augmenté de 5,0% en termes réels, soutenues par une hausse de ses composantes marchande (4,8%) et non marchande (5,3%).

La formation brute du capital fixe (FBCF) en volume a progressé de 9,3% sous l'effet de sa composante publique qui s'est rehaussée de 18,4% en 2023, après une chute de 12,0% en 2022.

En revanche, les échanges extérieurs de biens et services en volume se sont repliés, tant pour les importations (-0,4%) que pour les exportations (-6,0%). En valeur, la balance des biens et services continue de se détériorer, avec un solde de -4 688,6 milliards FCFA en 2023, après -4 540,8 milliards FCFA en 2022. Toutefois, le déficit extérieur courant par rapport au PIB est ressorti à 19,8%, soit une réduction de 0,2 point par rapport à 2022.

#### Définitions :

**Revenu national disponible brute (RND) :** correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde

**Taux d'épargne :** rapport de l'épargne au PIB.

**Taux d'investissement :** rapport de l'investissement au PIB.

**Taux d'autofinancement :** rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur)

#### En savoir plus :

« Comptes nationaux semi-définitifs de 2023 et définitifs de 2022, base (2014) » : <https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>

« Comptes nationaux trimestriels 4<sup>ème</sup> Trimestre 2023 »

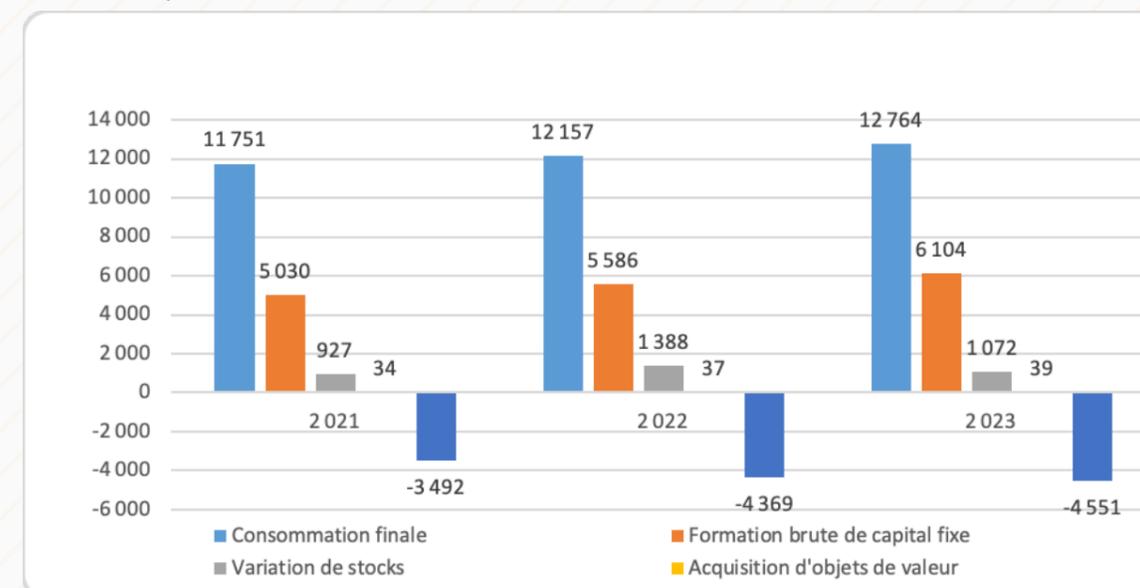
Situation économique et financière en 2023 et perspectives 2024

Tableau XIV.1: Principaux agrégats macroéconomiques

En milliards de FCFA aux prix courants	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
PIB au prix du marché	12 840	13 713	14 119	15 261	17 330	18 619
Consommation finale	10 689	11 286	11 721	12 475	14 019	15 502
Formation brute de capital fixe	3 637	4 067	4 300	5 184	6 015	6 589
Exportations de biens et services	2 947	3 426	2 923	3 760	4 627	4 302
Importations de biens et services	4 987	5 383	5 555	6 827	9 168	8 991
Solde de la balance des biens et services	-2 041	-1 957	-2 633	-3 067	-4 541	-4 689
Revenu National Disponible Brut	13 650	14 554	15 214	16 465	16 772	17 920
PIB (à prix constants de 2014)	12 615	13 197	13 374	14 249	14 798	15 428
PIB/Habitant (1000 FCFA)	823	854	854	896	989	1 027
PIB/Habitant (US dollar)	1 481	1 458	1 483	1 617	1 585	1 693
RND/Habitant (1000 FCFA)	875	906	920	967	1 051	1 089
Solde budgétaire global/PIB	-3,7%	-3,9%	-6,4%	-6,3%	-5,3%	-5,0%
Solde courant extérieur /PIB	-9,6%	-8,1%	-10,9%	-12,1%	-19,9%	-19,8%
<b>Taux de croissance annuel du PIB</b>	<b>6,2%</b>	<b>4,6%</b>	<b>1,3%</b>	<b>6,5%</b>	<b>3,9</b>	<b>4,3</b>
Taux d'investissement (FBCF, Stocks)	32,5%	31,8%	35,4%	38,1%	45,1	41,7
Taux de FBCF	28,3%	29,7%	30,5%	34,0%	34,7	35,4
Epargne intérieure/PIB	16,8%	17,7%	17,0%	18,3%	19,1	16,7
Epargne nationale/PIB	23,1%	23,8%	24,7%	26,1%	25,4	22,8

Source : Comptes nationaux définitifs 2022, semi-définitifs 2023

Graphique XIV.1 : Evolution des composantes du PIB en volume selon l'optique demande (en milliards FCFA)



Source : Comptes nationaux définitifs 2022, semi-définitifs 2023

## XIV.2. Croissance

En 2023, le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel s'est établi à 4,3% contre 3,9% en 2022. Cette évolution est consécutive à la performance des secteurs primaire et secondaire qui se sont respectivement accrus de 5,9% et 5,2%. Quant au secteur tertiaire, sa croissance s'est chiffrée à 3,8% en 2023.

Le secteur primaire connaît un regain en 2023 avec une croissance de 5,9% de sa valeur ajoutée, en termes réels. Cette amélioration découle principalement de la reprise du sous-secteur agricole avec une augmentation de 7,6% de sa valeur ajoutée, suite à un repli de 1,7% en 2022. Elle est également favorisée par la hausse de 3,9% de la valeur ajoutée des activités de l'élevage et de la chasse bien que moindre que celle de 2022 (5,4%) ainsi que par une croissance de 3,0% de la valeur ajoutée des activités sylvicoles, soit +0,2 point entre 2022 et 2023.

Le secteur secondaire s'est accru de 5,2% en 2023, après 2,5% en 2022. Cette progression est due, en grande partie, à la reprise des activités de raffinage du pétrole et sa cokéfac-

tion (+41,1%), de la construction (+17,4%) et de la fabrication de matériaux de construction (+12,7%) suite à la baisse de leur valeur ajoutée en 2022.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire continue sa décélération avec une évolution de 3,8% en 2023, après 5,1% en 2022, en dépit de la croissance de toutes les branches à l'exception de celle des « activités spécialisées, scientifiques et techniques ». En effet, la chute de 10,0% des activités de recherche-développement et de prospection minière, conséquence de la baisse du volume des investissements dans la mise en place des plateformes pétrolières et gazières, s'est répercutée sur la valeur ajoutée des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (-3,7%).

L'économie sénégalaise est principalement dominée par le secteur informel. Ce dernier contribue à 45,5% à la valeur ajoutée globale en 2023. Il est suivi par le secteur moderne qui a contribué à hauteur de 35,6%, de ceux des APU et ISBLSM (14,1%) et enfin les ménages purs ont participé pour 4,5%.

### Définitions :

**Produit intérieur brute (PIB)** : il représente le résultat final de l'activité de production (la richesse créée ou valeur ajoutée) des unités productrices résidentes. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

### En savoir plus :

« Comptes nationaux semi-définitifs de 2023 et définitifs de 2022, base (2014) » : <https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>

« Comptes nationaux trimestriels 4<sup>ème</sup> Trimestre 2024 »

Situation économique et financière en 2023 et perspectives 2024

Tableau XIV.2 : Evolution de la valeur ajoutée en volume des secteurs de l'économie (en %)

	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<b>Valeur ajoutée totale</b>	<b>4,5%</b>	<b>1,9%</b>	<b>6,3%</b>	<b>3,6%</b>	<b>4,5%</b>
Secteur primaire	4,3%	12,2%	0,8%	0,2%	5,9%
Secteur secondaire	5,0%	-1,5%	7,1%	2,5%	5,2%
Secteur tertiaire	4,3%	0,6%	7,7%	5,1%	3,8%
Taxes nettes sur les produits	5,6%	-3,4%	8,5%	5,6%	2,1%
<b>Produit Intérieur Brut</b>	<b>4,6%</b>	<b>1,3%</b>	<b>6,5%</b>	<b>3,9%</b>	<b>4,3%</b>

Source : Comptes nationaux définitifs 2022, semi définitifs 2023

Tableau XIV.3 : Evolution la valeur ajoutée en volume des secteurs de l'économie (en %)

	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	4,2%	18,3%	0,7%	-1,7%	7,6%
ELEVAGE ET CHASSE	3,2%	4,3%	3,1%	5,4%	3,9%
SYLVICULTURE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	5,0%	2,3%	1,9%	2,8%	3,0%
PECHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE	8,3%	-10,2%	-6,1%	1,2%	-3,3%
ACTIVITES EXTRACTIVES	2,2%	-4,0%	11,1%	-1,4%	-9,1%
FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	4,8%	-1,7%	6,1%	3,9%	3,1%
RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	-5,2%	-13,4%	7,9%	-22,5%	41,1%
FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	6,4%	-8,0%	3,6%	3,3%	-4,2%
FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,3%	7,8%	13,8%	-4,8%	12,7%
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	3,3%	2,7%	6,9%	5,6%	5,2%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	8,3%	8,0%	6,5%	13,2%	11,6%
DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINIS ET TRAIT DES DEC	3,3%	9,6%	5,8%	7,8%	6,4%
CONSTRUCTION	14,3%	-14,4%	5,9%	-6,4%	17,4%
COMMERCE	5,4%	-0,6%	4,5%	2,8%	4,6%
TRANSPORTS	7,9%	-10,2%	8,4%	7,3%	3,4%
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7,2%	-14,9%	8,4%	9,0%	5,6%
INFORMATION ET COMMUNICATION	2,5%	-2,3%	9,9%	7,0%	5,7%
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	11,5%	-1,5%	13,1%	8,5%	5,4%
ACTIVITES IMMOBILIERES	5,5%	5,9%	5,6%	2,3%	4,0%
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	-8,0%	10,2%	7,2%	11,9%	-3,7%
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BU-REAU	4,9%	-1,7%	14,9%	6,9%	2,9%
ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	5,6%	10,6%	4,6%	5,1%	5,7%
ENSEIGNEMENT	3,5%	-8,6%	19,7%	4,0%	4,4%
ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE, ACTION SOCI	6,0%	8,3%	11,0%	5,4%	3,1%
ACTIVITÉS ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	1,2%	-6,9%	4,5%	10,9%	-2,8%
ACTIVITES DOMESTIQUES	3,5%	3,5%	3,6%	3,4%	2,9%
AUTRES ACTIVITES NCA	3,1%	-7,5%	3,2%	2,7%	3,5%

Source : Comptes nationaux définitifs 2022, semi définitifs 2023

### XIV.3. Production des branches

Après une croissance de 3,8% en 2022, la production des branches a enregistré une hausse de 4,3% en 2023, portée par la bonne performance de l'ensemble des secteurs.

L'analyse sectorielle révèle que le secteur primaire a été le plus performant en 2023, affichant une croissance de 7,7%, soit 7,6 points de plus qu'en 2022. Il est noté également une accélération de la croissance du secteur tertiaire, qui s'est établie à 4,2% en 2023, contre 2,6% en 2022. Le secteur secondaire a enregistré une hausse de 3,8% en 2023, soit 3,2 points de plus qu'en 2022, grâce aux performances du sous-secteur de la raffinerie (+62,4%), attribuées à la reprise des activités de la SAR après un arrêt technique de 5 mois en 2022. Cette hausse du secondaire est également soutenue par l'amélioration des branches d'activités telles que la « fabrication de matériaux de construction » (+13,1%), la « production et distribution d'électricité » (+8,8%), la « fabrication d'autres produits manufacturés » (+7,8%) et la « construction » (+7,0%). Toutefois, les activités extractives se sont contractées de 11,2% en 2023, contre une baisse de 1,1% en 2022. Cette contre-performance est liée à la baisse de la production d'or et d'autres produits extractifs tels que le phosphate, le zircon et le titane.

L'augmentation de la production du secteur primaire est attribuable aux activités de l'agricul-

ture et ses activités annexes (+8,6% en 2023 contre -0,9% en 2022), de l'élevage et de la chasse (+6,5%), de la pêche et de l'aquaculture (+4,8%), et, dans une moindre mesure, de la sylviculture et ses activités de soutien (+2,2%). L'amélioration de l'activité agricole est liée à la hausse de plusieurs cultures pluviales. Quant à la pêche, sa progression est due à l'augmentation des débarquements dans le secteur de la pêche artisanale.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, la hausse de sa croissance en 2023 est liée à l'amélioration de la production dans toutes ses branches, à l'exception de « l'hébergement et la restauration » et des « activités de santé humaine et d'action sociale ». En effet, cette performance est principalement portée par les activités d'administration publique (+5,0%) et les activités d'enseignement (+4,2%). Par ailleurs, le sous-secteur des « activités de soutien et de bureau » a enregistré une croissance de 8,9% en 2023, soit 1,7 point de plus qu'en 2022.

En terme de poids, le secteur tertiaire domine avec 52,1%, suivi du secteur secondaire (22,4%) et du secteur primaire (15,2%). La même analyse au niveau branches, montre que la prédominance des services de commerce, soit 12,7% de la production, de l'agriculture et des activités annexes (10,4%) et de la fabrication de produits agroalimentaires (7,5%).

Tableau XIV.4 : Production des branches d'activités

En milliards de francs CFA aux prix constants de 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A00 AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	905	939	1 093	1 205	1 255	1 485	1 496	1 483	1 610
B00 ELEVAGE ET CHASSE	373	405	420	436	450	469	484	511	545
C00 SYLVICULTURE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	52	53	55	55	58	59	61	61	63
D00 PECHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE	117	126	131	140	152	137	128	120	126
E00 ACTIVITES EXTRACTIVES	253	212	238	309	316	303	337	333	296
F00 FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	881	931	961	1 018	1 067	1 048	1 112	1 160	1 163
G00 RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	57	59	60	51	48	42	45	36	59
H00 FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	39	47	49	57	60	56	58	61	62
I00 FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	100	108	115	119	120	129	147	147	166
J00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	686	722	778	798	824	846	904	939	1 010
K00 PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET D	105	112	120	127	138	149	159	178	194
L00 DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINIS ET TRAIT DES DEC	95	97	105	108	111	122	129	140	148
M00 CONSTRUCTION	270	285	330	349	399	342	362	342	366
N00 COMMERCE	1 347	1 428	1 550	1 664	1 754	1 743	1 822	1 874	1 957
O00 TRANSPORTS	373	390	420	445	480	431	468	496	514
P00 HEBERGEMENT ET RESTAURATION	131	136	144	150	161	137	149	163	162
Q00 INFORMATION ET COMMUNICATION	541	541	586	596	611	597	656	688	700
R00 ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	235	241	267	283	315	311	351	384	403
S00 ACTIVITES IMMOBILIERES	857	918	952	974	1 028	1 089	1 150	1 168	1 199
T00 ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	353	483	494	526	484	533	571	655	713
U00 ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	179	201	209	227	239	235	270	289	315
V00 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	550	608	639	693	732	810	847	889	933
W00 ENSEIGNEMENT	495	500	510	524	542	495	593	619	645
X00 ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE, ACTION SOCIALE	147	154	157	167	177	192	213	230	230
Y00 ACTIVITÉS ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	36	42	45	47	48	44	46	50	54
Z00 ACTIVITES DOMESTIQUES	54	59	61	64	66	68	71	73	75
ZA0 AUTRES ACTIVITES NCA	120	124	129	135	139	129	133	133	136
ZB0 EXTRATERRITORIALITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 397</b>	<b>11 058</b>	<b>11 877</b>	<b>12 615</b>	<b>13 197</b>	<b>13 374</b>	<b>14 249</b>	<b>14 794</b>	<b>15 427</b>

Source : Comptes nationaux semi-définitifs 2022, comptes trimestriels 2023, ANSD

#### Définitions :

**Branche d'activité** : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

**Production (au sens de la comptabilité nationale)** : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

**Valeur ajoutée** : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.

#### En savoir plus :

Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et comptes nationaux trimestriels 2023 » sur [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

#### XIV.4. Prix à la consommation

Les prix à la consommation ont augmenté de 5,9% en 2023, après 9,7% en 2022. Les hausses de prix les plus significatives sont notées au niveau des « services de loisirs et culture » (+9,4% en 2023 et +8,7% en 2022), des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,0% en 2023 et +15,1% en 2022), des « restaurants et hôtels » (+6,4% en 2023 et +6,2% en 2022), des « biens et services divers » (+6,1% en 2023 et +3,3% en 2022) et des services de « communication » (+6,0% en 2023 et -1,8% en 2022).

Selon la provenance, les prix des produits locaux et importés se sont accrus respectivement de 5,9% et 4,9% en 2023. En 2022, ils avaient progressé, respectivement de 11,2% et 5,6%.

Les prix des produits des secteurs primaire, secondaire et tertiaire affichent des évolutions respectives de +6,6%, +4,9% et +4,1% en rythme annuel en 2023, après avoir progressé de 14,8%, 7,1% et 2,0% en 2022. L'évolution des prix des produits du secteur primaire est largement influencée par celle des prix des produits alimentaires. S'agissant des produits du secteur secondaire, leur renchérissement est imputable à celui des produits manufacturés alimentaires, des carburants et lubrifiants, des articles d'habillement et chaussures, ainsi que certains biens et services divers.

#### Définitions :

**L'inflation** est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

**L'indice des prix** qui permet de déterminer l'inflation sous-jacente exclut les prix des produits frais dits saisonniers et ceux de l'énergie, qui subissent des mouvements très variables des tensions sur les marchés mondiaux. Ainsi, il permet de suivre le niveau de l'inflation en dehors de ces phénomènes perturbateurs.

#### En savoir plus :

Consulter la note annuelle sur l'IHPC :

[https://www.ansd.sn/index.php?option=com\\_ansd&view=titrepublication&id=16](https://www.ansd.sn/index.php?option=com_ansd&view=titrepublication&id=16)

Concernant la durabilité, les prix des produits non durables (représentant plus de la moitié du panier des biens et des services de consommation) se sont accrus de 6,4% en 2023, après 13,7% en 2022. Cette évolution provient essentiellement du renchérissement des produits alimentaires en 2023 comme en 2022. Quant aux produits semi-durables, ils se sont bonifiés de 4,5% en 2023, après 3,1% en 2022, en raison de la hausse des prix des carburants et lubrifiants et des articles d'habillement et chaussures. Par ailleurs, les prix des biens durables (+1,8% en 2023 et +7,5% en 2022) et des services (+4,1% en 2023 et +2,0% en 2022) se sont accrus au cours de la période sous revue. L'évolution des prix des biens durables (particulièrement en 2022) résulte en partie de celle des prix des meubles de maison, des appareils électroménagers et du fer à béton.

L'inflation sous-jacente, s'est bonifiée de 3,7% en 2023 après 6,6% en 2022.

Dans le même sillage, les prix des produits volatils, tels que les produits frais et énergétiques, ont affiché des augmentations respectives de 7,1% et 11,9% en 2023 et de 17,9% et 5,1% en 2022.

Tableau XIV.5 : Evolution des Prix à la Consommation par fonction en 2022 et 2023

Libellé	Pondérations	Variation annuelle		Contribution en point de % en 2023
		2022	2023	
Produits alimentaires, boissons non alcoolisées	4964	15,1%	7,0%	3,9
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	49	3,5%	2,3%	0,0
Articles d'habillement et chaussures	730	3,7%	3,4%	0,2
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1204	4,1%	4,8%	0,5
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	502	4,3%	3,7%	0,2
Santé	353	2,2%	2,0%	0,1
Transports	563	2,3%	3,9%	0,2
Communications	329	-1,8%	6,0%	0,1
Loisirs et culture	353	8,7%	9,4%	0,3
Enseignement	194	1,7%	1,8%	0,0
Restaurants et hôtels	376	6,2%	6,4%	0,2
Biens et services divers	383	3,3%	6,1%	0,2
<b>INDICE GLOBAL</b>	<b>10 000</b>	<b>9,7%</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,9</b>

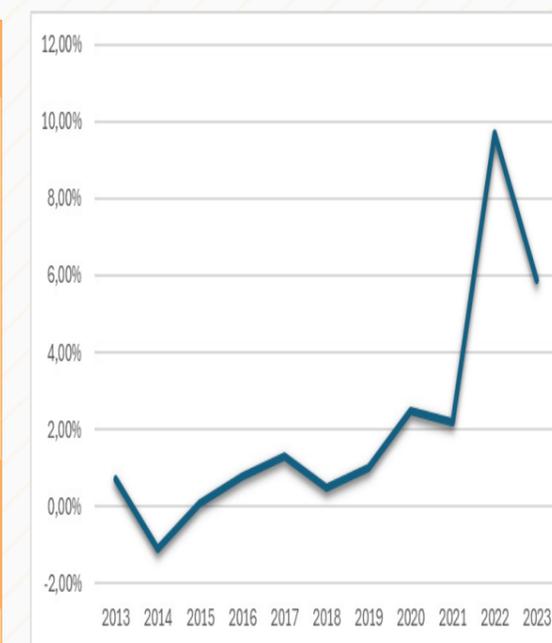
Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Tableau XIV.6 : Evolution des Prix à la Consommation selon la nomenclature secondaire

Libellé	Pondération	variation	
		2022/2021	2023/2022
Produits locaux	6991	11,2%	5,9%
Produits importés	3009	5,6%	4,9%
Primaire	4076	14,8%	6,6%
Secondaire	3638	7,1%	4,9%
Tertiaire	2286	2,0%	4,1%
Produits non durables	5817	13,7%	6,4%
Produits semi durable	1654	3,1%	4,5%
Produits durables	243	7,5%	1,8%
Services	2286	2,0%	4,1%
Produits frais	2530	17,9%	7,1%
Energie	612	5,1%	11,9%
Hors produits frais et énergie	6858	6,6%	3,7%
<b>INDICE GLOBAL</b>	<b>10000</b>	<b>9,7%</b>	<b>5,9%</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Graphique XIV.2 : Evolution du taux d'inflation au Sénégal



Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

## CHAPITRE XV: SITUATION FINANCIÈRE

## XV.1. Activités financières

La situation monétaire en 2023 est caractérisée par une augmentation de la masse monétaire de 9,6%, nettement inférieure à celle de 21,6% enregistrée en 2022. Cette décélération s'explique principalement par le ralentissement des créances intérieures (passant de 28,4% en 2022 à 9,8% en 2023), des actifs extérieurs nets détenus par les banques (de 27,4% en 2022 à 16,7% en 2023), ainsi que des passifs à caractère non monétaire (de 1,7% en 2022 à 19,2% en 2023). En revanche, il est important de noter que les autres postes nets ont enregistré une amélioration significative, augmentant de 19,5 points de pourcentage par rapport à 2022 (49,5% contre 29,9%).

Cette faible croissance de la liquidité globale en 2023, comparée à 2022, s'explique notamment par un ralentissement de la croissance de la circulation fiduciaire, qui s'est établie à 11,7% en 2023 contre 15,8% en 2022, ainsi que par une croissance plus modérée des dépôts à vue, passés de 31,3% en 2022 à 11,8% en 2023.

Au 31 décembre 2023, le secteur bancaire sénégalais comptait 33 établissements de crédit agréés, en hausse par rapport aux 31 de l'année précédente. Ces établissements incluent 29 banques, dont 6 sont des succursales, et 4 établissements financiers assimilés, parmi lesquels une succursale.

### Définitions :

**Masse monétaire** : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.

**Système financier décentralisé** : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

### En savoir plus :

« Rapport annuel de la BCEAO », BCEAO, 2023

« Rapport annuel de la commission bancaire », Commission bancaire de l'UMOA, 2023

« Note sur la situation des SFD », Direction de la réglementation et de la supervision des SFD, quatrième trimestre 2023

Le nombre de comptes bancaires enregistrés dans ces institutions a connu une forte progression de 23,8% par rapport à 2022, atteignant un total de 2 834 382 à la fin de l'année.

Les ressources globales des établissements de crédit ont augmenté de 6,6% sur un an, s'élevant à 10 759,8 milliards de FCFA. Cette croissance résulte principalement de l'augmentation des capitaux propres et ressources connexes (+28,4%), suivie des autres sources de financement (+14,1%) et, dans une moindre mesure, des dépôts et emprunts (+3,7%). Dans le même temps, les emplois nets des établissements ont progressé de 9,6%, pour atteindre 11 544,8 milliards de FCFA à fin 2023.

En fin 2022, le secteur des systèmes financiers décentralisés (SFD), ou institutions de microfinance, comptait 297 SFD, 913 points de service et 4 803 employés. Cette même année, le nombre de comptes clients ouverts au sein des SFD s'élevait à 3 923 775.

En 2023, une légère baisse de 0,37% a été observée au niveau de la clientèle, qui s'est réduite à 3 909 354 comptes. Cependant, malgré ce recul, l'encours des crédits octroyés par les SFD a progressé de 0,5%, atteignant 600,6 milliards de FCFA, principalement grâce aux prêts accordés aux personnes physiques, en hausse de 0,6%. Parallèlement, l'encours des dépôts collectés par les SFD a enregistré une légère diminution de 1,36%, s'établissant à 491,2 milliards de FCFA en décembre 2023.

**Tableau XV.1** : Masse monétaire du Sénégal et ses contreparties à fin décembre 2021 (en milliards de FCFA)

	2021	2022	2023	Variation 2022-2021	Variation 2023-2022
Circulation fiduciaire	1851,7	2144	2394,6	15,8%	11,7%
Dépôts à vue	3400	4465,6	4994,3	31,3%	11,8%
<b>M1</b>	<b>5251,7</b>	<b>6609,6</b>	<b>7389</b>	<b>25,9%</b>	<b>11,8%</b>
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire	2123,5	2356,5	2438,6	11,0%	3,5%
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>7375,2</b>	<b>8966</b>	<b>9827,6</b>	<b>21,6%</b>	<b>9,6%</b>
Actifs extérieurs nets	2022,5	1960,3	2041,3	-3,1%	4,1%
Banque Centrale	1348	1100,7	1038	-18,3%	-5,7%
Banques	674,5	859,6	1003,3	27,4%	16,7%
Créances intérieures	6967,9	8948,2	9821,9	28,4%	9,8%
Créances nettes sur l'administration centrale	1856,1	2811,7	3418,5	51,5%	21,6%
Créances sur les autres secteurs	5111,7	6136,4	6403,5	20,0%	4,4%
Passifs à caractère non monétaire	1516,7	1814,4	1844,4	19,6%	1,7%
Autres postes nets	98,5	128	191,3	29,9%	49,5%
<b>Total des contreparties de M2</b>	<b>7375,2</b>	<b>8966</b>	<b>9827,6</b>	<b>21,6%</b>	<b>9,6%</b>

Source : BCEAO

**Tableau XV.2** : Statistiques sur les établissements de crédit du Sénégal à fin décembre (en millions de FCFA)

	2021	2022	2023	Variation 2023-2022
<b>Nombre d'établissements</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>6,5%</b>
<b>Effectifs</b>	<b>6 374</b>	<b>5 481</b>	<b>6 963</b>	<b>27,0%</b>
Employés	4127	3467	4368	26,0%
Cadres	2247	2014	2595	28,8%
<b>Nombre de comptes de la clientèle</b>	<b>2 711 269</b>	<b>2 289 181</b>	<b>2 834 382</b>	<b>23,8%</b>
Personnes physiques	2 521 553	2 168 209	2 604 853	20,1%
Personnes morales	189 716	130 972	229 529	75,3%
<b>Total des ressources</b>	<b>8 283 381</b>	<b>10 089 249</b>	<b>10 759 845</b>	<b>6,6%</b>
Dépôts et emprunts	6 989 037	8 661 250	8 985 496	3,7%
Capitaux propres et ressources assimilés	883 827	1 011 958	1 299 792	28,4%
Autres ressources	410 517	416 041	474 557	14,1%
<b>Total des emplois nets</b>	<b>8 663 266</b>	<b>10 532 299</b>	<b>11 544 779</b>	<b>9,6%</b>
Crédits	5 688 364	6 820 089	7 651 645	12,2%
Autres emplois	2 974 902	3 712 210	3 893 134	4,9%

Source : Commission bancaire de l'UMOA

**Tableau XV.3** : Crédits et dépôts des SFD du Sénégal à fin décembre 2021 (en millions de FCFA)

	2021	2022	2023	Variation 2023-2022
<b>Nombre de comptes de la clientèle</b>	<b>3 702 747</b>	<b>3 923 775</b>	<b>3 909 354</b>	<b>-0,37%</b>
Personnes physiques	3 354 574	3 550 274	3 539 756	-0,30%
Personnes morales	348 173	373 501	369 598	-1,04%
<b>Encours des dépôts</b>	<b>432 964</b>	<b>497 947</b>	<b>491 164</b>	<b>-1,36%</b>
Personnes physiques	340 529	383 418	376 722	-1,75%
Personnes morales	92 435	114 530	114 442	-0,08%
<b>Encours des crédits</b>	<b>528 162</b>	<b>597 543</b>	<b>600 610</b>	<b>0,51%</b>
Personnes physiques	418 384	473 835	476 741	0,61%
Personnes morales	109 778	123 708	123 869	0,13%

Source : Direction de la réglementation et de la supervision des SFD

## XIV.2. Assurance

### Situation du secteur

En 2023, l'activité des assurances au Sénégal regroupe 29 compagnies, réparties entre 19 opérant dans l'assurance dommages et 10 spécialisées dans l'assurance-vie. Le chiffre d'affaires généré par le secteur a atteint 265,3 milliards de FCFA, contre 249,0 milliards en 2022, soit une croissance de 6,6%. Cette progression, bien qu'appréciable, marque un ralentissement par rapport à la hausse de 10,6% observée entre 2021 et 2022.

### Assurance vie

La progression du chiffre d'affaires en 2023 s'explique principalement par une augmentation de 5,5% des revenus des compagnies d'assurance-vie par rapport à 2022. Ces revenus sont passés de 88,9 milliards de FCFA en 2022 à 93,8 milliards en 2023. Toutefois, cette croissance reste inférieure à celle observée en 2022, où une hausse plus marquée de 12,7% avait été enregistrée.

### Définitions :

**Prestation payée** : Montant versé à un demandeur ou à un bénéficiaire au titre de la couverture prévue par un contrat d'assurance.

**Assurance-vie** : police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.

**Assurance dommages** : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.

### En savoir plus :

« Code des assurances des Etats membres de la CIMA », CIMA, 2019

« Évolution du marché de l'assurance au Sénégal en 2022 », Direction des Assurances

« Évolution du marché de l'assurance au Sénégal en 2023 : Chiffres provisoires », Direction des Assurances

### Prestations payées

Les prestations payées par les compagnies d'assurances ont atteint 107,8 milliards de FCFA, marquant une hausse modérée de 2,2% par rapport aux 105,5 milliards de FCFA enregistrés en 2022. Cette progression est principalement portée par les assurances-vie, dont les prestations ont augmenté de 7,2%, passant de 41,6 milliards à 44,6 milliards de FCFA. En revanche, les assurances dommages ont enregistré une légère contraction de 1,0% des montants payés sur la même période.

### Assurance dommages

Les compagnies d'assurance dommages, également appelées assurances non-vie eux aussi, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 7,1% en 2023, atteignant 171,5 milliards de FCFA contre 160,1 milliards en 2022. Cette progression, bien qu'importante, reflète un ralentissement par rapport à la hausse de 9,5% enregistrée l'année précédente.

Graphique XV.1 : Evolution du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance (en milliards de FCFA)



Source : Direction des Assurances

Tableau XV.4 : Evolution et répartition du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance (en milliards FCFA)

Segment	2021	2022	2023	Evolution 2023
Marché total	114,2	105,5	107,8	2,2%
Assurance vie	47,3	41,6	44,6	7,2%
Assurance dommages	66,8	63,8	63,2	-0,9%

Source : Direction des Assurances

Tableau XV.5 : Evolution et répartition des prestations payées par les compagnies d'assurance (en milliards FCFA)

Segment	2021	2022	2023	Evolution 2023
Marché total	114,2	105,5	107,8	2,2%
Assurance vie	47,3	41,6	44,6	7,2%
Assurance dommages	66,8	63,8	63,2	-0,9%

Source : Direction des Assurances

### XIV.3. Auxiliaires financiers

#### Situation du secteur

A la date du 31 décembre 2023, le Sénégal comptait huit acteurs fournissant des services de monnaie électronique. Parmi eux, cinq banques collaborent avec des opérateurs télécoms ou des prestataires techniques, tandis que trois sont des Établissements de Monnaie Électronique (EME), à savoir Orange Finances Mobiles SA Sénégal, Mobile Cash SA et Wave Digital Finance.

#### Indicateurs de volumétrie

En 2022, les comptes de monnaie électronique enregistrés auprès des Établissements de Monnaie Électronique (EME) ont atteint 29 246 625, contre 11 002 587 en 2021, soit une augmentation impressionnante de 165,8% sur un an, comparée à une croissance de 30,5% l'année précédente. Cette évolution reflète une adoption massive de ces services. Par ailleurs, la proportion des comptes actifs a également progressé, représentant 42,4% des comptes totaux en 2022, contre 36,5% en 2021.

Le volume des transactions réalisées via ces établissements a connu une hausse significative de 64,8%, atteignant 907 136 917 opérations en 2022, contre 550 505 785 l'année précédente. Parallèlement, la valeur totale des transactions a explosé, enregistrant une progression de 140,0% pour s'élever à 14 324,8 milliards de FCFA, contre 5 968,2 milliards en

#### Définitions :

**Établissement de monnaie électronique** : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique.

#### En savoir plus :

- « Rapport annuel de la commission bancaire », Commission bancaire de l'UMOA, 2020
- « Rapport annuel de la commission bancaire », Commission bancaire de l'UMOA, 2021
- « Rapport annuel de la commission bancaire », Commission bancaire de l'UMOA, 2022

2021.

#### Indicateurs de distribution

En 2022, le réseau de distribution des Établissements de Monnaie Électronique (EME) comptait 150 933 points de services, marquant une augmentation de 8,7% par rapport à 2021. Ce réseau comprend des guichets automatiques bancaires (GAB), des terminaux de paiement électronique (TPE), des sous-distributeurs et des agents distributeurs.

#### Indicateurs de services financiers

En ce qui concerne les services financiers offerts par téléphonie mobile via les EME, la répartition des opérations est restée globalement stable entre 2021 et 2022. Les rechargements en espèces, les retraits et les transferts de fonds entre particuliers demeurent les services les plus utilisés, représentant respectivement 27,7%, 26,3% et 32,0% de la valeur totale des transactions en 2022, contre 31,7%, 24,4% et 26,1% l'année précédente. Ainsi, ces trois types de services représentent désormais 86,1% de la valeur totale des transactions, en hausse de 82,2% par rapport à 2021.

Cette évolution est surtout attribuée à l'essor des transferts de fonds entre particuliers, qui ont connu une forte progression de 294,7% en 2022, devenant ainsi le mode de transaction le plus populaire.

**Tableau XV.6** : Indicateurs de volumétrie et de distribution des EME au Sénégal à fin décembre 2021 (en millions de FCFA)

	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Nombre de comptes ouverts	8 428 773	11 002 587	29 246 625	165,8%
Nombre de comptes actifs	3 884 130	4 020 519	12 401 340	208,5%
Nombre de comptes dormants	4 543 557	6 982 068	16 845 285	141,3%
Nombre de transactions effectuées	1 011 064 726	550 505 785	907 136 917	64,8%
Valeur des transactions effectuées (en millions de FCFA)	5 931 086	5 968 245	14 324 849	140,0%
Nombre total de points de services (*)	92 095	138 880	150 933	8,7%
Nombre de points de services actifs	56 498	54 670	65 544	19,9%

(\*) GAB, TPE, Sous-distributeur, Agent Distributeur

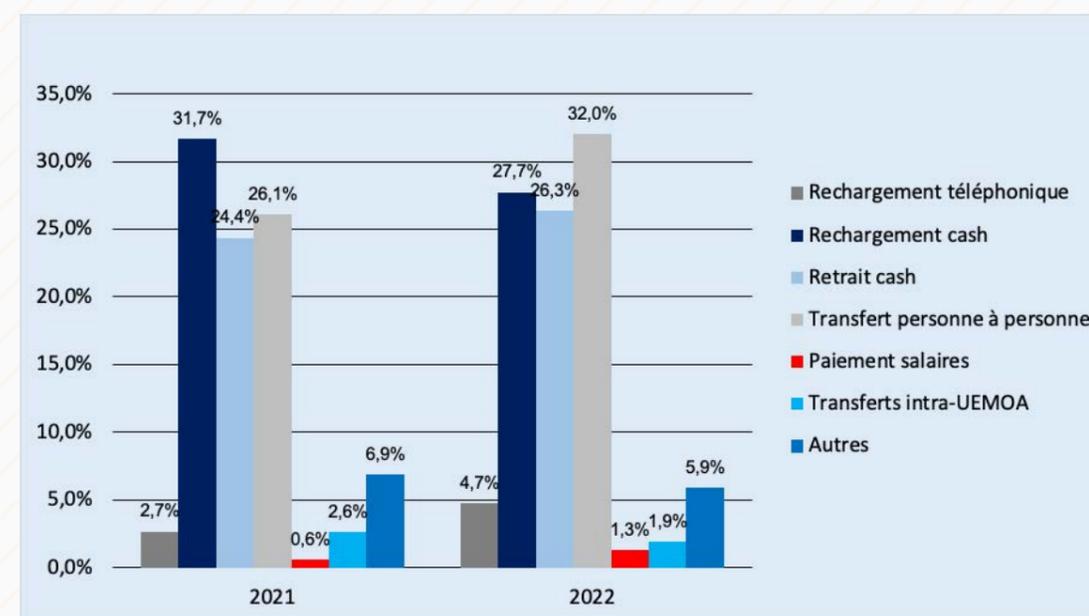
Source : Commission bancaire de l'UMOA

**Tableau XV.7** : Indicateurs de services financiers téléphonie mobile des EME au Sénégal à fin décembre (en millions de FCFA)

	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Rechargement téléphonique	144 177	158 820	679 000	427,5%
Rechargement cash	1 871 508	1 892 626	3 973 644	210,0%
Retrait cash	1 297 251	1 454 486	3 773 432	259,4%
Transfert personne à personne	2 043 660	1 557 468	4 590 616	294,7%
Paiement salaires	135 313	36 105	184 700	511,6%
Transferts intra-UEMOA	85 580	154 747	278 624	180,1%
Autres	197 218	410 327	844 833	205,9%
<b>Total</b>	<b>5 931 086</b>	<b>5 968 245</b>	<b>14 324 849</b>	<b>240,0%</b>

Source : Commission bancaire de l'UMOA

**Graphique XV. 2** : Part des différents types d'opérations sur la valeur totale des transactions faites à travers les EME



Source : Commission bancaire de l'UMOA

## CHAPITRE XVI: FINANCES PUBLIQUES

**NB : Les données traitées dans ce chapitre sont des données provisoires.**

## XVI.1. Recettes et dons

En 2023, les recettes publiques ont atteint 4 746,5 milliards de FCFA, reflétant une dynamique de croissance significative de 17,3 % par rapport à l'exercice précédent, où elles s'établissaient à 4 046,1 milliards de FCFA. Ce redressement notable repose essentiellement sur la performance des recettes fiscales qui, avec 3 648,0 milliards de FCFA, ont enregistré une hausse de 12,9 %. L'évolution des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital a joué un rôle central dans cette progression, atteignant 1 160,7 milliards de FCFA, soit une augmentation de 16,5 %. L'imposition des biens et services, quant à elle, s'est consolidée, avec une hausse de 16,5 %, pour culminer à 1 915,2 milliards de FCFA en 2023. Toutefois, à contre-courant de cette dynamique, les recettes provenant des impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales ont reculé de 6,1 %, passant de 501,2 milliards de FCFA en 2022 à 470,4 milliards de FCFA en 2023.

En ce qui concerne les dons, l'année 2023 a marqué une progression substantielle de 19% avec 211,3 milliards de FCFA perçus (contre

177,5 milliards en 2022). Ce résultat est en partie attribuable à l'augmentation de 14 % des transferts en provenance des administrations publiques étrangères, évaluées à 180,2 milliards de FCFA en 2023. De manière tout aussi remarquable, les dons des organisations internationales ont bondi de 58,7 %, atteignant 31,1 milliards de FCFA, ce qui reflète un regain d'intérêt des institutions multilatérales pour le soutien aux réformes économiques.

Outre les recettes fiscales et les dons, l'Etat perçoit d'autres recettes provenant des ventes de biens et services, du revenu de la propriété, des amendes, pénalités et confiscations, les transferts non classés, etc. Ces recettes de l'État ont enregistré une envolée de 49,7 %, passant de 478,4 milliards de FCFA à 716,0 milliards de FCFA. Cette hausse est principalement portée par les revenus de la propriété, qui se sont accrus de 39,4 %, et par les ventes de biens et services, lesquelles ont presque doublé pour atteindre 174,5 milliards de FCFA en 2023. Par ailleurs, les transferts non classés reçus par l'État se sont élevés à 352,9 milliards de FCFA en 2023, contre 252,5 milliards en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 39,7 %.

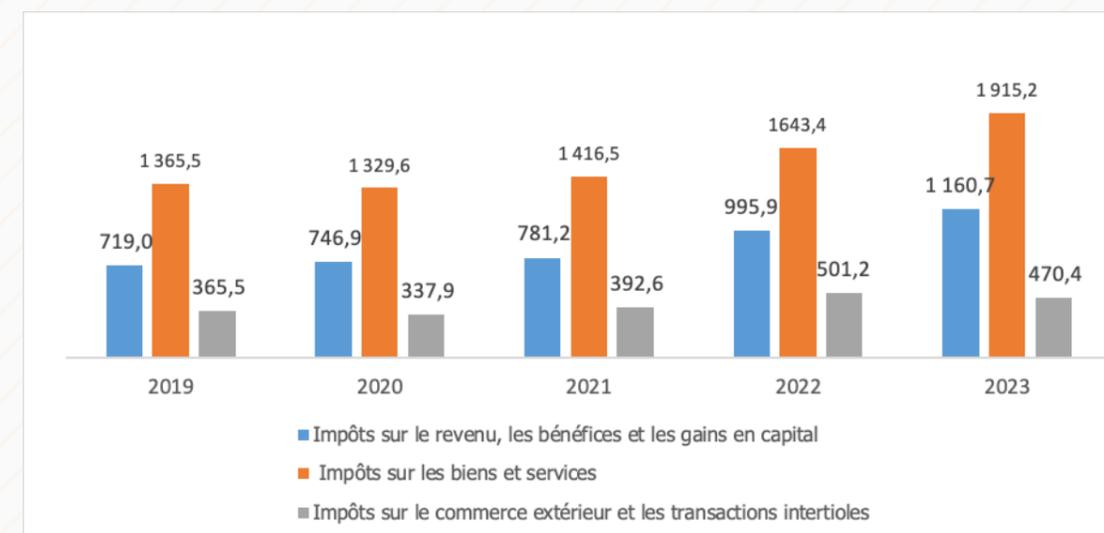
### Définitions :

**Recettes de l'Etat** : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes

**Dons** : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.

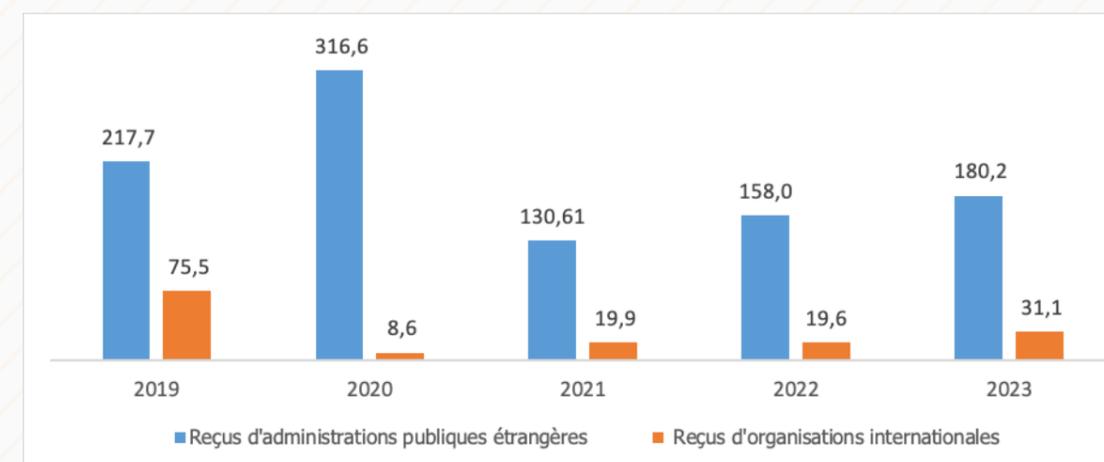
**Recettes fiscales** : Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

Graphique XVI.1 : Recettes fiscales (en milliard de CFA)



Source : tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)

Graphique XVI.2 : Dons de l'Etat (en milliards de CFA)



Source : tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)

## XVI.2. Dépenses publiques

Les charges de l'état sont passées de 3 957,6 à 4 359,2 milliards de FCFA de 2022 à 2023, soit une évolution de 10%. Ces dépenses sont tirées essentiellement par les intérêts qui ont connu une évolution de 46%, suivi de la rémunération des salariés (17%). Les subventions et les dons ont connu une baisse de 29% et 60% respectivement.

S'agissant des prestations sociales, elles sont passées de 189,9 à 239,2 milliards soit une hausse de 26%.

Par ailleurs, les autres charges ont connu une légère hausse de 6%. En 2022, elles se sont stabilisées à 360,4 milliards contre 382,0 milliards en 2023. Elles sont exclusivement consa-

### Définitions :

Les dépenses publiques sont constituées de la rémunération des salariés de l'utilisation de biens et services des Intérêts versés pour la dette, des subventions des dons des prestations sociales et les autres charges.

crées aux transferts non classés ailleurs courants.

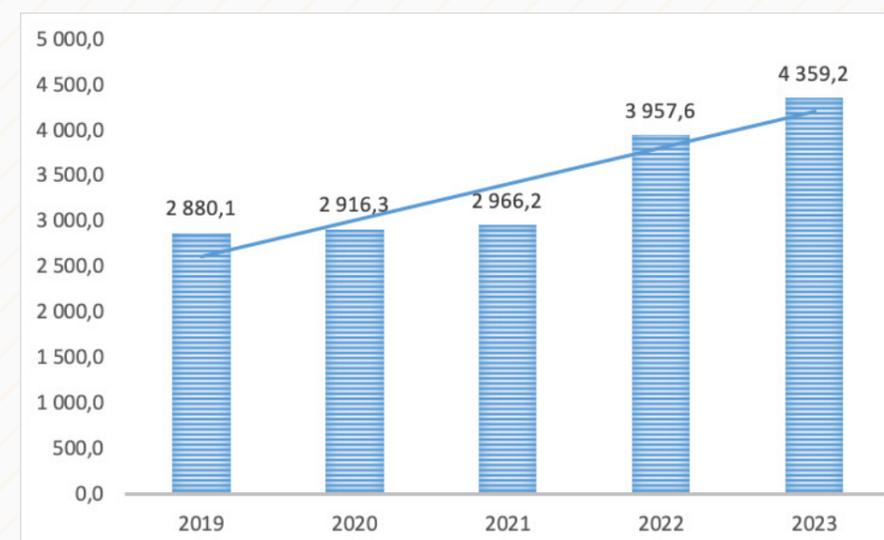
L'analyse de la tendance sur les cinq (05) dernières années montre une évolution croissante des dépenses publiques. Elles ont connu une hausse de plus de 51% passant ainsi de 2 880 à 4 359 milliards entre 2019 et 2023. En 2021, cette hausse s'est accentuée avec une progression de plus de 33% portant ainsi les dépenses publiques à un niveau record de 3 957,6 milliards pour la première fois.

Tableau XVI.1 : Composition des dépenses publiques

	2022	2023
Rémunération des salariés	1 435,3	1 676,8
Utilisation de biens et services	916,1	1 015,2
Intérêts	394,2	577,4
Subventions	654,6	465,8
Dons	7,1	2,8
Prestations sociales	189,9	239,2
Autres charges	360,4	382,0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 957,6</b>	<b>4 359,2</b>

Source : TOFE

Tableau XVI.2 : Evolution des dépenses publiques sur les cinq (05) dernières années



Source : TOFE

### XVI.3. Déficit budgétaire et dette publique

En 2022, les recettes mobilisées ont atteint 4 046,1 milliards de FCFA, et s'élèvent à 4 746,5 milliards de FCFA en 2023. Au même moment, les dépenses exécutées ont été de 3 957,6 milliards de FCFA et 4 359,2 milliards de FCFA respectivement, entraînant un besoin de financement de 917,3 milliards de FCFA et de 922,8 milliards de FCFA respectivement (TOFE CONSOLIDE 2022 et 2023).

Le financement de ce besoin est assuré respectivement par une accumulation nette de passifs d'un montant global de 1 436,4 milliards et 1 728,5 milliards, ainsi que par un passif extérieur de 772,7 milliards et 1 090,1 milliards.

Par rapport à l'année 2021, le financement de ce déficit a entraîné une accumulation nette de passifs de 1 031,01 milliards de FCFA, soit une diminution de 258,32 milliards en 2022 et de 64,78 milliards en 2023. Ces passifs se répartissent en titres de créances (+273,7 milliards en 2022 et +123,3 milliards de FCFA en 2023) et crédits (+498,91 milliards en 2022 et +966,8 milliards de FCFA en 2023).

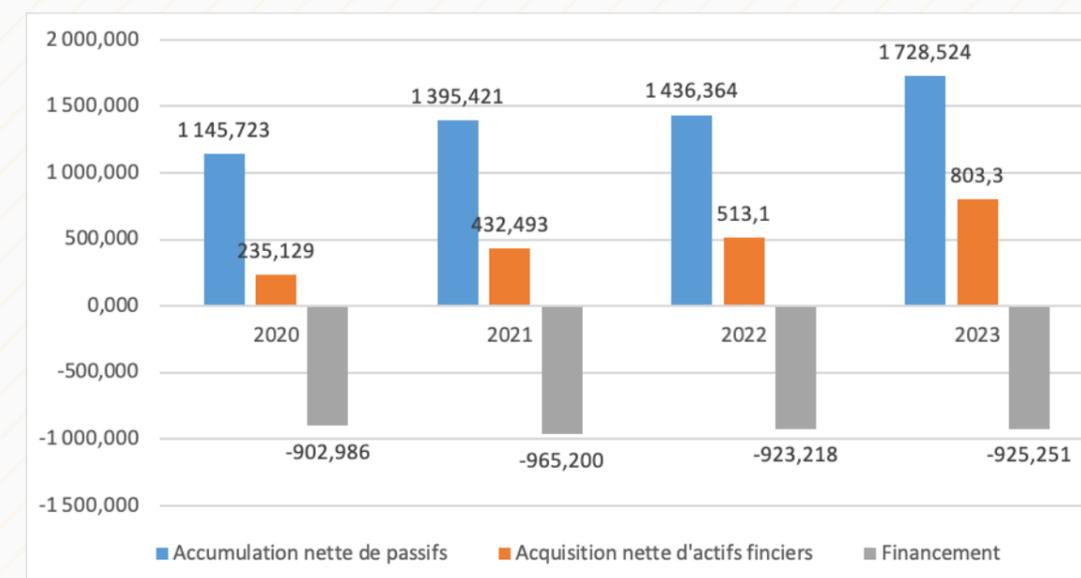
Les titres de créances sont passés de 565,9 milliards de FCFA en 2021 à 273,7 milliards de FCFA en 2022 et 966,8 milliards de FCFA en 2023, soit un recul (absolu) respectif de 292,12

milliards et une augmentation de 400,9 milliards de FCFA. En dépit de la baisse des emprunts obligataires de l'État en 2022, les entreprises privées ont renforcé le marché financier sous régional en mobilisant 261,5 milliards de FCFA. En 2022, les émissions de titres sur le marché régional ont totalisé 1 042,9 milliards de FCFA, comprenant 799,2 milliards de FCFA pour les emprunts obligataires et 243,6 milliards pour les bons du Trésor.

L'encours de la dette de l'administration publique centrale est arrêté à 11 782,8 milliards de FCFA, soit 68,4 % du PIB en 2022, et à 13 797,8 milliards de FCFA en 2023. En 2022, la dette publique était composée de 10 097,9 milliards de FCFA de dette extérieure (85,7 %) et de 1 684,8 milliards de FCFA de dette intérieure (14,3 %). En 2023, la dette extérieure s'élève à 9 244,5 milliards de FCFA (67 %) et la dette intérieure à 4 553,3 milliards de FCFA (33 %). Les engagements sous forme de garanties s'élèvent, en cumul, à 649,0 milliards de FCFA en 2022 et à 570 milliards de FCFA en 2023.

Les ressources de financement mobilisées ont atteint 3 392,0 milliards de FCFA en 2022 et 3 907,84 milliards de FCFA en 2023. Cela représente une augmentation notable de 327,25 milliards de FCFA en valeur absolue, soit une progression de 10,2 % en termes relatifs.

Graphique XVI.3 : Structure du financement du déficit budgétaire (en milliards de FCFA)



Source : DGCPT, DPEE, TOFE

#### Définitions :

**Déficit budgétaire** : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

**Acquisition nette d'actifs financiers** : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

#### En savoir plus :

Rapport d'activité annuel 2022, Ministère des Finances et du Budget

Bulletin statistique de la dette publique, 2022 et 2023, Ministère des Finances et du Budget

## CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTÉRIEURS

## XVII.1. Importations

Après une augmentation significative de 40,4% enregistrée en 2022, les importations du Sénégal ont connu une baisse de 4,5% en 2023. En effet, elles passent de 7 549,4 milliards de FCFA en 2022 à 7 207,8 milliards de FCFA en 2023.

En 2023, les principaux produits importés sont les produits pétroliers finis, qui représentent 19,9% du total des importations, contre 26,5% en 2022. Viennent ensuite les machines et appareils (12,2% en 2023 contre 10,4% en 2022), les matériels de transport et pièces détachées (10,8% contre 8,1%), les produits céréaliers (8,0% contre 9,1%), les huiles brutes de pétrole (8,0% contre 3,7%), ainsi que les métaux communs et ouvrages en métaux communs (6,5% contre 7,0%).

Relativement à 2022, les importations de produits pétroliers finis ont chuté de 28,4% en 2023. Ils sont fournis essentiellement par la Russie (25,6% en 2023 contre 15,9% en 2022), la Belgique (20,8% contre 17,8%), les Emirats Arabes Unis (16,0% contre 9,3%), les Pays Bas (7,6% contre 14,9%), la France (3,5% contre 1,6%) et l'Espagne (3,0% contre 14,6%). Par rapport à 2022, les importations de machines et appareils ont augmenté de 11,5% en 2023 après une hausse de 15,7% en 2022. Ils sont originaires de la Chine (23,2% en 2023 contre 24,5% en 2022), la France (19,2% contre 15,3%), l'Allemagne (5,3% contre 4,1%), les Emirats Arabes unis (4,7% contre 2,1%), la Turquie (4,5% contre 3,5%) et l'Inde (4,2% contre 3,3%).

### En savoir plus :

Consultez les Notes d'analyses du commerce extérieur (NACE), Editions 2022 et 2023, ANSD

<https://www.ansd.sn/Indicateur/note-d-analyse-du-commerce-exterieur-nace>

En 2023, les importations de matériels de transport et pièces détachées sont passées de 612 milliards de FCFA en 2022 à 776,7 milliards de FCFA, soit une hausse de 26,8%. Les achats proviennent essentiellement de la France (17,4%), l'Inde (12,3%), la Chine (12,1%) et les Etats-Unis (7,8%).

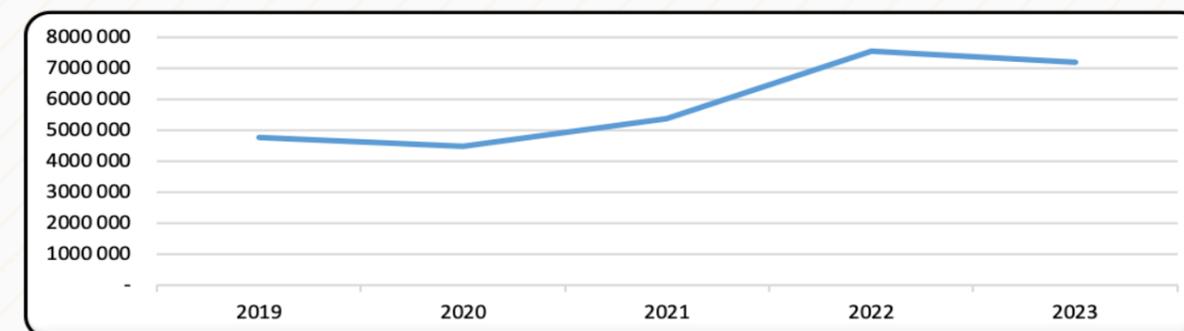
Les produits céréaliers viennent principalement de l'Inde (33,3% en 2023 contre 27,5% en 2022), la France (12,2% contre 11,1%), la Russie (11,8% contre 9,4%) et l'Argentine (10,8% contre 20,6%). Par rapport à 2022, leurs importations ont bondi de 26,8% en 2023.

Les importations d'huiles brutes de pétrole ont connu une forte augmentation de 107,6% en 2023, suite à la légère baisse de 2,3% observée en 2022. Le Nigéria reste l'unique fournisseur de ce produit.

Les importations de métaux communs et ouvrages en métaux communs ont reculé de 11,2%, passant de 527,3 milliards de FCFA en 2022 à 468,4 milliards de FCFA en 2023. Par ailleurs, les principaux pays, en 2023, fournisseurs de ces produits sont la Chine (34,3% en 2022 contre 25,6% en 2023), la Turquie (20,4% en 2022 contre 12,2% en 2023), la France (7,0% en 2022 contre 12,1% en 2023, et enfin le Maroc, (3,7% en 2022 contre 5,2% en 2023).

Les prix des marchandises importées ont progressé au cours de la période 2019-2023, avec une accélération notable en 2022. En 2023, ils ont remonté de 4,3% par rapport à 2022. En cinq ans, les marchandises importées se sont renchériées en moyenne de 40,4%.

Graphique XVII.1: Evolution des importations du Sénégal de 2019 à 2023 (en millions de FCFA)



Source : ANSD/NACE 2023

Tableau XVII.1 : Principaux produits importés en valeur (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Machines et Appareils	658 691	604 249	681 044	788 076	878 556	11,5%
Produits Céréaliés	355 242	402 109	484 919	684 327	578 778	-15,4%
Matériels de Transports et Pièces détachées	468 134	342 139	389 358	612 422	776 668	26,8%
Huiles brutes de pétrole	236 429	253 816	284 625	278 083	577 392	107,6%
Produits pétroliers finis	957 506	753 548	1 023 104	1 999 600	1 430 940	-28,4%
Métaux communs et ouvrages en métaux communs	339 561	301 796	408 603	527 293	468 394	-11,2%
Matières plastiques et artificielles	130 500	131 516	173 074	219 988	188 673	-14,2%
Produits pharmaceutiques	156 649	162 864	189 115	195 813	203 219	3,8%
Huiles et graisses	99 097	142 635	123 804	127 037	119 602	-5,9%
Produits des industries parachimiques	88 996	90 297	103 961	115 921	120 749	4,2%
Autres produits	1 283 128	1 309 443	1 516 888	2 000 804	1 864 833	-6,8%
<b>Total</b>	<b>4 773 932</b>	<b>4 494 412</b>	<b>5 378 494</b>	<b>7 549 365</b>	<b>7 207 803</b>	<b>-4,5%</b>

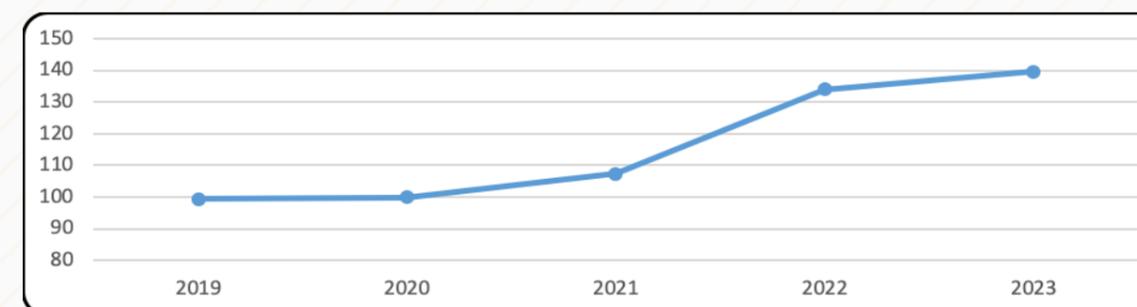
Source : ANSD/NACE 2023

Tableau XVII.2 : Origines des produits importés (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
EUROPE	2 662 863	2 405 439	2 635 826	3 576 586	3 212 405	-10,2
AFRIQUE	608 533	647 692	722 712	895 862	1 214 399	35,6
AMERIQUE	282 925	328 799	399 578	560 634	457 511	-18,4
ASIE	1 195 078	1 083 712	1 581 546	2 440 343	2 197 049	-10,0
OCEANIE	9 139	19 220	17 486	18 718	29 786	59,1
DIVERS	15 394	9 552	21 346	57 222	96 653	68,9
<b>TOTAL</b>	<b>4 773 932</b>	<b>4 494 412</b>	<b>5 378 494</b>	<b>7 549 365</b>	<b>7 207 803</b>	<b>-4,5</b>

Source : ANSD/NACE 2023

Graphique XVII. 2 : Evolution de l'indice des prix à l'importation (base 100 en 2014)



Source : ANSD/NACE 2023

## XVII.2. Exportations

Après un accroissement de 23,5% en 2022, les exportations du Sénégal ont baissé de 9,5% en 2023. En effet, les exportations ont atteint 3 563,3 milliards de FCFA en 2022, contre 3 223,9 milliards de FCFA en 2023.

Au cours de l'année 2023, les principaux produits exportés ont principalement été dominés par les produits pétroliers, qui représentent 21,0% des exportations totales. Ils sont suivis de l'or non monétaire, avec une part de 16,5% et des produits halieutiques, issus de la pêche (10,7%), l'acide phosphorique (8,2%) et les minerais de titane et de ( 4,5%).

Les expéditions des produits pétroliers se sont accrues de 4,3% en 2023 (après 48,5% en 2022). Les principaux clients du Sénégal pour ce produit sont le Mali (64,3% en 2023 contre 69,7% en 2022), la Gambie (1,4% en 2023 contre 1,0% en 2022) et le Burkina Faso (1,4% en 2023 contre 1,8% en 2022).

Les exportations d'or industriel ont connu un fléchissement de 8,6% en 2023 après une croissance significative de 7,6% en 2022. En effet, elles s'élèvent à 580,6 milliards de FCFA en 2022 et à 530,4 milliards de FCFA en 2023. La Suisse est le principal partenaire du Sénégal avec 71,2% des exportations en 2023 et 69,7% en 2022, suivie de l'Australie (19,2% en 2023 et 23,5%) et les Emirats Arabes Unis (9,5% en 2023 et 6,7% en 2022).

### En savoir plus :

Consultez les Notes d'analyses du commerce extérieur (NACE), Editions 2022 et 2023, ANSD

<https://www.ansd.sn/Indicateur/note-danalyse-du-commerce-exterieur-nace>

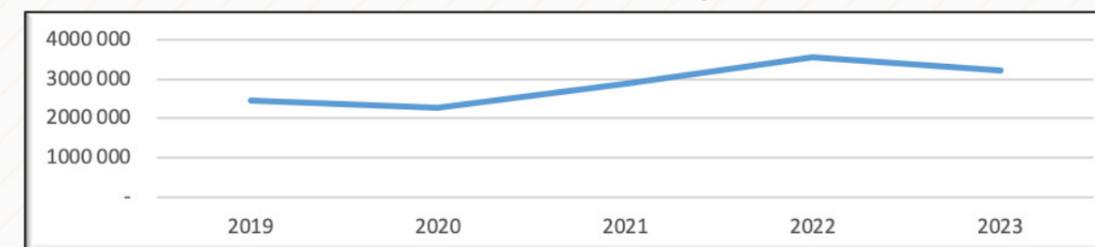
En 2022, les exportations des produits halieutiques ont significativement augmenté (+35,3%). Toutefois, en 2023, elles ont baissé de 18,4%, par rapport à l'année précédente. Les principaux clients ont été la Côte d'Ivoire (20,8% en 2023 contre 18,5% en 2022), l'Espagne (12,2% en 2023 contre 15,1% en 2022) et les Etats unis d'Amérique (9,8% en 2023 contre 8,1% en 2022).

Les ventes à l'extérieur d'acide phosphorique se sont relevés de 77,8% en 2022 puis ont fléchi 43,9% en 2023, passant ainsi de 471,8 milliards de FCFA en 2022 à 264,6 milliards de FCFA l'année suivante. Les principaux clients du Sénégal en 2023 sont l'Inde (98,2% en 2023 contre 100% en 2022) et le Mexique (1,8% en 2023 contre 0,0% en 2022).

Contrairement à 2022, où les exportations de titane et zircon ont progressé de 35,3% par rapport à 2021, celles-ci ont reculé de 27,9% en 2023. Les clients du Sénégal ont essentiellement été durant cette période la Chine (29,0% en 2023 et 16,8% en 2022), la Norvège (20,9% en 2023 et 29,9% en 2022), l'Espagne (12,2% en 2023 et 13,0% en 2022) et le Japon (8,0% en 2023 et 3,0% en 2022).

Les prix des marchandises exportées se sont inscrits sur une tendance haussière sur la période 2019-2023 avec une croissance moyenne de 30,0%. En 2023, les prix des marchandises exportées ont augmenté de 0,5% après 21,4% en 2022.

Graphique XVII.3 : Evolution des exportations du Sénégal (en millions de FCFA)



Source : ANSD/NACE 2023

Tableau XVII.3 : Valeur des produits regroupés à l'exportation (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Produits halieutiques	330 847	277 933	312 981	423 370	345 278	-18,4%
Produits arachidières	152 953	120 483	168 571	100 838	70 223	-30,4%
Produits pétroliers	477 716	357 524	436 885	648 822	676 438	4,3%
Acide phosphorique	195 699	151 646	265 348	471 868	264 686	-43,9%
Ciment hydraulique	77 682	73 746	86 231	75 747	106 480	40,6%
Phosphates	22 333	11 493	22 050	47 732	49 886	4,5%
Engrais minéraux	29 476	21 263	33 057	9 318	37 787	305,5%
Cotons et tissus en coton	7 058	5 826	9 005	12 551	8 428	-32,9%
Or industriel	375 734	422 698	539 778	580 607	530 410	-8,6%
Titane et zircon	115 394	116 197	150 304	203 428	146 605	-27,9%
Préparations pour soupes, potages, bouillons	76 755	76 238	84 285	102 989	90 341	-12,3%
Autres produits	585 019	626 299	776 306	886 090	897 370	1,3%
<b>Total</b>	<b>2 446 666</b>	<b>2 261 346</b>	<b>2 884 802</b>	<b>3 563 359</b>	<b>3 223 930</b>	<b>-9,5%</b>

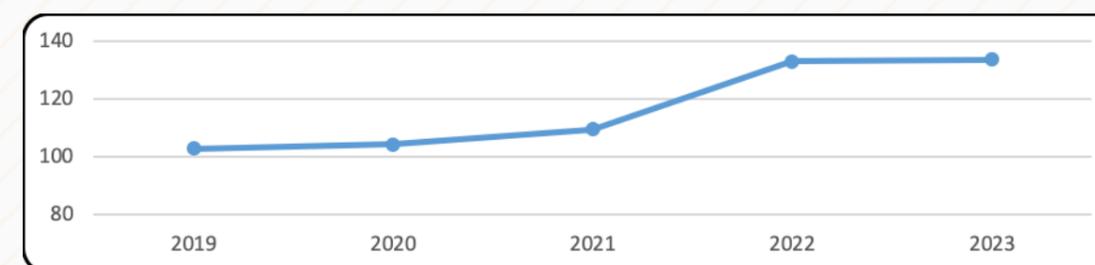
Source : ANSD/NACE 2023

Tableau XVII.4 : Destinations des exportations par continent (en millions FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022_2023
EUROPE	705 048	583 895	831 900	891 411	793 637	-11,0
AFRIQUE	1 053 940	970 758	1 152 121	1 404 451	1 409 238	0,3
AMERIQUE	89 980	88 486	114 152	124 436	122 255	-1,8
ASIE	482 415	406 667	577 450	866 602	626 789	-27,7
OCEANIE	3 193	124 100	122 348	142 974	109 111	-23,7
DIVERS	112 090	87 441	86 830	133 485	162 901	22,0
<b>TOTAL</b>	<b>2 446 666</b>	<b>2 261 346</b>	<b>2 884 802</b>	<b>3 563 359</b>	<b>3 223 930</b>	<b>-9,5</b>

Source : ANSD/NACE 2023

Graphique XVII.4: Evolution de l'indice des prix à l'exportation (base 100 en 2014)



Source : ANSD/NACE 2023

### XVII.3. Balance commerciale et investissements directs étrangers

L'analyse de l'évolution du solde du compte courant montre une dégradation continue du déficit depuis 2019. Il a évolué de 3 457,1 milliards de FCFA en 2022 à 3 683,0 milliards de FCFA en 2023, soit respectivement 20,1% et 20,3% du PIB. Bien que le solde du revenu secondaire continue de progresser, passant de 1 642,0 milliards à 1 831,9 milliards de FCFA entre 2022 et 2023 (soit 9,5% à 10,1% du PIB respectivement), le solde des biens et services et le solde du revenu primaire ont contribué au déficit du compte courant.

Le solde de la balance commerciale a enregistré un déficit qui s'élève à 3 227,3 milliards de FCFA en 2023 (contre 3 010,1 milliards de FCFA en 2022), soit une augmentation du déficit par rapport à l'année 2022 (soit 17,5% et 17,8% du PIB entre 2022 et 2023). Ces niveaux se situent

à plus du double de la moyenne sur la période 2006-2021 (1 398,0 milliards de FCFA ; BCEAO 2022).

Par ailleurs, les exportations de biens sont passées de 3 731,3 milliards de FCFA en 2022 à 3 348,5 milliards de FCFA en 2023 ; alors que les importations ont évolué de 6 741,4 milliards à 6 575,8 milliards de FCFA en 2022 et 2023 respectivement.

La Position extérieure globale nette (PEGN) montre une variation des engagements supérieure à celle des avoirs. En effet, la PEGN est débitrice à hauteur de 13 889,1 milliards de FCFA en 2022<sup>7</sup>, en raison notamment des capitaux mobilisés pour les Investissements directs étrangers (+1 801,0 milliards), les autres investissements (+1 494,4 milliards) et les investissements de portefeuille (+545,7 milliards).

#### Définitions :

**Position Extérieure Globale Nette (PEGN)** : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné.

**Balance courante** : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

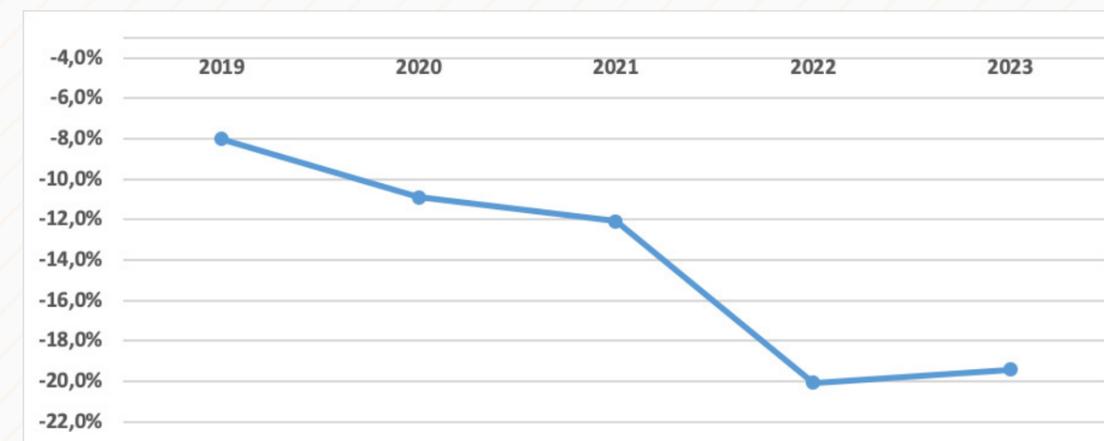
**Investissements Directs Etrangers (IDE)** : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des résidents d'une économie donnée sur des entreprises résidentes d'une autre économie. On distingue les IDE entrant (provenant de l'étranger) des IDE sortant (en direction de l'étranger).

#### En savoir plus :

<https://www.bceao.int/fr/publications/balance-des-paiements>

7- Il en est de même sur les quatre (4) trimestres de l'année 2023.

Graphique XVII.5 : Evolution du solde du compte en % du PIB



Sources : ANSD ; BCEAO

Tableau XVII.5 : Evolution des soldes du compte des transactions courantes et des investissements

	En milliards de FCFA		En % du PIB	
	2022	2023	2022	2023
<b>Compte des transactions courantes</b>	<b>-3 457,1</b>	<b>-3 683,0</b>	<b>-20,1%</b>	<b>-20,3%</b>
Balance des biens et services	-4 540,8	-4 801,2	-26,4%	-26,5%
Balance des biens	-3 010,1	-3 227,3	-17,5%	-17,8%
Balance des services	-1 530,6	-1 573,9	-8,9%	-8,7%
Compte de revenu primaire	-558,3	-713,7	-3,2%	-3,9%
Compte de revenu secondaire	1 642,0	1 831,9	9,5%	10,1%
	<b>Flux nets</b>		<b>Engagements</b>	
<b>PEGN (En milliards de FCFA)</b>	<b>-13 889,1</b>	<b>-</b>	<b>3 841,1</b>	<b>-</b>
IDE	-6 856,5	-	1 801,1	-
Investissements de portefeuille	-2 831,6	-	545,7	-
Autres investissements	-6 610,1	-	1 494,4	-
Avoirs de réserve	2 409,1	-	0,0	-

Sources : ANSD, BCEAO

## SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVIII : ENTREPRISES

CHAPITRE XIX : AGRICULTURE

CHAPITRE XX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XXI : INDUSTRIE ET CONSTRUCTION

CHAPITRE XXII : PETROLE ET GAZ

CHAPITRE XXIII : SERVICES

## CHAPITRE XVIII: ENTREPRISES

### XVIII.1 Démographie des entreprises

Au Sénégal, le nombre d'entreprises immatriculées au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) est passé de 84 870 en 2022 à 95 982 en 2023. Globalement, il est noté sur la période 2019-2023 une tendance à la hausse des immatriculations avec une évolution moyenne annuelle de 15,8%.

Suivant le type de l'unité, les entreprises personnes physiques sont prépondérantes avec une proportion de 70,8% des immatriculations en 2023. Elles sont suivies des entreprises personnes morales représentant 13,0%.

La répartition des nouvelles immatriculations par régime juridique montre que les entreprises individuelles représentent 71,1% du total des immatriculations en 2023. Elles sont suivies des Groupements d'Intérêt économique (GIE) (6,5%), des Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) (2,6%) et des Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) (2,2%).

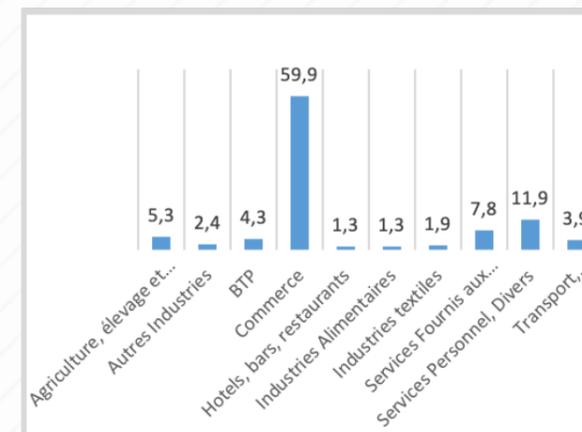
Selon l'activité principale, le commerce reste l'activité la plus déclarée pour les nouvelles immatriculations (59,5% des unités économiques en 2023 contre 43,3% en 2022). Il est suivi des services personnels et divers (10,7%) puis des services fournis aux entreprises (7%).

Selon les caractéristiques des entrepreneurs, la création d'entreprises reste dominée par les hommes. En effet, depuis 2019, la proportion d'entreprises individuelles appartenant à des hommes varie entre 70 et 72%. Suivant l'âge, la majorité des propriétaires d'entreprises individuelles est relativement jeune. En effet, en 2023, 43,9% des entrepreneurs individuels ont un âge compris entre 25 et 34 ans. En 2022, cette proportion était de 42,2%. Cette tranche est suivie de près par ceux âgés entre 35 et 55 ans qui représentent 38,6% de l'effectif des entrepreneurs.

#### Définitions :

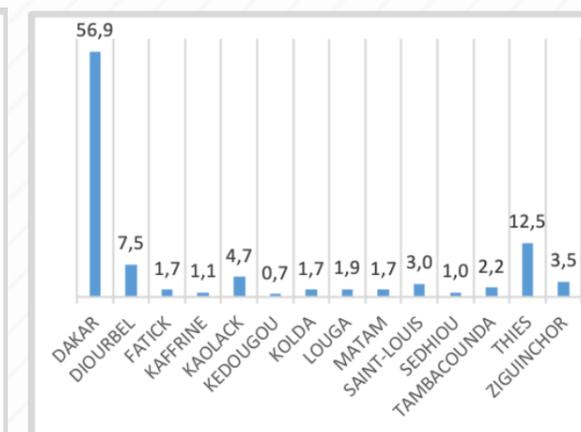
L'immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

**Graphique XVIII.1 :** Répartition des entreprises nouvellement immatriculées par branche d'activités en 2023



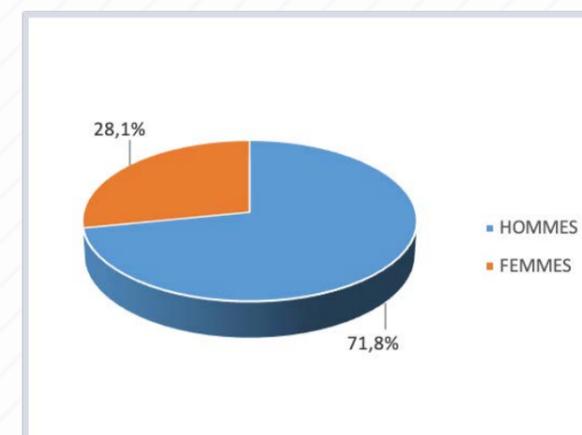
Source : ANSD/DSE

**Graphique XVIII.2 :** Répartition des entreprises nouvellement immatriculées par région en 2023



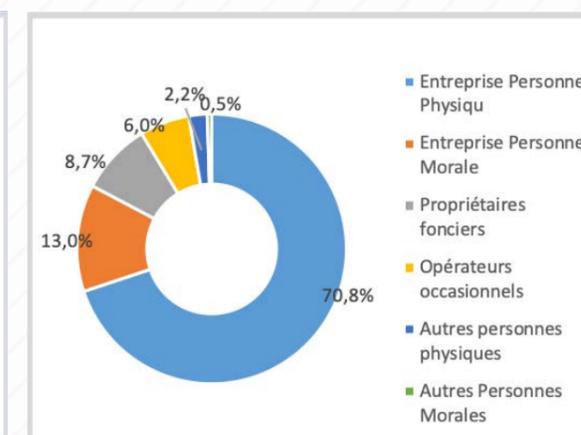
Source : ANSD/DSE

**Graphique XVIII.3 :** Parts des immatriculations en 2023 selon le sexe de l'entrepreneur



Source : ANSD/DSE

**Graphique XVIII.4 :** Parts des immatriculations en 2023 selon le type de l'unité



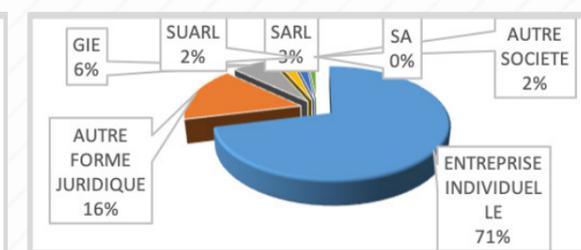
Source : ANSD/DSE

**Graphique XVIII.5 :** Répartition des entrepreneurs individuels par tranche d'âge en 2022 et 2023



Source : ANSD/DSE

**Graphique XVIII.6 :** Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique en 2023



Source : ANSD/DSE

## XVIII.2. Caractéristiques des entreprises

Cette section traite d'abord des caractéristiques des entreprises du secteur moderne en analysant la structure des entreprises selon la taille. Ensuite, l'activité des entreprises est suivie à partir du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée, des charges de personnel et des investissements.

En 2022, le nombre d'entreprises du secteur moderne est évalué à 18 281 unités contre 18 266 unités en 2021. L'analyse de la répartition par secteur montre que les entreprises s'activent plus dans les services (49,6%) et le commerce (31,6%). Les Batiments et Travaux publics (BTP) constituent le secteur le moins représenté avec 9,1%.

Selon la taille, la structure des entreprises est majoritairement composée de Petites et Moyennes Entreprises (PME) avec une proportion de 93,7% dont 83,8% de petites entreprises. Cette proportion de PME est répartie comme suit : 46,5% pour les services, 29,6% pour le commerce, 10,5% pour l'industrie et 7,1% pour les BTP.

L'activité économique des entreprises poursuit son dynamisme après l'épisode néfaste de la crise sanitaire du COVID-19 observée durant la période 2019-2020. En effet, le chiffre d'affaires des entreprises s'est accru de 19,5% passant de 16 856,1 milliards CFA en 2021 à 20 135,2 milliards en 2022. Cette situation est tributaire de la hausse simultanée notée dans tous les

macro secteurs avec des évolutions de 21,1% et 20,5% du chiffre d'affaires de l'industrie et du commerce ; celui des services et des BTP ayant respectivement augmenté de 17,2% et 9,5%.

La production des entreprises du secteur moderne est passée de 12 028,1 milliards FCFA en 2021 à 14 052,7 milliards en 2022, soit une hausse de 16,8%. De même, la valeur ajoutée (VA) de ces entreprises s'est revigorée de 15,3% passant de 3 110,7 milliards en 2021 à 3 587,0 milliards CFA en 2022. Cette situation est essentiellement imputable aux hausses de la VA dans les tous les secteurs particulièrement les BTP (+25,3) et l'industrie (+23,6).

Pour les charges de personnel, les entreprises du secteur moderne ont supporté 1 896,8 milliards en 2022 contre 1 713,4 milliards FCA en 2021, soit une évolution de 10,7%. Cette hausse est consécutive aux cumuls des charges supportées par les entreprises dans les différents macro secteurs notamment au niveau des industries (14,7%), du commerce (10,5%) et des services (9,5%).

Les investissements des entreprises du secteur moderne ont augmenté de 21,4% et s'établissent à 17 473,8 milliards FCFA en 2022 contre 14 388,8 milliards FCFA en 2021. Cette hausse est essentiellement imputable à l'évolution des investissements dans les secteurs de l'industrie (27,2%), des services (18,5%) et du commerce (9,4%) malgré la contreperformance notée dans le secteur des BTP (-5,2%).

### Définitions :

**Secteur moderne** : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclu les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

**Taille des entreprises** : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

### En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-12/RAPPORT%20BDEF%202022.pdf>

Tableau XVIII.1 : Evolution du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée et des charges de personnel

		Indicateurs (en milliards de FCFA)			Evolution (%) 2022/2021
		2020	2021	2022	
<b>Total 1</b>		<b>13 817,3</b>	<b>16 856,1</b>	<b>20 135,2</b>	<b>19,5</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	Industrie	4 959,0	6 580,1	8 008,6	21,7
	BTP	1 122,4	1 322,3	1 448,2	9,5
	Commerce	4 892,6	5 607,7	6 755,5	20,5
	Services	2 843,3	3 346,0	3 922,9	17,2
<b>Total 2</b>		<b>9 720,6</b>	<b>12 028,1</b>	<b>14 052,7</b>	<b>16,8</b>
<b>Production</b>	Industrie	4 752,8	6 304,9	7 580,4	20,2
	BTP	1 220,6	1 355,2	1 485,3	9,6
	Commerce	792,3	871,0	969,7	11,3
	Services	2 954,9	3 497,1	4 017,4	14,9
<b>Total 3</b>		<b>2 645,8</b>	<b>3 110,7</b>	<b>3 587,0</b>	<b>15,3</b>
<b>Valeur ajoutée</b>	Industrie	963,2	1 295,7	1 601,8	23,6
	BTP	223,4	211,1	264,6	25,3
	Commerce	247,3	258,0	270,6	4,87
	Services	1 211,9	1 345,8	1 449,9	7,73
<b>Total 4</b>		<b>1 577,8</b>	<b>1 713,4</b>	<b>1 896,8</b>	<b>10,7</b>
<b>Charge de personnel</b>	Industrie	515,2	555,5	636,2	14,5
	BTP	130,7	134,6	138,4	2,8
	Commerce	164,0	176,4	194,9	10,5
	Services	768,0	846,9	927,4	9,5
<b>Total 5</b>		<b>12 758,0</b>	<b>14 388,8</b>	<b>17 473,8</b>	<b>21,4</b>
<b>Investissement</b>	Industrie	6 055,4	7 608,3	9 677,2	27,2
	BTP	794,6	728,1	690,6	-5,2
	Commerce	802,4	727,0	795,3	9,4
	Services	5 105,5	5 325,4	6 310,7	18,5

Source : ANSD, Banque de Données économiques et financières (BDEF), 2022

Tableau XVIII.2 : Evolution du nombre d'entreprises du secteur moderne de 2017 à 2022

	Nombre d'entreprises						Evolution (%) 2022/2021
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>INDUSTRIE</b>	<b>1 938</b>	<b>2 009</b>	<b>2 186</b>	<b>2 167</b>	<b>2 242</b>	<b>2 203</b>	<b>-1,7</b>
Industries Alimentaires	1 036	1 073	1 163	1 167	1 192	1 163	-2,4
Industries Textiles	58	61	66	66	68	59	-13,2
Autres Industries	844	875	957	934	982	981	-0,1
<b>BTP</b>	<b>1 377</b>	<b>1 449</b>	<b>1 587</b>	<b>1 571</b>	<b>1 652</b>	<b>1 656</b>	<b>0,2</b>
Bâtiments, Travaux, Publics	1 377	1 449	1 587	1 571	1 652	1 656	0,2
<b>COMMERCE</b>	<b>4 784</b>	<b>5 020</b>	<b>5 441</b>	<b>5 418</b>	<b>5 616</b>	<b>5 566</b>	<b>-0,9</b>
Commerce	4 784	5 020	5 441	5 418	5 616	5 566	-0,9
<b>SERVICES</b>	<b>7 354</b>	<b>7 757</b>	<b>8 395</b>	<b>8 373</b>	<b>8 756</b>	<b>8 856</b>	<b>1,1</b>
Transport, télécommunication	1 199	1 265	1 379	1 364	1 434	1 453	1,3
Hôtels, Bars, Restaurants	616	653	687	676	709	715	0,8
Services Fournis aux Entreprises	4 053	4 301	4 692	4 692	4 922	4 985	1,3
Services Personnel, Divers	1 486	1 538	1 637	1 641	1 691	1 703	0,7
<b>Total Général</b>	<b>15 453</b>	<b>16 235</b>	<b>17 609</b>	<b>17 529</b>	<b>18 266</b>	<b>18 281</b>	<b>0,1</b>

Source : ANSD, Banque de Données économiques et financières (BDEF), 2022

## CHAPITRE XIX: AGRICULTURE

## XIX.1. Production

En 2023, l'État a subventionné 195 000 tonnes d'engrais. L'urée reste l'engrais le plus subventionné en quantité, avec 86 000 tonnes, suivie de la formule 6.20.10 (43 000 tonnes) et de la formule 15.15.15 (30 000 tonnes).

Les taux de mise en place des engrais organiques sont de 98,2 % pour les engrais foliaires et 94,2 % pour les engrais organiques solides. En ce qui concerne l'amendement organique et les biostimulants solides, ils sont à 100 %.

Par conséquent, comparée à la campagne agricole de 2022/2023, une nette augmentation de 157,1 % est notée sur les quantités d'engrais organiques solides et reste faible pour les engrais foliaires avec 4,6 %.

Les quantités subventionnées de semences incluent 88 256,3 tonnes pour l'arachide, 23 245 tonnes pour le manioc et 14 000 tonnes pour le riz pluvial. Quant aux semences de niébé ordinaire, de maïs certifié et de sorgho certifié, les quantités subventionnées sont respectivement de 7 700 tonnes, 4 500 tonnes et 1 425 tonnes.

Pour la campagne agricole 2023/2024, la production de mil est estimée à 1 260 709 tonnes, marquant une hausse de 14,9 % par rapport à celle de 2022/2023.

Le maïs a aussi connu une augmentation notable de 8,5%, atteignant 855 032,8T. Le riz

paddy reste la céréale la plus cultivée avec 1 525 464 T (+8,3%). Elle représente ainsi 38,0% de la production céréalière totale qui est estimée à 4 015 165 T, soit +9,59% par rapport à la campagne précédente. La performance des cultures céréalières résulte d'une augmentation de 3,7% des superficies emblavées et d'une amélioration moyenne des rendements de 5,7%.

Par ailleurs, entre 2022/2023, les cultures industrielles ont enregistré une croissance moyenne de 4,8 % pour la production et de 3,5 % pour les superficies emblavées. La production d'arachide, en particulier, a augmenté de 11,6 % en 2023, grâce à une hausse de 2,3 % des surfaces cultivées, soutenue par une amélioration de 9,0 % des rendements. Le rendement du niébé a également progressé, atteignant une moyenne de 708 kg/ha en 2023. Cette augmentation de 36,6 % par rapport à 2022 a conduit à une croissance significative de 45,7 % de la production.

La production horticole a légèrement augmenté en 2023 de 0,7%, après une baisse de 2,3% en 2022. Le comportement, en 2023, est la résultante d'une hausse de 2,1% de la production fruitière combinée à une reprise de la production des légumes de 0,4% après -2,7% en 2022. La production totale de fruits et légumes s'établit ainsi à 1 558 050 T en 2023.

### Définitions :

**NPK** : Azote (N), phosphore (P2O5), et potassium (K2O)

**6-20-10** : 6 % d'azote (N), 20 % de phosphore (P2O5) et 10 % de potassium (K2O)

**15-15-15**: 15 % de chaque nutriment (N, P, K).

**15-10-10**: 15 % d'azote, 10 % de phosphore, 10 % de potassium.

**9-23-30**: phosphore (23 %) et en potassium (30 %) par rapport à l'azote (9 %)

**10-10-20**: Équilibre relatif entre azote et phosphore (10 % chacun) avec un apport plus élevé en potassium (20 %)

**Phosphate**: Contient principalement du phosphore sous forme de phosphate (P2O5)

**DAP (Diammonium Phosphate)**: 18 % d'azote (N) et 46 % de phosphore (P2O5) Urée: 46 % d'azote (N)

Tableau XIX.1 : Quantité d'engrais subventionnée en 2023

Formules d'engrais	2023 (en tonnes)
6 20 10	43 000
15 15 15	30 000
15 10 10	12 000
9 23 30	3 000
10 10 20	15 000
Phosphate	20 000
DAP	6 000
Urée	86 000

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Tableau XIX.2 : Quantité prévue et mise en place pour les intrants organiques en 2023

Type	Prévision	Mise en place
Engrais foliaire	105 338 (Litres)	103 500 (Litres)
Engrais organique solide	9 000 (T)	8 475 (T)
Amendement organique	3 000 (T)	3 000 (T)
Biostimulant solide	2 (T)	2 (T)

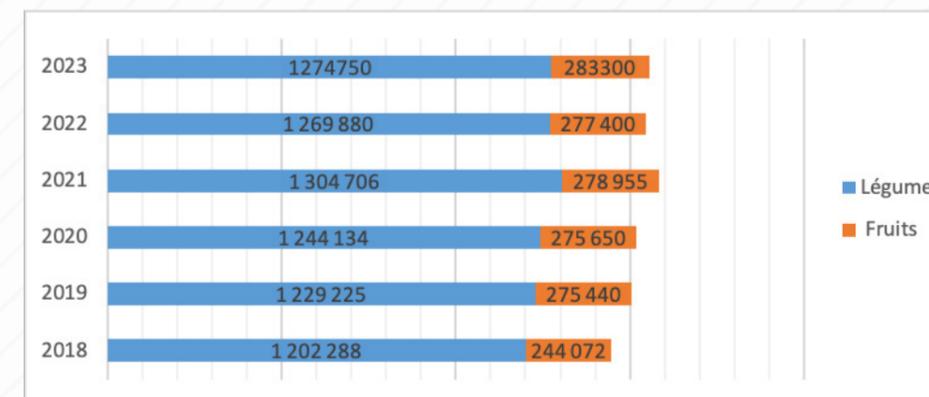
Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Graphique XIX.1: Evolution de la production totale en quantité de 2019 à 2023

Semences	2023 (en tonnes)
<b>Arachides</b>	88 256,35
Mais hybride	494
Mais certifié	4 500
Blé certifié	350
Sorgho certifié	1 425
Riz Pluvial (Sahel et autres variétés)	14 000
Riz Pluvial (Nerica plateau et autres)	2 000
Fonio	80
Manioc	23 245
Niébé Certifié	2 059
Niébé ordinaire	7 700

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Graphique XIX.2 : Evolution de la production totale en quantité de 2019 à 2023



Source : Direction de l'horticulture (DHORT)

## XIX.2. Valeur ajoutée agricole

La valeur ajoutée du secteur agricole, à prix constants, a observé une baisse de 0,9% en 2022. Cette contre-performance est imputable à la baisse des productions de « coton graine » (-26,7%), des « Tubercules et légumes à cosse sec » (-17,5%) et de « l'Arachide et autres oléagineux » (-9,9%). La production d'arachide a été négativement impactée par la chute de 11,3% des rendements, en dépit d'une légère hausse des superficies emblavées (+1,0%). En effet, la mauvaise campagne agricole de 2022 est la conséquence des longues pauses pluviométriques et des attaques sur la production d'arachide, de niébé et de coton.

Toutefois, la production des autres cultures s'est bonifiée, atténuant la baisse de la VA. En effet, les valeurs ajoutées des sous-branches « Autres produits agricoles et activités de soutien », « Culture de fruits, plantes et fleurs, pépinières, plantes pour boisson » et « Céréales » se sont rehaussées de 14,3%, 6,5% et 5,3%, respectivement.

### Définitions :

**Valeur ajoutée** : richesse créée au cours d'une période,

**Branche d'activité** : regroupement homogène des unités de production, Croissance : augmentation de la production,

### En savoir plus :

Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021 (base 2014)

Les comptes nationaux trimestriels du Sénégal (4ième trimestre 2023)

**Tableau XIX.3** : Evolution de la valeur ajoutée de l'agriculture

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur ajoutée du secteur primaire (en milliards de francs CFA au prix de référence de 2014)	1 836,4	1 915,3	2 149,80	2 161,70	2 175,3	2343,8
Valeur ajoutée Agriculture et activités annexes (en milliards de francs CFA au prix de référence de 2014)	1 204,9	1 255,5	1484,70	1494,20	1 482,7	1610,4
Taux de croissance du secteur agricole (en %)	10,21	4,19	18,26	0,64	-1,5	8,6

Source : Comptes nationaux ANSD

**Tableau XIX.4** : Evolution de la croissance des sous branches de l'agriculture (en %)

Sous-branches de l'agriculture	2018	2019	2020	2021	2022
Culture de céréales	13,3	0,4	33,6	-4,3	5,1
Culture de Tubercules et légumes à cosse sec	17,3	13,9	15,8	7,0	-17,3
Culture de légumes et épices	7,4	7,6	-0,5	9,9	2,7
Culture de fruits, plantes et fleurs, pépinières, plantes pour boisson	-1,4	2,4	7,0	8,6	-0,51
Arachide et autres oléagineux (sauf graine de coton)	7,3	-5,2	26,4	-5,8	-9,9
Culture du coton graine	-24,6	9,4	20,9	6,6	-26,7
Autres produits agricoles et activités de soutien	31,8	47,9	-7,8	9,0	14,0
<b>Total</b>	<b>10,2</b>	<b>4,2</b>	<b>18,3</b>	<b>0,6</b>	<b>-1,5</b>

Source : Comptes nationaux ANSD

### XIX.3. Caractéristiques des exploitations

Les disparités notables dans la répartition des chefs de ménages agricoles au Sénégal selon la région et le sexe demeurent en 2023. Ainsi, à l'échelle nationale, 87,9 % des chefs de ménages agricoles sont des hommes. Cependant, entre 2022 et 2023, la proportion des femmes chefs de ménages agricoles est passée de 11,1% à 12,1%, soit une légère hausse de 1 pdp.

Egalement, dans toutes les régions, le nombre d'hommes chefs de ménages est supérieur à celui des femmes. Cette domination masculine est particulièrement marquée dans les régions de Kaffrine (96,0%), Kolda (95,5%) et Tambacounda (95,1%). Cependant, la région de Dakar se distingue de par sa proportion plus élevée de femmes cheffes de ménages agricoles (34,8%) et est suivie par les régions de Ziguinchor (33,9%) et Saint-Louis (19,5%).

Au Sénégal, la majorité des chefs de ménages agricoles sont des adultes. En effet, 66,8% d'entre eux ont entre 31 et 64 ans. En outre, les personnes âgées (65 ans et plus) représentent plus du quart des chefs de ménages agricoles, soit 25,2 %. En revanche, les jeunes, moins de 30 ans, ne constituent que 7,9 % des chefs de ménages.

Comparé à 2022, le nombre de jeunes chefs de ménages agricoles a connu une hausse

en 2023. En effet, les moins de 35 ans ne représentaient que 5,1% tandis qu'en 2023, les moins de 30 ans, à eux seuls, font 7,9%.

Les responsables de parcelles sont majoritairement de sexe masculin (94,5%). Cette prépondérance est constatée au niveau des régions, exceptée celle de Sédhiou où 35,4% sont des femmes. Ils sont pour la plupart (66,6%) âgés entre 35 et 64 ans et 22,60% ont au moins 65 ans. La présence des moins de 35 ans responsables des parcelles a diminué de moitié entre 2020 et 2023, passant de 21,43% à 10,8%.

En moyenne, un ménage agricole exploite 3,0 hectares. Les ménages des régions de Kaffrine emblavent de plus grandes superficies avec 5,4 ha en moyenne. À l'inverse, ceux des régions de Dakar (0,8 ha), Matam (0,8 ha) et Ziguinchor (1,2 ha) en exploitent moins. Par ailleurs, les ménages dirigés par des femmes exploitent en moyenne moins de terres (1,5 ha) que ceux dirigés par des hommes (3,0 ha).

Les résultats du RGPH-5 montrent que l'écrasante majorité (94,7%) des ménages agricoles s'active dans la culture pluviale, avec des proportions variant légèrement selon la région. Ainsi, elle est moins présente dans la région de Saint-Louis (59,7%) du fait de l'importance de la culture irriguée (hors maraichage) et de la culture de décrue qui s'y pratiquent et qui mobilisent respectivement 47,4% et 33,5% des ménages agricoles.

#### Définitions :

**Ménages agricoles :** un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche). RGPHAE 2013

**Parcelle :** surface continue de terres déclarées par un agriculteur, sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

**Exploitation agricole :** unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

**NPK :** fertilisant générique composé de l'Azote (N), du Phosphore (P) et du Potassium (K).

#### En savoir plus :

Enquête Annuelle Agricole, DAPSA <https://anads.ansd.sn/index.php/catalog/DAP/?page=1&ps=15&repo=DAP>

Topic Agriculture, <https://senegal.opendataforafrica.org/>

Tableau XIX.5 : Répartition des ménages par région selon le sexe du chef de ménage

REGION	Masculin	Féminin	Total
DAKAR	65,15	34,85	100,00
ZIGUINCHOR	66,13	33,87	100,00
DIOURBEL	90,46	9,54	100,00
SAINT-LOUIS	80,54	19,46	100,00
TAMBACOUNDA	95,14	4,86	100,00
KAOLACK	91,58	8,42	100,00
THIES	93,44	6,56	100,00
LOUGA	91,45	8,55	100,00
FATICK	92,86	7,14	100,00
KOLDA	95,52	4,48	100,00
MATAM	88,29	11,71	100,00
KAFFRINE	96,04	3,96	100,00
KEDOUGOU	87,64	12,36	100,00
SEDHIOU	90,91	9,09	100,00
<b>Total</b>	<b>87,87</b>	<b>12,13</b>	<b>100,00</b>

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2023-2024, DAPSA

Tableau XIX.6 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la classe d'âge et le sexe du chef de ménage

Sexe	Moins de 30 ans	31 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 ans plus
Masculin	8,21	17,54	25,74	23,98	24,53
Féminin	6,27	10,67	23,97	28,81	30,28
<b>Total</b>	<b>7,98</b>	<b>16,70</b>	<b>25,52</b>	<b>24,57</b>	<b>25,23</b>

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2023-2024, DAPSA

Tableau XIX.7 : Superficie moyenne emblavée par ménage selon le sexe du chef

Sexe du CM	Moyenne	Ecart-type	Borne inf	Borne sup
Masculin	3,0	0,1	2,9	3,1
Féminin	1,5	0,1	1,3	1,7
Ensemble	3,0	0,1	2,9	3,1

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2022-2023, DAPSA

Tableau XIX.8 : Répartition des ménages agricoles par région selon le type de culture pratiquée

Région	Culture pluviale	(hors maraichage)	Culture de décrue
Dakar	85,1%	27,6%	0,0%
Ziguinchor	97,6%	11,6%	0,0%
Diourbel	98,8%	3,4%	0,0%
Saint-Louis	59,7%	47,4%	33,5%
Tambacounda	98,9%	4,0%	4,5%
Kaolack	98,8%	5,4%	0,0%
Thiès	97,3%	7,9%	0,0%
Louga	98,8%	3,3%	0,0%
Fatick	99,0%	5,5%	0,0%
Kolda	98,0%	9,8%	0,0%
Matam	87,7%	14,3%	24,8%
Kaffrine	99,1%	4,5%	0,0%
Kédougou	99,2%	5,2%	0,0%
Sédhiou	98,3%	11,0%	0,0%
<b>Sénégal</b>	<b>94,7%</b>	<b>10,2%</b>	<b>4,6%</b>

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

## CHAPITRE XX: ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

## XX.1. Elevage

L'élevage au Sénégal est essentiellement pratiquée par les ménages et constitue un secteur important dans l'atteinte de la sécurité alimentaire, la nutrition et la création d'emplois. En 2023, le cheptel est évalué à 22 681 milliers de têtes après 21 497 milliers de têtes en 2022, soit une augmentation de 5,5%. Cela est le résultat du taux d'accroissement de toutes les espèces notamment les caprins (+7,9%), les ovins (+5,8%) et les porcins (+3,1%). L'effectif de la volaille s'élève à 97 072 milliers de têtes en 2023 contre 92 891 milliers de têtes en 2022, soit un relèvement de 4,5%. Cette situation est

expliquée par l'augmentation de la volaille industrielle (+65 075 milliers de têtes).

La production totale du secteur est passée de 722,5 à 769,8 milliards de FCFA entre 2022 et 2023. Par ailleurs, son poids dans le Produit Intérieur Brut (PIB) est resté stable à 3,5% malgré une légère baisse de sa contribution dans la Valeur ajoutée du secteur primaire qui est passé de 23,5% à 23,2%. Toutefois, sa valeur ajoutée à prix constants, évaluée à 544,6 milliards FCFA en 2023, a augmenté de 6,5% après 5,7% en 2022.

### Définitions :

Production de la volaille industrielle équivaut à la production de poussins

### En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>

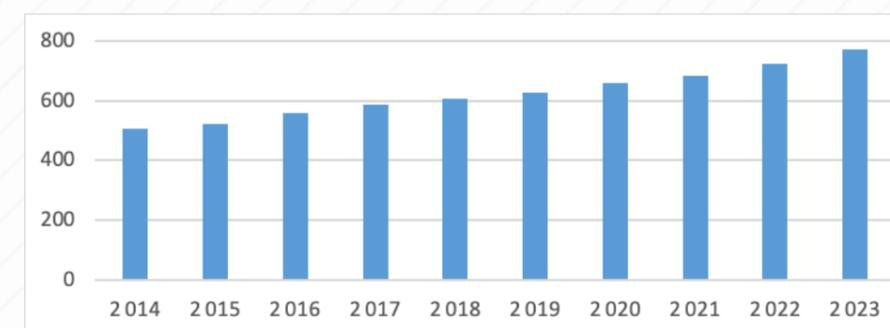
Projection de la CEPSE/MEPA

Tableau XX.1 : VA ajoutée (en milliards de FCFA à prix constant)

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VA Elevage	363,0	372,9	405,4	419,8	435,8	449,7	469,1	483,6	511,2	544,6
VA primaire	1 306,8	1 445,9	1 524,0	1 698,9	1 836,4	1 915,3	2 149,8	2 168,1	2 175,5	2343,8
PIB	9 775,0	10 397,4	11 058,3	11 877,4	12 614,9	13 196,9	13 374,0	14249,2	14793,8	15431,5

Source : ANSD, Comptes nationaux

Graphique XX.1 : Production (en milliards de FCFA à prix constants)



Source : ANSD, Comptes nationaux

## XX.2. Sylviculture

En 2022, les recettes d'exploitation forestière et de chasse sont estimées à 3,46 milliards de FCFA, soit une augmentation de 13,9% (environ 366,9 millions de FCFA) par rapport à 2021. Cette progression est due à une croissance simultanée des recettes domaniales (exploitation forestière et cynégétique) de 13,9% pour atteindre 2,76 milliards de FCFA, et des recettes issues des contentieux de 4,6%, pour atteindre 723,1 millions de FCFA.

Par contre, les recettes d'exploitation forestière se sont repliées de 336,7 millions de FCFA en 2023 par rapport à 2022. Cette contre performance résulte d'une diminution des recettes domaniales de 320,2 millions de FCFA et des recettes contentieuses de 16,5 millions de FCFA.

Le charbon de bois, principale source d'énergie pour la cuisson des ménages, a atteint en 2022 un volume de production de 958 072 quintaux, marquant une légère progression de 2,4% par rapport à 2021. Toutefois, l'année 2023 a été marquée par une chute spectaculaire de la production, qui s'est établie à 521 651 quintaux, représentant une baisse drastique de 45,6%.

Concernant le bois d'œuvre, après une forte augmentation de 73,3 % en 2022, la quantité exploitée a enregistré une baisse significative de 33,2% en 2023.

L'exploitation des produits forestiers non ligneux a connu une baisse entre 2021 et 2022. En effet, les quantités de Ditakh, Jujube, Koungham

et d'Encens se sont fortement repliées, respectivement de 58,7%, 55,0%, 44,5% et 32,8%.

De même, la production en quantité du pain de singe (bouye) a connu une sensible baisse de 6,4%, passant de 3 819 tonnes à 3 622 tonnes entre 2021 et 2022.

Cependant, durant la même période, la production de Madd, de Nététou, de Gomme Arabique et d'Huile de palme ont connu un accroissement considérable.

En 2023, la production non ligneuse a maintenu son dynamisme à la baisse, enregistrant une baisse de 23,9% par rapport à 2022.

Cette situation est sous l'effet conjugué de la forte baisse enregistrée dans la production de Feuilles de Ronier (-61,4%), de Madd (-60,6%), d'Encens (-57,7%), de Gomme Arabique (-54,2%), de Ditakh (-49,1%), de Nététou (-48,3%) de Gomme Mbep (-32,8%).

En 2022, la valeur ajoutée du sous-secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière a augmenté de 1,2 %, un taux inférieur à celui de 2021 (1,9 %). Malgré sa faible contribution à la croissance économique nationale, la valeur ajoutée à prix courants a atteint 70,1 milliards de FCFA, soit une hausse de 16,0 % par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par une production accrue, compensant une baisse des prix des produits forestiers.

Comparativement à 2022, la valeur ajoutée du secteur s'est bonifiée de 2,2% en 2023.

### Définitions :

**Cynégétique** : relatif à la chasse

**Bois d'œuvre** : suite à la suspension de l'exploitation du bois d'œuvre destiné aux scieries, seul le bois d'œuvre destiné aux artisans/menusiers locaux constitue un produit contingenté dans cette catégorie.

### En savoir plus :

Rapport annuel 2022 et 2023, Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021/www.ansd.sn

**Tableau XX.1:** Recettes de l'exploitation forestière et de la chasse

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023
Domaniales	2 057	202	1 881	2 368	2 407	2 742	2 421,5	13,9	-11,7
Contentieuses	990	673	985	410	691	723	707	4,6	-2,3
<b>Total</b>	<b>3 047</b>	<b>875</b>	<b>2 866</b>	<b>2 778</b>	<b>3 098</b>	<b>3 465</b>	<b>3 128</b>	<b>11,8</b>	<b>-9,7</b>

Source : DEFCCS

**Tableau XX. 2:** Evolution des prélèvements contrôlés des produits ligneux

Produits (Unité)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023
Bois d'œuvre (Pieds)	1 790	281	350	341	341	591	395	73,3	-33,2
Charbon de bois (Quintaux)	973 271	916 607	948 478	961 698	935 226	958 072	521 651	2,4	-45,6
Bois d'artisanat (Stère)	27 092	47	100	49	12 713	10 680	9 240	-16,0	-13,5
Panneaux de crinting (Pieds)	43 470	34 400	35 000	51 510	49 260	69 510	51 360	41,1	-26,1

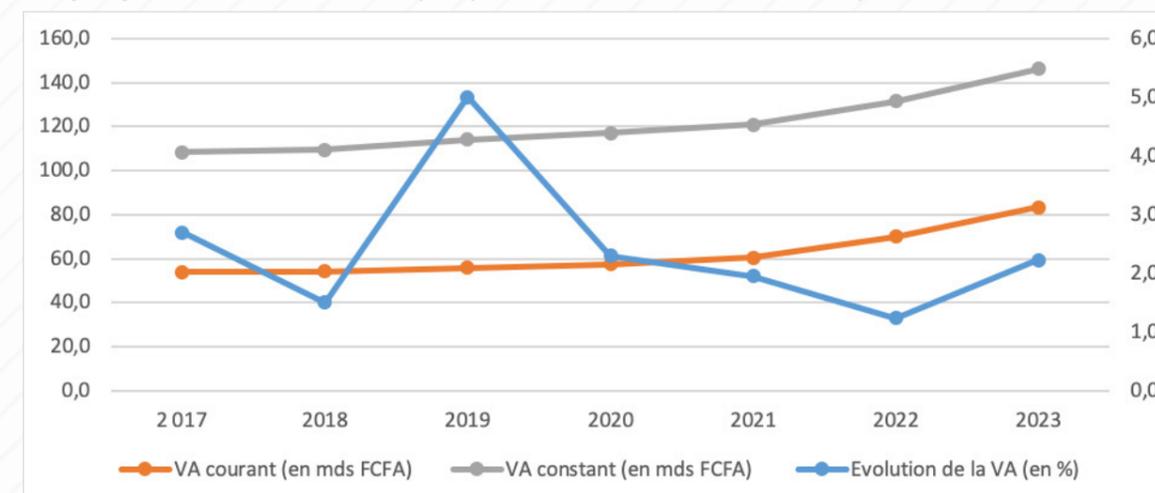
Source : DEFCCS

**Tableau XX.3 :** Evolution des prélèvements contrôlés des produits forestiers non ligneux (tonnes)

Produits	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023
Ditakh	1 524	723	890	282	1 737	718	365	-58,7	-49,1
Jujube	967	447	1 016	2 244	1 152	519	519	-55,0	0,0
Koungham	62	103	118	5 090	29	16	45	-44,5	178,3
Madd	1 864	946	705	4 385	1 043	1 600	630	53,4	-60,6
Nététou	303	599	195	1 643	366	440	228	20,3	-48,3
Pain de singe	2 725	2 980	3 104	18 657	4 082	3 819	3 622	-6,4	-5,2
Gomme Mbep	74	111	152	12 269	110	111	75	1,3	-32,8
Gomme Arabique	194	127	146	166	153	240	110	56,9	-54,2
Huile de palme (litre)	169	258	162	387	194	288	154	48,5	-46,7
Feuilles de Ronier	231	140	331	2 506	273	314	121	14,8	-61,4
Encens (Gowé)	307	297	816	719	950	639	270	-32,8	-57,7

Source : DEFCCS

**Graphique XX.2 :** Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques



Source : Comptes nationaux ANSD

### XX.3. Pêche – Aquaculture

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime occupent une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par leur contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'aux exportations.

La production du secteur de la pêche et de l'aquaculture a connu une progression de la valeur ajoutée, à prix constants, de 1,3% en 2022 après une contre-performance avec une contraction de sa valeur ajoutée de 6,6% en 2021 et une chute de 8,2% en 2020.

Cette performance s'explique principalement par la faible hausse notée dans la production du sous-secteur de la pêche (+0,02%), notamment celle de la pêche artisanale (+2,6%), malgré une bonne conduite de la production de la branche pisciculture (+15,0%).

En effet, les débarquements de la pêche se sont légèrement accrus de 0,7% en 2022 comparés à 2021, après une chute de 9,3% en 2021 et de 8,2% en 2020. La situation observée sur les débarquements est consécutive à une hausse de ceux de la pêche artisanale (2,6%) et une baisse de ceux de la pêche industrielle (-5,2%). Le repli de la pêche industrielle est expliqué d'une part, par la baisse du nombre de bateaux qui est passé de 3 699 navires en 2021 à 3 473 navires en 2022, et d'autre part, par le retard dans l'obtention de licence par certains armements et l'interdiction de la pêche à l'appât dans la baie de Hann, ont entraîné le retrait de l'activité des navires de l'Union européenne dans la Zone économique exclusive (ZEE)

#### Définitions :

**La pêche** est toute activité conduite pour extraire des poissons et d'autres organismes aquatiques des eaux.

**L'aquaculture** consiste dans la culture d'organismes aquatiques, y compris poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques (FAO, 1997).

#### En savoir plus :

RAC 2023-Rapport-de-synthese/DGPPE

Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021/www.ansd.sn

sénégalaise.

Par ailleurs, la valeur commerciale des débarquements de la pêche a connu une hausse de 2,8% en 2022 par rapport à 2021, passant de 226,8 à 233,0 milliards de FCFA.

En outre, les exportations de produits halieutiques se sont élevées à 226,7 milliards de FCFA en 2022, après 250,1 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 9,4%. En volume, les exportations évaluées à 241,5 milles tonnes se sont repliées de 10,8% sur la même période.

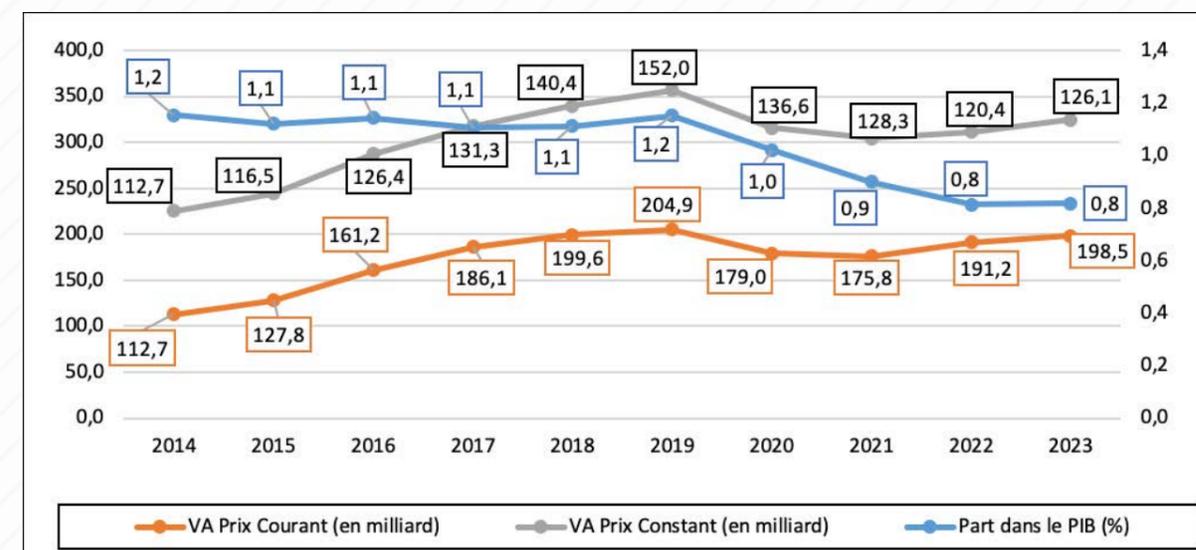
Concernant l'année 2023, la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture a connu un repli de la valeur ajoutée de 6,6% à prix constants comparée à 2022.

Cette contreperformance du secteur s'explique principalement par la contraction notée dans la production du sous-secteur de la pêche (-8,1%), notamment celle de la pêche industrielle (-18,9%) et celle artisanale (-1,9%), amoindrie par la bonne conduite de la production de la branche aquacole (+14,0%), grâce à la mise en place de 24 nouvelles écloseries privées en 2023, contre 21 stations en 2022.

Comme l'année 2022, la valeur commerciale de la production de la pêche a également connu une baisse (-7,2%) en 2023, en s'établissant à 216,2 milliards de FCFA.

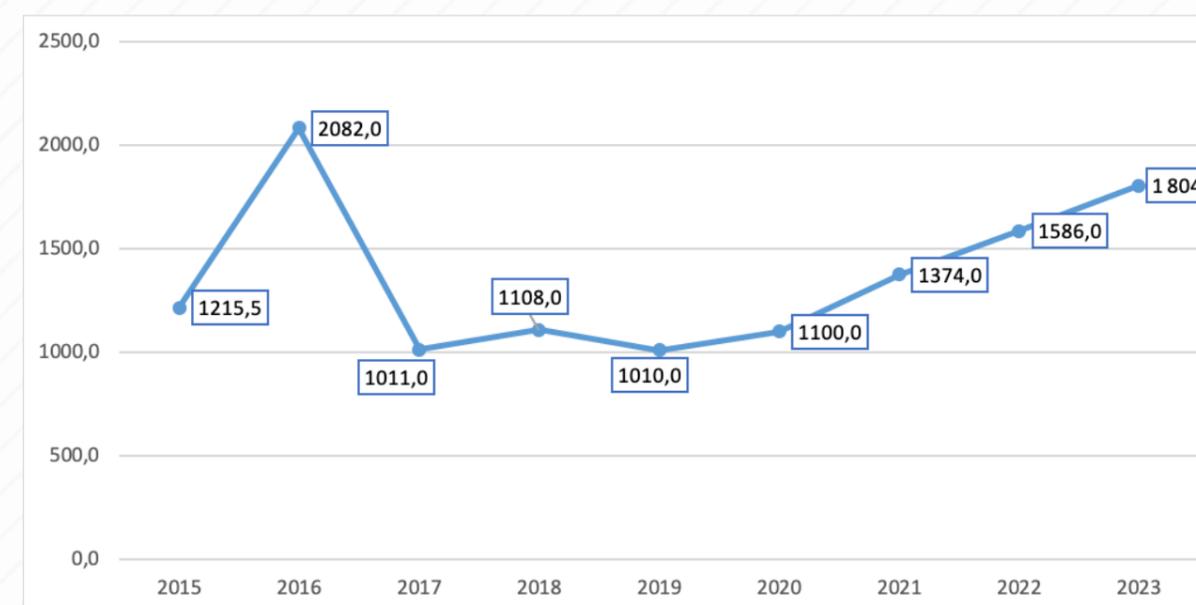
S'agissant des exportations de produits halieutiques, elles se sont améliorées de 13,3% en volume et de 29,0% en valeur commerciale.

**Graphique XX. 3 :** Evolution de la valeur ajoutée (en milliards de FCFA) et de la part (en %) du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le PIB



Source : ANSD

**Graphique XX.3 :** Evolution de la production aquacole (en tonne)



Source : RAC2023-DGPPE

## CHAPITRE XXI: INDUSTRIE ET CONSTRUCTION

## XXI.1. Industrie

En 2022, l'indice de la production industrielle (du secteur moderne) s'améliore de 0,3% relativement à celui de 2021. Ce résultat est imputable à la performance notée dans les industries environnementales (+28,2%), celles relatives à l'électricité, au gaz et à l'eau (+8,1%) ainsi que celles manufacturières (+1,7%). Toutefois, un repli de l'activité est noté dans les industries extractives (-10,0%).

Toutefois, en 2023, l'indice de la production industrielle se rétracte de 3,1% comparativement à celle de 2022. Cette situation s'explique par la contreperformance de la production dans les industries extractives (-19,8) sur la période.

Les prix de la production industrielle ont, en revanche, poursuivi en 2022 leur tendance haussière, amorcée depuis 2016. En termes de variation annuelle, une augmentation de 17,2 % est enregistrée en 2022. En revanche, une diminution de 1,4 % est notée en 2023. La hausse des prix en 2022 est principalement attribuée à l'augmentation des prix des produits des industries extractives (+22,7%) et manufacturiers (+18,2%). Par ailleurs, une stabilité des prix est observée dans les secteurs des industries environnementales ainsi que dans ceux de « l'électricité, du gaz et de l'eau ».

### Définitions :

L'IHPI rénové base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

L'IPPI rénové base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

La production du secteur industriel est un indicateur statistique qui permet de mesurer le niveau de production des entités manufacturières, minières et des services publics.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/Indicateur/indice-harmonise-de-la-production-industrielle-ihpi>

En 2023, il est noté une baisse des prix de la production industrielle de 1,4%, imputable à la baisse des prix des produits des industries manufacturières (-4,3%) et ceux des produits des industries extractives (-0,3%). Toutefois, les prix de l'électricité, du gaz et de l'eau se relèvent de 16,9%. Par ailleurs, ceux des produits des industries environnementales sont restés stables en 2023, relativement à ceux de l'année précédente.

Au titre de la production industrielle globale (aussi bien du secteur moderne que de l'informel), elle s'est relevée de 2,5% en volume en 2022, comparativement à celle de 2021. Ce résultat est principalement lié au dynamisme de l'activité de production et de distribution d'électricité et de gaz (+13,3%) et à la bonification des activités de production et de distribution d'eau et d'assainissement (+10,9%).

En 2023, la production industrielle globale s'est améliorée de 6,0% par rapport à celle de 2022. Ce résultat est imputable à la bonne tenue de la production dans la quasi-totalité des branches, hormis, celle des industries extractives qui s'est détériorée de 10,9% sur la période sous revue.

**Tableau XXI.1 :** Evolution de l'indice de la production industrielle du secteur formel (hors égrenage de coton)

	Indice de production industrielle (IHPI)					Evolution (%)	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
INDUSTRIES EXTRACTIVES	110,9	95,4	126,5	113,8	91,3	-10,0	-19,8
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	108,2	113,7	128,4	130,6	131,6	1,7	0,8
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	122,8	127,0	134,3	145,2	150,7	8,1	3,8
INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	118,4	134,0	237,2	304,1	336,7	28,2	10,7
<b>ENSEMBLE</b>	<b>110,3</b>	<b>112,5</b>	<b>132,6</b>	<b>133,0</b>	<b>128,9</b>	<b>0,3</b>	<b>-3,1</b>

Source : ANSD, IHPI, 2023

**Tableau XXI.2 :** Evolution de l'indice des prix de production industrielle du secteur formel (hors égrenage de coton)

	Indice des prix de production industrielle (IPPI)					Evolution (%)	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
INDUSTRIES EXTRACTIVES	135,0	159,2	162,8	199,8	199,2	22,7%	-0,3%
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	98,7	97,2	110,6	130,8	125,2	18,2%	-4,3%
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	95,1	102,6	102,6	102,6	120,0	0,0%	16,9%
INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	79,1	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0%	0,0%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>102,5</b>	<b>104,9</b>	<b>115,3</b>	<b>135,1</b>	<b>133,2</b>	<b>17,2%</b>	<b>-1,4%</b>

Source : ANSD, IPPI, 2023

**Tableau XXI.3 :** Production du secteur industriel (Formel et informel) par branche d'activités

	Production en volume (milliard de francs CFA)					Evolution (%)	
	2019	2020	2021	2022*	2023*	2022/2021	2023/2022
ACTIVITES EXTRACTIVES	664,0	651,0	777,5	773,6	689,3	-0,5%	-10,9%
ACTIVITES MANUFACTURIERES	5 342,4	5 285,1	5 641,2	5 708,4	6 160,4	1,2%	7,9%
FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	2 721,6	2 642,5	2 792,4	2 879,0	2 890,1	3,1%	0,4%
RAFFINAGE DU PETROLE ET COKE-FICTION	452,0	420,9	462,2	351,7	568,3	-23,9%	61,6%
FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	273,7	251,6	260,5	274,3	279,4	5,3%	1,9%
FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	477,4	511,8	575,9	584,9	664,7	1,6%	13,6%
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	1 417,7	1 458,3	1 550,1	1 618,5	1 757,9	4,4%	8,6%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, GAZ ET SUPPORTS ENERGETIQUES	568,5	608,1	651,6	738,5	804,8	13,3%	9,0%
DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS	251,3	262,6	283,4	314,3	331,6	10,9%	5,5%
Total Général	6 826,2	6 806,8	7 353,7	7 534,8	7 986,1	2,5%	6,0%

Source : ANSD, La note d'analyse des Comptes nationaux, 2023

\*comptes semi définitifs 2022 et provisoires 2023

## XXI.1. Construction

La construction représente une part importante du secteur secondaire, avec une contribution moyenne de 10,03 % sur la valeur ajoutée (VA) du secteur de 2019 à 2023. En 2022, la VA a diminué de 0,60 %, avant d'augmenter de 9,68 % en 2023. Elle est ainsi passée de 351,14 milliards de F CFA en 2021 à 349,02 milliards de F CFA en 2022, puis à 382,80 milliards de F CFA en 2023<sup>8</sup>.

Aux prix constants, ces évolutions sont traduites par une baisse de 5,35 points de pourcentage en 2022, suivie d'une hausse de 7,00 points de pourcentage en 2023 (361,6 milliards de FCFA en 2021 contre 342,3 milliards en 2022, puis 366,2 milliards en 2023p).

Durant la première phase (2021-2022), l'ICC a progressé, passant de 7,52% à 9,12%. Cependant, la seconde phase (2022-2023) a été

marquée par un ralentissement, avec un taux de croissance de 1,78 % en 2023.

Cette variation des coûts de construction est principalement due à l'évolution des « matériaux de construction », leur composante majeure, qui représente 73,02 % de l'ICC. Les coûts des matériaux de base, tels que le ciment ordinaire, les graviers et le fer à béton, ont suivi une tendance similaire à celle de l'ICC sur la période.

Quant à la main-d'œuvre, qui contribue à environ 25,80 % des coûts de construction, elle a également évolué parallèlement à l'ICC depuis 2019. Le taux de croissance de cet indice est passé de 7,68% en 2021 à 7,85 % en 2022, avant de baissé de 4,01 % en 2023.

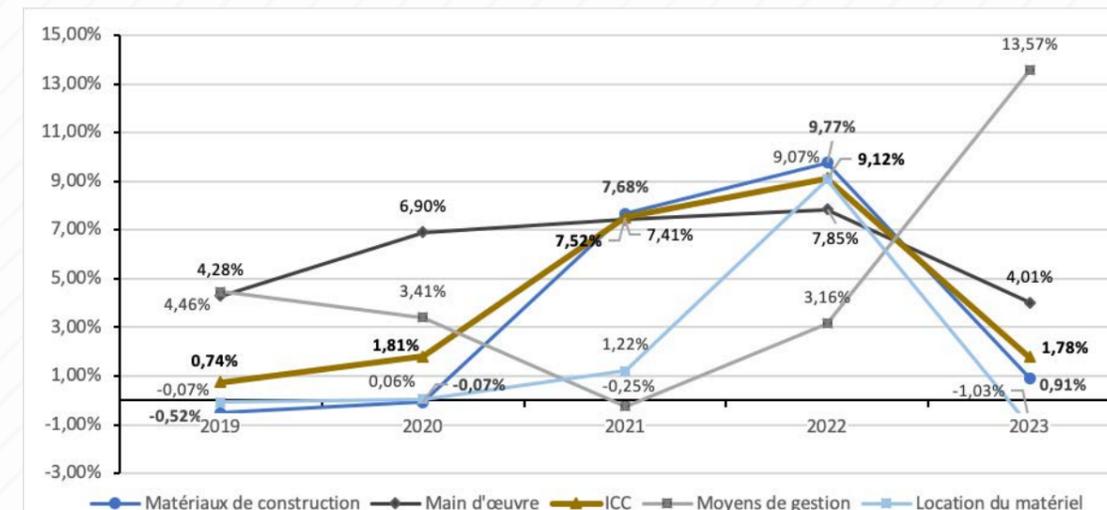
### Définitions :

Indice des coûts de construction (ICC) : Cet indice mesure l'évolution des coûts de la construction des logements à usage d'habitation.

### En savoir plus :

Voir Indice du Coût de la Construction, sur [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

Graphique XXI.1 : Evolution des principales composantes de l'ICC sur la période 2019-2023



Source : **Source** : ANSD/Bureaux des Prix.

Tableau XXI.4 : Valeur ajoutée des activités de construction (milliards FCFA aux prix courants)

Année	2 019	2 020	2 021	2 022	2023p
VA Construction	392,5	318,9	351,14	349,02	382,80
VA secondaire	3 232,50	3 277,00	3 649,3	4 270,4	4385,5

Source : ANSD 2024. Comptes nationaux définitifs 2022 & Trimestriels T4-2023.

Tableau XXI.5 : Valeur ajoutée aux prix de 2014 de la construction en volume (milliards FCFA)

Année	2 019	2 020	2021	2 022	2023p
VA Construction	399,1	341,5	361,6	342,3	366,2
Evolution	14,32%	-14,43%	5,89%	-5,35%	7,00%

Source : ANSD 2024. Comptes nationaux définitifs 2022 & Trimestriels T4-2023.

## CHAPITRE XXII: ENERGIE MINES ET CARRIÈRES

## XXII.1. Bilan énergétique

En 2023, la production d'électricité s'élève à 6 654,02 GWh contre 5 908,5 GWh en 2022, soit une hausse de 12,3 % (+745,52 GWh). L'analyse montre une production globale d'énergie de la Senelec de 1 737,97 GWh, soit 26,1% de l'énergie totale produite (28,02 % en 2022). Le reste a été fourni par les achats d'énergie à hauteur de 4 916,05 GWh (73,9%).

La thermique représente 80,5 % de la production totale d'électricité au Sénégal, devant l'hydraulique (8,1%), le solaire (5,6%) et l'éolien (5,7%).

La puissance installée est de 1 960,1 MW en 2023 contre 1 789,0 MW en 2022 soit une hausse de 9,6%.

### En savoir plus :

RMA : il est déterminé un Revenu Maximum Autorisé (RMA) sur trois exercices, qui se base sur des conditions économiques prédéterminées permettant à la CRSE d'anticiper sur les tendances de prix tout en permettant à la société de supporter ses charges d'exploitation et ses investissements à venir. En effet, il est prévu dans le contrat de concession de Senelec que les tarifs de vente au détail exclusive ne peuvent excéder le seuil autorisé par la formule de contrôle des revenus servant de base de calcul du RMA.

L'énergie totale facturée à l'ensemble de la clientèle est de 5 404, 5 GWh en 2023. Elle a augmenté de 11,2% (4 862,6 GWh) par rapport à 2022.

Le prix moyen global du kWh est de 128,91 FCFA en 2023 contre 110,18 FCFA en 2022 soit une hausse de 18,54 FCFA (16,93%).

En 2023, l'écart sur le Revenu maximum autorisé (RMA) est de 249,28 milliards, soit une baisse de 25,20% par rapport à 2022 (333,245 milliards).

Les achats d'énergie représentent 74% de la production nationale.

Tableau XXII.1 : Production et Vente d'électricité

	2021	2022	2023	Evolution
Production brute ( GWh)	5167,4	5908,5	6654,1	12,3%
Vente d'énergie (GWh)	4191,1	4862,6	5404,5	11,2%

Source : SENELEC, 2023

Tableau XXII.2 : Prix moyen d'électricité (FCFA /KWh)

	2021	2022	2023	Evolution
Prix moyen de l'électricité ( F CFA /KWh)	111,73	110,18	128,91	16,9%
Basse Tension	115,02	115,35	131,55	14,0%
Moyenne Tension	113,64	111,99	139,03	24,1%
Haute Tension	85,02	83,84	98,35	17,3%

Source : SENELEC, 2023

Tableau XXII.3 : Production par sources d'énergie (GWh)

Production par sources d'énergie (GWh)	2022	2023	Ecart (2023/2022)	Variations (2023/2022)
Thermique	4 645,8	5 357,8	712,0	0,2
Hydraulique	485,8	540,4	54,6	0,1
Solaire	381,2	373,5	- 7,7	- 0,0
Eolien	395,6	382,5	- 13,2	- 0,0
<b>Total</b>	<b>5 908,3</b>	<b>6 654,1</b>	<b>745,7</b>	<b>0,1</b>

Source : SENELEC, 2023

Tableau XXII.4 : Achat d'énergie (en GWh)

	2021	2022	2023	Var 2023/2022
PRODUCTION SENELEC (GWh)	1800,9	1655,5	1737,9	4,9%
ACHATS D'ENERGIE (GWh)	3344,5	4252,8	4916,1	15,6%
Production totale	<b>5145,5</b>	<b>5908,3</b>	<b>6654,0</b>	<b>12,6%</b>

Source : SENELEC, 2023

## XXII.2. Pétrole-gaz naturel

Les études exploratoires faites sur le bassin sédimentaire sénégalais, en offshore, offshore profond et en on-shore, révèlent un important potentiel en hydrocarbure. En effet, trois grands pétroliers et gaziers ont été développés dans le pays. Il s'agit :

- Du projet Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) situé à la frontière sénégal-mauritanienne ;
- Du projet Yakaar et Téranga au niveau du bloc Cayar offshore profond ;
- Du projet de Sangomar au niveau des blocs Rufisque Offshore, Sangomar Offshore et Sangomar Offshore Profond ;

Ces trois projets s'ajoutent au bloc on-shore de Diender qui est déjà en exploitation.

En 2023, les importations de pétrole brut s'élevaient à 1 312 109 tonnes, soit une hausse de 105,9% par rapport à l'année 2022. La valeur correspondante (591,7 milliards de FCFA) affiche un relèvement moins prononcé (+62,2%) en raison du fléchissement des prix du pétrole brut (-21,2%). En effet, le prix moyen de la tonne est passé de 547 497 FCFA en 2022 à 431 398 FCFA en 2023.

S'agissant de la production de gaz naturel, elle a fortement augmenté en 2023 (+92,7% ) après un repli substantiel en 2022 (-29,5%) -29,5%). En effet, ladite production est ressortie à 8,7 millions de Nm3 en 2023 après s'être établi à 4,4 millions de Nm3 en 2022.

L'intégralité de cette production est issue du seul champ Gadiaga/Sadiaratou situé sur le bloc on-shore de Diender. Elle sert à produire de l'électricité.

Tableau XXII.5 : Production de gaz naturel en millier de Nm3

Année	Production annuelle
2016	21 064
2017	21 228
2018	11 061
2019	15 696
2020	14 494
2021	6 308
2022	4 447
2023	8 771

Source : ITIE, 2023

### Définition :

Le terme « offshore » signifie « au large des côtes » en anglais. L'extraction est opérée à partir de plateformes, fixes ou flottantes ancrées au fond de la mer.<sup>9</sup> Offshore profond signifie que les hydrocarbures sont situés à une profondeur d'eau de plus de 500 mètres.<sup>10</sup>

Extraction à partir d'un gisement de pétrole à terre.

### En savoir plus :

<https://www.petrosen.sn/potentiel-petrolier-et-gazier/>

<https://www.itie.sn/rapport-itie-2022/>

9 - <https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/petrole-et-gaz-offshore>

10 - <https://totalenergies.com/fr/compagnie/expertise-energies/explorer-produire/petrole-gaz/expertise-reconnue-production-petrole-et-gaz-gnl-offshore-profond>

### XXII.3. Autres produits extractifs

#### Performances du Secteur minier en 2022

En 2022, le secteur extractif sénégalais a consolidé son rôle clé dans l'économie nationale. La production minière a atteint une valeur de 1 907,3 milliards FCFA dont 965,7 milliards FCFA provenant directement de l'extraction, marquant une augmentation de 26,5% par rapport à 2021. Ce secteur a généré 796,4 milliards FCFA de recettes d'exportation, représentant 22,3% des ventes extérieures, et a contribué à hauteur de 5,2%<sup>11</sup> au PIB. La masse salariale du secteur a atteint 108,3 milliards de FCFA en 2022, dont 82,5 milliards de FCFA sont versées à la main d'œuvre de nationalité sénégalaise.

#### Phosphate

L'extraction de phosphate, concentrée dans les régions de Thiès et Matam, a produit 2 859 462 tonnes en 2022, soit une hausse de 14,4% par rapport à 2021. La valeur de cette production s'est élevée à 130,0 milliards FCFA, représentant 13,5% de la production totale des substances minières, avec une augmentation de 63,6% en valeur. Environ 45,3% de la production, soit 72,1 milliards FCFA, a été utilisée localement pour la production d'acide phosphorique et d'engrais, tandis que 47,9 milliards FCFA ont été exportés, représentant 6,0% des exportations minières.

#### En savoir plus :

[https://www.ansd.sn/ressources/publications/NACE\\_2020%20%20V3\\_17%2012%202021.pdf](https://www.ansd.sn/ressources/publications/NACE_2020%20%20V3_17%2012%202021.pdf)

Source : [https://www.ansd.sn/ressources/publications/Note-analyse-comptes-nationaux-semi-definitifs-2020\\_29\\_12\\_2021\\_ok.pdf](https://www.ansd.sn/ressources/publications/Note-analyse-comptes-nationaux-semi-definitifs-2020_29_12_2021_ok.pdf)

#### Or

L'exploitation de l'or, principalement dans la région de Kédougou, a généré 543,4 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 6,1% par rapport à 2021. Toutefois, la production en volume a diminué de 16,2 tonnes en 2021 à 14,95 tonnes en 2022. Les exportations d'or ont également baissé de 8,3%, avec une chute des volumes exportés de 14,6 tonnes en 2021 à 13,4 tonnes en 2022.

#### Zircon et produits connexes

Le zircon, associé à des minéraux tels que l'ilménite et le rutile, a atteint une production de 84 065 tonnes en 2022, en baisse de 7,3% par rapport à 2021. La production totale de minéraux lourds a généré 205,4 milliards FCFA, représentant 11,1% pour l'ilménite, 9,0% pour le zircon, et 0,6% pour le rutile et le leucoxène. Les exportations de zircon ont atteint 87,9 milliards FCFA, soit 11,0% des exportations minières.

#### Produits des carrières

En 2022, la production de calcaire a atteint 7 610 597 tonnes, en hausse de 1,8% par rapport à 2021, dont 68,2% utilisés dans la fabrication de ciment et de clinker. La production de basalte a augmenté de 17,3% pour atteindre 6 352 766 tonnes, avec une valeur estimée à 43,5 milliards FCFA, contribuant à 4,8% de la production minière totale.

Tableau XXII.6 : Chiffres clés du secteur minier

VARIABLES CARACTERISTIQUES	UNITES	CHIFFRES		
		2021	2022	2021/2022 (%)
Production totale en valeur	milliards FCFA	1 507,7	1 907,3	26,5
Production substances minière <sup>12</sup>	milliards FCFA	816,1	965,7	18,3
Valeur des Exportations	milliards FCFA	685,9	796,4	16,1
Masse salariale	milliards FCFA	101,0	108,3	7,2
Masse salariale payée à la main d'œuvre de nationalité sénégalaise	milliards FCFA	78,0	82,5	5,8
Production de Phosphates	Tonnes	2 500 344	2 859 462	14,4
Production de l'Or	Tonnes	16,20	14,95	-7,7
Production de Calcaire	tonnes	7 471 837	7 610 597	1,8
Production de basalte	tonnes	5 415 020	6 352 766	17,3
Production de Zircon	tonnes	90 706	84 065	-7,3

Source : DCSOM, Rapport d'analyse des données minières 2022

Tableau XXII.7 : Production en valeur par substance (en milliards)

SUBSTANCES	2020	2021	2022	STRUCTURE 2022 (%)	2022/2021 (%)
Argent	0,4	0,60	0,5	0,1	-12,1
Argile	1,3	1,9	1,7	0,2	-10,0
Attapulгите	9,4	8,4	4,7	0,5	-44,0
Basalte	28,2	41,6	43,5	4,8	10,2
Calcaire	15,9	15,0	17,5	1,8	16,4
Grès	0,1	0,6	0,6	0,1	-3,9
Hormite	1,1	0,3	1,2	0,1	296,7
Ilménite	58,8	77,4	107,6	11,1	39,0
Latérite	0,5	1,4	0,7	0,1	-48,1
Leucoxène	2,3	3,6	5,5	0,6	53,3
Manganèse	0,4	0,5	1,3	0,1	152,7
Marne	4,1	4,3	4,4	0,5	1,6
Minéraux lourds	0,2	0,03	2,23	0,2	-
Or	387,7	512,4	543,4	56,3	6,1
Phosphates	66,2	79,5	130,0	13,5	63,6
Rutile	2,8	3,6	5,3	0,6	47,6
Silex	2,0	5,3 <sup>13</sup>	6,2	0,6	17,4
Zircon	50,2	62,0	87,0	9,0	40,3
<b>TOTAL</b>	<b>631,4</b>	<b>816,1</b>	<b>965,7</b>	<b>100</b>	<b>18,3</b>

Source : DCSOM, Rapport d'analyse des données minières 2022

11 - Rapport d'analyse des données minières 2022, Direction du Contrôle et de la Surveillance des opérations minières (DCSOM)

12 - Hors ciment, acide phosphorique, clinker et engrais

13 - Donnée 2021 mise à jour

## CHAPITRE XXIII: SERVICES

## XXIII.1. Transport

L'année 2023 est marquée par la réalisation de neuf (9) projets d'infrastructures routières pour un linéaire global de 288,1 km et un montant de 201,1 milliards de FCFA. Parmi ces projets, la finalisation des travaux de la ligne du Bus Rapid Transit (BRT) pour un montant de 136 milliards de FCFA et un linéaire de 18,3 km.

En 2023, la Valeur Ajoutée (VA) des services du transport s'est bonifiée de 3,4% par rapport à 2022. Cette progression est principalement induite par celle des transports ferroviaires (+31,4%), des entreposages et activités des auxiliaires de transport (+10,9%) et des activités de poste et de courrier (+10,0%), en dépit du repli de celle des transports aériens (-17,7%), des transports par eau (-3,4%) et des transports routiers (-0,4%). La croissance significative de la VA des transports ferroviaires peut être attribuée au Train Express Régional (TER) dont l'exploitation a débuté en janvier 2022.

Le réseau routier classé du Sénégal (route nationale, route régionale, route départementale, voirie à grande circulation) n'a pas évolué en 2023 par rapport à 2022 et est évalué à 16 495 km. Par ailleurs, la longueur des routes revêtues poursuit une dynamique positive depuis 2019, affichant une croissance de 1,1% en 2023 comparée à l'année précédente. Concernant les routes non revêtues, une réduction de 0,7% par rapport à l'année précédente est notée. En outre, la proportion des routes revêtues en bon et moyen état a chuté à 82,0 %, après la progression positive observée entre 2014 et 2022, où cette proportion avait augmenté de 66,0 % à 84,2 %.

### Définitions :

**Mouvement d'aéronef :** Le mouvement d'aéronef traduit tout décollage ou atterrissage à un aéroport.

### En savoir plus :

[Evolution du parc de véhicule par type et par région - Senegal Data Portal \(opendataforafrica.org\)](https://opendataforafrica.org/)

<https://ageroute.sn/download/66/rapports-dactivites-annuels/12462/rapport-dactivites-annuel-2023.pdf>

Pour ce qui est du parc automobile, la répartition géographique en 2021 montre que la région de Dakar représente plus de 65% du parc automobile, suivie de Thies (+12,2%), Diourbel (+4,8%) et Kaolack (+3,3%). En revanche, les régions de Sédhiou (0,2%), Kaffrine (0,7%) et Matam (0,8%) disposent d'une flotte de véhicules beaucoup moins importante.

En 2023, le nombre d'accidents de la circulation s'est replié de 1,1% par rapport à 2022. En revanche, le nombre de victimes (+2,2%) s'est accru. Par ailleurs, le nombre de décès parmi ces victimes a augmenté de 26,3% sur la même période.

L'activité du transport aérien en 2023 est marquée par une hausse simultanée de la quantité de fret (+11,9%), du nombre de passagers (+11,3%) et des mouvements d'aéronefs (+5,4%), comparée à l'année 2022. L'accroissement du nombre de passagers est dû à une hausse concomitante du nombre de départs (+12,5%), du nombre d'arrivées (+10,7%) et ceux en transit (+7,2%)

Le trafic maritime a baissé de 6,5% en 2023, par rapport à l'année 2022. Cette situation est liée à un repli de 14,3% des débarquements, en dépit de la bonne tenue des embarquements (+13,1%). La baisse des débarquements est en rapport avec le fléchissement de ceux des marchandises diverses (-21,9%) et des hydrocarbures raffinés (-17%). S'agissant des embarquements, la situation s'explique par l'accroissement de ceux des marchandises diverses (+14,1%) et des phosphates (+11,7%).

**Tableau XXIII.1 :** Evolution de la valeur ajoutée des services du transport par mode de transport (en milliards de FCFA)

	2021	2022	2023P <sup>15</sup>	2023/2022
VA des services de transport dont:	513	539	557	3,4%
Transports ferroviaires	4	15	20	31,3%
Transports routiers	267	273	272	-0,4%
Transports par eau	11	12	11	-3,4%
Transports aériens	43	38	31	-17,7%
Entreposage et activités des auxiliaires de transport	183	195	217	10,9%
Activités de poste et de courrier	5	6	6	10,0%

Source : ANSD, comptes nationaux, mars 2024

**Tableau XXIII.2 :** Evolution du trafic aérien

Navigation aérien	2021	2022	2023	2023/2022
Départs	13 014	15 017	15 798	5,2%
Arrivées	13 001	15 016	15 852	5,8%
<b>MOUVEMENTS D'AERONEFS</b>	<b>26 015</b>	<b>30 033</b>	<b>31 650</b>	<b>5,4%</b>
Départs	917 349	1 322 330	1 487 011	12,5%
Arrivées	914 443	1 285 427	1 423 404	10,7%
En transit	134 185	165 634	177 603	7,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 965 977</b>	<b>2 773 391</b>	<b>3 088 018</b>	<b>11,3%</b>
<b>PASSAGERS</b>				
Départs	13 198	12 671	13 642	7,7%
Arrivées	23 846	21 841	24 982	14,4%
<b>TOTAL FRET (en Tonnes)</b>	<b>37 044</b>	<b>34 512</b>	<b>38 624</b>	<b>11,9%</b>

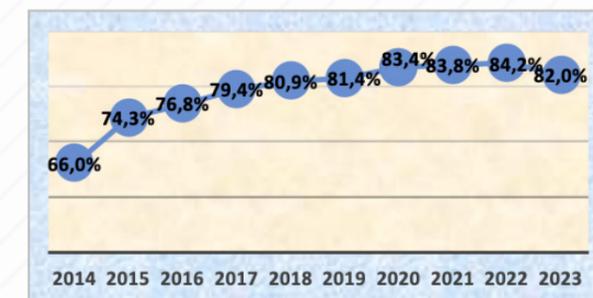
Source : AIBD

**Tableau XXIII.3 :** Evolution du trafic maritime

	2021	2022	2023	2023/2022
<b>TOTAL</b>	<b>17 878,6</b>	<b>17 231,7</b>	<b>14 774,8</b>	<b>-14,3%</b>
<b>DEBARQUEMENT</b>				
marchandises diverses	14 941,4	12 751,7	9 954,8	-21,9%
pétrole brut	1 014,1	503,9	1 318,2	161,6%
hydrocarbures raffinés	1 633,7	3 688,6	3 058,4	-17,1%
produits de la mer	289,5	287,5	443,4	54,2%
<b>TOTAL</b>	<b>5 842,4</b>	<b>6 783,5</b>	<b>7 671,4</b>	<b>13,1%</b>
<b>EMBARQUEMENT</b>				
marchandises diverses	4 942,4	5 939,9	6 776,3	14,1%
phosphates	658,5	678,6	757,9	11,7%
produits de la mer	238,1	165,0	137,1	-16,9%
<b>TOTAL EMBARQT +DEBARQT</b>	<b>23 721,0</b>	<b>24 015,2</b>	<b>22 446,2</b>	<b>-6,5%</b>

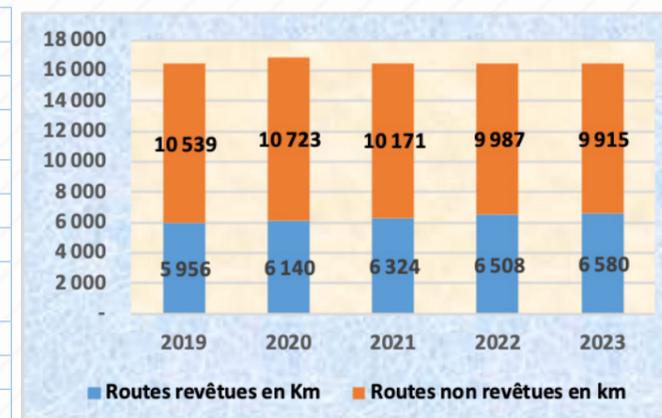
Source : PAD

**Graphique XXIII.1 :** Evolution des routes revêtues en bon/moyen état (en %)



Source : AGEROUTE

**Graphique XXIII.2 :** Evolution du réseau routier classé en Km



Source : AGEROUTE

**Graphique XXIII.3 :** Répartition des accidents de la circulation



Source : BNSP

15 - Hors ciment, acide phosphorique, clinker et engrais

## XXIII.2. Autres services

Les autres services renvoient aux services hors commerce, transport, santé et enseignement. En 2023, leur production à prix constants est estimée à 7 340,2 milliards en 2022, soit une hausse de 4,5 %. Cette bonification est soutenue par les services des activités spécialisées, scientifiques et techniques (9,2 %) et les activités de services de soutien et de bureau (9,2 %). Toutefois, les services d'hébergement et de restauration ont connu une chute de 0,5 %.

Suivant la tendance de la production, la valeur ajoutée **à prix constants** des autres services **a crû de 4,4%**. Cette hausse est imputable aux activités de services de soutien et de bureau (9,1%), aux activités spécialisées, scientifiques et techniques (8,9 %) et aux services artistiques, culturels, sportifs et récréatifs (6,9%).

**Tableau XXIII.1** : Production des « autres services » en milliards de F CFA

Branches	2 022	2 023 <sup>16</sup>	2023/2022
P00 HEBERGEMENT ET RESTAURATION	454,1	451,6	-0,56%
Q00 INFORMATION ET COMMUNICATION	1 245,5	1 267,1	1,74%
R00 ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	755,2	792,6	4,94%
S00 ACTIVITES IMMOBILIERES	1 243,1	1 276,5	2,69%
T00 ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	1 203,3	1 315,1	9,29%
U00 ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	416,8	455,5	9,29%
V00 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1 362,7	1 430,8	4,99%
Y00 ACTIVITÉS ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	123,9	130,7	5,51%
Z00 ACTIVITES DOMESTIQUES	73,1	75,3	3,12%
ZA0 AUTRES ACTIVITES NCA	141,8	145,0	2,26%
ZB0 EXTRATERRITORIALITE	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 019,5</b>	<b>7 340,2</b>	<b>4,57%</b>

Source : Comptes trimestriels, T4-2023

**Tableau XXIII. 2:** Valeur ajoutée des « autres services » en milliards de FCFA

Branches	2 022	2 023 <sup>17</sup>	2023/2022
P00 HEBERGEMENT ET RESTAURATION	162,6	161,7	-0,56%
Q00 INFORMATION ET COMMUNICATION	688,4	700,3	1,73%
R00 ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	384,0	403,0	4,94%
S00 ACTIVITES IMMOBILIERES	1 167,6	1 199,0	2,69%
T00 ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	655,2	714,0	8,97%
U00 ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	288,9	315,3	9,14%
V00 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	888,8	933,3	5,00%
Y00 ACTIVITÉS ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	50,1	53,6	6,92%
Z00 ACTIVITES DOMESTIQUES	73,1	75,3	3,12%
ZA0 AUTRES ACTIVITES NCA	132,6	135,5	2,22%
ZB0 EXTRATERRITORIALITE	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 491,3</b>	<b>4 690,9</b>	<b>4,45%</b>

Source : Comptes trimestriels, T4-2023

16 - Les données de 2023 sont issues des Comptes trimestriels et régionaux.

17 - Les données de 2023 sont issues des Comptes trimestriels et régionaux

### XXIII.3. Prix de production des services

L'année 2022 est marquée par une hausse des prix de production des services. En effet, ceux des services de transport et d'entreposage augmentent de 0,5% comparés à ceux de l'année précédente. Cette hausse est en liaison avec la croissance des prix des services de manutention (+3,8%) et de transport routier de marchandises (+0,1%). Toutefois, il est noté une diminution des prix des services de transport aérien de passagers (-13,0%) et des services de transport maritime et cotiers (-8,1%).

Concernant les services spécialisés, scientifiques et techniques, leurs prix grimpent de 0,3% entre 2021 et 2022. Cette situation est liée au renchérissement des services d'architecture et des activités d'ingénierie (+2,1%) et dans une moindre mesure des services de publicité (+0,1%). Cependant, il est noté une baisse des prix des activités juridiques (-2,1%) et comptable (-1,2) sur la période.

En 2022, les prix des services de soutien de bureau se relèvent de 0,1%, comparés à ceux de l'année 2021. Cette hausse est imputable à l'augmentation des prix des services d'enquête et de sécurité (+0,5%). Pour ce qui est des services d'hébergement et de restauration, leurs prix progressent de 3,4% entre 2021 et 2022. Cet accroissement est en relation avec la hausse des prix des services de restauration (+4,8%) et d'hébergement (+2,9%). De même, les prix des services immobiliers se majorent de 1,0% en 2022, comparés à ceux de 2021. Cette

#### Définitions :

L'IPPS base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure la variation, dans le temps, de la production de services. Il couvre les services de transport et d'entreposage, d'hébergement et de restauration, de soutien et de bureau, les services spécialisés, scientifiques et techniques et les services immobiliers.

#### En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/indices-des-prix-de-production-des-services-ipps>

augmentation est consécutive à l'appréciation des prix des services de location immobilière et des activités sur biens propres (+1,0%).

En 2023, la tendance haussière des prix des services observée en 2022 se poursuit. Ainsi, les services de transport et d'entreposage se sont renchérissés de 0,2% entre 2022 et 2023, sous l'effet principalement de la hausse des prix des services d'organisation de transport de fret (+1,6%), et des services de manutention (+0,4%).

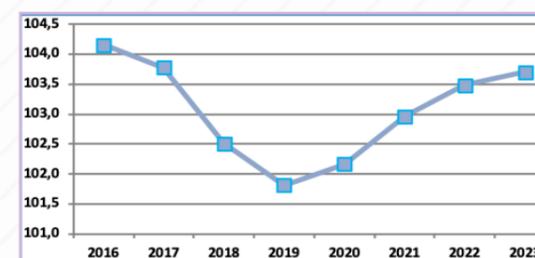
De même les prix des services spécialisés scientifiques et techniques se consolident de 0,1% en 2023, en relation avec l'appréciation des prix des activités comptables (+1,1%) et juridiques (+0,4%).

La tendance haussière des prix des services de soutien de bureau observée en 2022, s'est poursuivie en 2023 en s'établissant à 1,6%, en raison de la progression des prix des services d'enquête et de sécurité (+3,1%) sur la même période.

Les prix des services d'hébergement et de restauration grimpent de 6,3% en 2023, en liaison avec l'augmentation des prix des services de restauration (+9,3%) et d'hébergement (+5,4%).

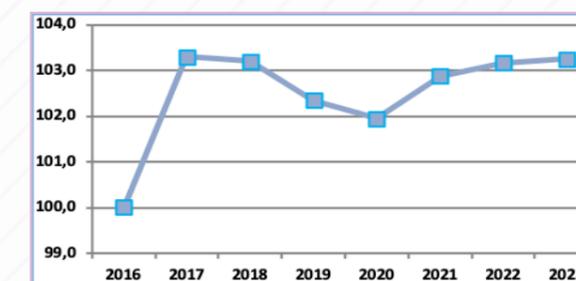
Les prix des services immobiliers se relèvent de 2,5% entre 2022 et 2023. Cette situation est consécutive à l'accroissement des prix des services de location immobilière (+2,5%).

Graphique XXIII.4 : Évolution des prix de la production des services de transport et d'entreposage



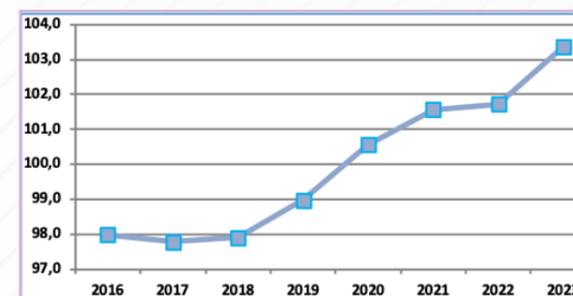
Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

Graphique XXIII.5 : Évolution des prix de la production des services spécialisés scientifiques et techniques



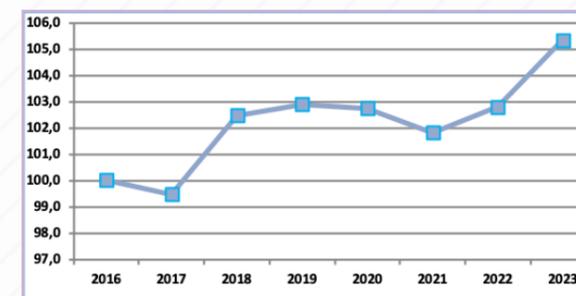
Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

Graphique XXIII.6 : Évolution des prix de la production des services de soutien de bureau



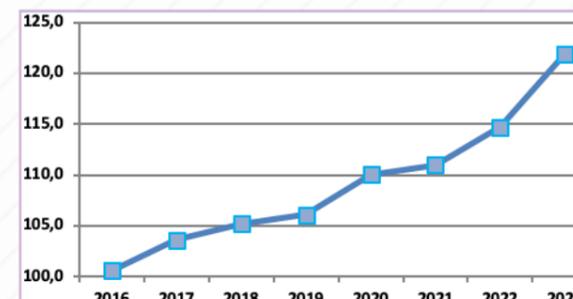
Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

Graphique XXIII.7 : Évolution des prix de la production des services d'hébergement et de restauration



Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

Graphique XXIII.8 : Évolution des prix de la production des services immobiliers



Source: ANSD, IPPS, 2022/2023

## **SECTION F. ANNEXES**

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX

## **CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRE**

**Acquisition nette d'actifs financiers** : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

**Âge moyen** : Il est la moyenne des âges de la population.

**Aide familial** : C'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

**Allocations familiales** : elles sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

**Assurance collective** : contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes.

**Assurance dommages** : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.

Assurance individuelle : contrat souscrit de sa propre initiative par un particulier.

**Assurance-vie** : police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.

**Balance courante** : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

**Bâti** : regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.).

**Branche d'activité** : elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou fournissent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

**Budget** : C'est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

**Culture identitaire** : elle désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

**Déficit budgétaire** : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

**Densité de la population d'une localité** : c'est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.

**Dépenses de fonctionnement** : elles comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

**Dépenses de personnel** : elles correspondent à la rémunération des salariés.

**Dons** : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.

**Entreprises formelles** : Ce sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

**Espérance de vie à la naissance** : c'est l'âge moyen auquel les sénégalais décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais espèrent vivre.

**Etablissement de monnaie électronique** : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique.

**Etalement urbain** : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

**Exploitation agricole** : unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

**Fonction publique** : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

**Immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA)**: elle concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

**Immeuble** : est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rez-de-chaussée non pris en compte.

**Indice Synthétique de Fécondité (ISF)** : il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

**Inflation** : elle est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

**Investissements Directs Etrangers (IDE)** : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des non résidents sur un territoire économique donné.

**Laïque** : Il désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

**Logement** : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

**Masse monétaire** : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.

**Ménage** : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

**Ménage agricole** : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche).

**Milieu rural** : il concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.

**Milieu urbain** : il concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.

**Parcelle** : surface continue de terres déclarées par un agriculteur sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

**Poids démographique d'une région** : il est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

**Population en âge de travailler** : Elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN).

**Population vulnérable** : C'est un groupe d'individus ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés.

**Position Extérieure Globale Nette (PEGN)** : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné.

**Pouvoir d'achat** : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

**Prime** : prix que le preneur d'assurance doit payer à une société d'assurance pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre.

**Production (au sens de la comptabilité nationale)** : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

**Produit intérieur brut** : le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées

des producteurs résidant sur son territoire.

**Rapport de dépendance** : il mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler.

**Rapport de masculinité** : il désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

**Recettes de l'Etat** : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes

**Recettes fiscales** : Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

**Rendement** : quantité de végétaux récoltée par unité de surface dans un temps donné.

**Revenu disponible par habitant** : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

**Revenu national disponible brute (RNDB)** : correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde.

**Revenu primaire** : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

**Secteur** : il regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

**Secteur moderne** : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

**Solde naturel** correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

**Système financier décentralisé** : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

**Taille des entreprises** : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

**Taux brut de scolarisation (TBS)** : c'est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un

cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

**Taux d'autofinancement** : C'est le rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur).

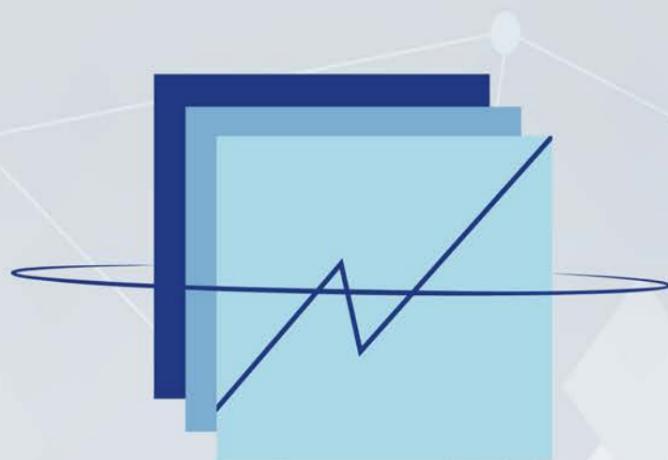
**Taux d'épargne** : C'est le rapport de l'épargne sur le PIB.

**Taux d'investissement** : C'est le rapport de l'investissement sur le PIB.

**Taux de mortalité** : il correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

**Taux net de reproduction** mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

**Valeur ajoutée** : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.



**ANSD**

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie

 Rociade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

 (+221) 33 869 21 39 Mail : statsenegal@ansd.sn

[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

